

Loger les familles avec enfants dans
le logement social public montréalais :
politique d'attribution et profil
sociodémographique des résidents

Xavier LELOUP et Didier GYSLER
En collaboration avec Chloé PORTAL,
Lamiaa ANTAR et Soline BORDET

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Loger les familles avec enfants dans
le logement social public montréalais :
politique d'attribution et profil
sociodémographique des résidents

Xavier LELOUP et Didier GYSLER

En collaboration avec Chloé PORTAL,
Lamiaâe ANTAR et Soline BORDET

Sous la direction de
Xavier Leloup, professeur

Rapport de recherche remis à
l'OMHM et au FQRSC

Centre – Urbanisation Culture Société
Institut national de la recherche scientifique
Montréal

Avril 2009

Responsabilité scientifique :
Xavier Leloup
xavier.leloup@ucs.inrs.ca
Centre - Urbanisation Culture Société
Institut national de la recherche scientifique

Diffusion : Xavier Leloup
Centre - Urbanisation Culture Société
Institut national de la recherche scientifique
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065

www.ucs.inrs.ca

Rapport disponible en ligne sur le site Web suivant :
Institut national de la recherche scientifique
www.ucs.inrs.ca

Rapport remis à l'Office municipal d'habitation de
Montréal dans le cadre d'un mandat de recherche sur le
peuplement du logement social public et du programme
de subvention jeune professeur-chercheur du Fonds
québécois de recherche sur la société et la culture.
(Septembre 2008)

ISBN 978-2-89575-168-7

Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés aux auteurs

Remerciement

La réalisation de cette recherche a été rendue possible grâce au soutien financier du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Cette recherche doit aussi beaucoup au soutien actif et bienveillant de plusieurs membres du personnel de l'OMHM. Ces remerciements s'adressent en particulier à Robert Mackrous, ancien directeur de la recherche et du développement à l'OMHM, et partisan enthousiaste du développement social et communautaire au sein des HLM depuis plus de 30 ans. Ce rapport lui est plus spécialement dédié. Ces remerciements s'adressent ensuite à Hélène Bohémier et Nathalie Morin. Leur soutien actif a permis à la recherche d'arriver à bon port. À elles aussi, ce rapport est dédié.

Cette recherche n'aurait pas été possible sans la participation des 282 locataires que nous avons pu interroger. Cette recherche leur doit aussi beaucoup.

Cette recherche a aussi bénéficié, au moment de la collecte des données, du travail de trois stagiaires de l'université Toulouse-Le Mirail : Lamiaâe Antar, Soline Bordet et Chloé Portal, toutes les trois étudiantes du Master2 professionnel « Villes, Habitat et Politiques d'aménagement ». Elle a aussi pu compter sur la contribution de Didier Gysler, étudiant à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, pour une partie de la collecte des données et de l'analyse des résultats. Sans leur travail, il m'aurait été impossible de mener à bien cette recherche, qu'elles et qu'ils en soient ici remerciés.

Xavier Leloup

Montréal, août 2008

TABLE DES MATIÈRES

Remerciement.....	v
Introduction	1
1. Les politiques du logement : un bref rappel.....	3
2. Les règles d’attribution et les conditions de location des HLM	9
3. Les effets des conditions de location et l’attribution des logements sociaux : une évaluation difficile	15
4. Description de l’enquête par questionnaire.....	19
4.1 Le terrain de l’enquête	19
4.2 Technique, rendement et biais de l’échantillon	25
4.3 Passation et structure du questionnaire	28
5. Peuplement et démographie des familles résidant en HLM	31
5.1 Peuplement du logement HLM pour famille	31
5.2 Sexe, âge et présence d’un conjoint	32
5.3 Taille des ménages, composition familiale et liens de parenté	35
6. Immigration, statut des générations et contexte migratoire	42
6.1 Immigration et statut des générations	42
6.2 Contexte migratoire : raison et statut d’immigration, langue maternelle et d’usage	48
6.3 Secteur de location et région d’origine	56
7. Niveaux de revenu, faible revenu et difficultés financières.....	58
7.1 Le revenu des familles vivant en HLM à Montréal	58
7.2 Les seuils de faible revenu	63
7.3 Les enfants vivants dans des ménages à faible revenu	65
7.4 Les sources de revenu des familles vivant en HLM	65
7.5 Les difficultés liées au manque de ressources financières.....	67
8. Niveau d’instruction et emploi.....	71
8.1 Le niveau d’instruction des répondants	73
8.2 Le statut d’occupation des répondants	75
8.3 Le secteur et le type d’activités des répondants qui travaillent	77
8.4 Non-emploi et recherche d’emploi des répondants.....	80
9. Trajectoire résidentielle et logement précédent l’entrée dans le parc de logement HLM.....	85
9.1 Logements précédents l’entrée dans le logement social	86

9.2 Logement précédent l'entrée dans le logement social	90
10. L'entrée et la vie en HLM.....	95
10.1 La demande de logement HLM	95
10.2 La durée de résidence et la mobilité résidentielle à l'intérieur du logement social public	102
10.3 Taille et qualité du logement HLM.....	105
10.4 Le logement HLM comme milieu de vie.....	110
10.5 Satisfaction et futur résidentiel	119
11. L'espace social du logement HLM destiné aux familles avec enfants	123
11.1 Le dilemme du logement social public : entre valeur sociale et secteur résiduel.....	123
11.2 L'espace social du point de vue des facteurs sociodémographiques	126
11.3 L'espace social du point de vue des facteurs relationnels	131
Bibliographie générale.....	135
Sources documentaires consultées.....	139
Rapports.....	139
Sources légales	139
Notes internes et fascicules	139
Sources statistiques.....	140

Liste des tableaux

4. 1	Répartition des logements HLM par secteurs de location de l'OMHM et par clientèles ciblées.....	20
4. 2	Besoins impérieux en logement, RMR de Montréal	23
4. 3	Répartition des logements de deux chambres à coucher et plus, échantillon et pondération par secteur de location.....	27
5. 1	Peuplement du logement HLM famille de deux chambres et plus.....	31
5. 2	Répartition des ménages vivant en HLM familles selon la composition familiale.....	37
5. 3	Croisé entre le sexe du répondant et la composition familiale.....	38
5. 4	Croisé entre le sexe et le statut matrimonial.....	39
6. 1	Distribution des répondants selon la période d'immigration	45
6. 2	Distribution croisée des répondants et des conjoint/es par région d'origine.....	46
6. 3	Distribution croisée entre la région d'origine des répondants et la composition familiale du ménage.....	47
6. 4	Statut de génération des enfants vivant dans les HLM familles.....	48
6. 5	Répartition des répondants par langue maternelle	53
6. 6	Connaissance des langues officielles des répondants.....	54
6. 7	Répartition des répondants selon les langues d'usage courant.....	55
6. 8	Région d'origine des répondants selon le secteur de location.....	57
7. 1	Statistiques de base sur le revenu des ménages familles vivant en HLM	60
7. 2	Revenu moyen des familles vivant en HLM selon le statut d'immigration.....	62
7. 3	Revenu moyen des familles vivant en HLM selon la composition du ménage....	62
7. 4	Revenu moyen des familles vivant en HLM selon le nombre d'adultes ayant une activité professionnelle	62
7. 5	Revenu moyen des familles vivant en HLM selon le nombre total d'enfants par ménage	63
7. 6	Les sources de revenu des familles vivant en HLM.....	66
7. 7	Moyens mobilisés par les familles en HLM pour faire face au manque de ressources financières	68
8. 1	Niveau d'instruction auquel le répondant a interrompu ses études.....	73
8. 2	Type de formation reprise après l'interruption des études	75
8. 3	Statut d'occupation et niveau d'instruction des répondants.....	77
8. 4	Secteur d'activités des répondants qui travaillent	78
8. 5	Dates de la fin du dernier emploi du répondant	82

8. 6	Raisons liées à la perte ou à la fin du dernier emploi.....	83
9. 1	Type du dernier logement occupé avant l'entrée en HLM.....	90
9. 2	Mode d'accès au dernier logement occupé avant l'entrée en HLM.....	91
9. 3	Refus essuyé par le répondant lors de la recherche du dernier logement précédent l'accès au HLM.....	92
9. 4	Sentiment de regret au moment de quitter le dernier logement avant d'entrer en HLM	92
9. 5	Sentiment de regret au moment de l'entrevue à l'égard du dernier logement avant d'entrer en HLM	93
9. 6	Contact avec les anciens voisins et voisines du dernier logement avant d'entrer en HLM.....	93
9. 7	Fréquentation des anciens voisins et voisines du dernier logement avant d'entrer en HLM.....	93
9. 8	Sentiment de proximité avec les voisins et voisines dans le dernier logement avant d'entrer en HLM comparé avec celui ressenti dans les HLM	94
10. 1	Raisons du choix des territoires de location retenus au moment de l'introduction de la demande pour un logement HLM	96
10. 2	Nombre d'années entre l'introduction de la demande et l'accès au premier logement HLM	97
10. 3	Manière par laquelle le répondant a été informé de l'existence de la formule publique du logement social	99
10. 4	Croisement entre les sources d'information sur l'existence des HLM et le fait d'avoir immigré ou non.....	100
10. 5	Raisons à leur demande d'un logement HLM déclarées par les répondants	101
10. 6	Durée de résidence des répondants en HLM : statistiques descriptives.....	102
10. 7	Motifs du transfert entre l'avant-dernier logement HLM et le logement occupé par le répondant au moment de l'enquête.....	105
10. 8	Taille du logement HLM au moment de l'enquête (la taille comprend les pièces habitables fermées, la salle de bain compte pour ½ et les toilettes sont exclues du nombre).....	106
10. 9	Nombres de personnes par pièce et par chambre au moment de l'enquête.....	107
10. 10	Distribution des ménages selon le nombre de personnes par pièce.....	107
10. 11	Distribution des ménages selon le nombre de personnes par chambre à coucher.....	108
10. 12	Croisement entre la composition familiale et le nombre de personnes par pièce	109
10. 13	Indice d'amélioration des conditions de logement entre le logement de rang – 1 et le logement HLM.....	110
10. 14	Fréquentation des voisines et voisins au moment de l'enquête.....	112

10. 15	Nombre de voisines et voisins fréquentés par le répondant au moment de l'enquête	113
10. 16	Sexe et localisation des personnes fréquentées dans le voisinage.....	113
10. 17	Présence de personnes considérées comme des proches parmi les voisines et voisins fréquentés	113
10. 18	Souhait d'avoir des relations avec les voisines et voisins pour les personnes qui n'en avaient pas au moment de l'enquête	114
10. 19	Motifs pour ne pas avoir de relations avec les voisines et voisins	114
10. 20	Appel aux voisines et voisins pour recevoir une petite aide (petits travaux, garder une clé, ramasser le courrier durant une absence, etc.)	115
10. 21	Appel aux voisines et voisins pour garder ses enfants en cas d'absence	115
10. 22	Croisement entre la demande d'aide aux voisins et leur fréquentation.....	116
10. 23	Croisement entre la demande de garde d'enfants et la fréquentation des voisins	116
10. 24	Participation à des fêtes de quartier, des activités de loisir ou des sorties organisées par une association de locataire ou un autre organisme communautaire	117
10. 25	Participation aux activités d'un organisme ou d'une association à titre de bénévole.....	117
10. 26	Participation à des réunions ou activités où l'on discute des questions liées à votre logement ou à la vie dans votre HLM	117
10. 27	Demande adressée à l'OMHM concernant le logement ou la vie dans le projet HLM.....	117
10. 28	Conflit avec les voisines et voisins durant la dernière année	118
10. 29	Motifs des conflits avec les voisines et voisins durant la dernière année	118
10. 30	Conseil sur le fait d'introduire une demande pour un logement HLM à Montréal.....	119
10. 31	Conseil sur le fait de choisir le quartier comme lieu de résidence	120
10. 32	Pensez-vous quitter le logement actuel dans le futur?	120
10. 33	Si vous déménagez, est-ce que vous souhaitez changer de quartier.....	120
10. 34	Si vous déménager, est-ce que vous souhaitez quitter le logement HLM.....	121
10. 35	Si vous déménagez hors de votre quartier, est-ce que vous le regretterez	121
10. 36	Lorsque vous avez fait votre demande pour un logement HLM, vous pensiez que ce logement serait temporaire ou permanent	121

Liste des figures

4. 1	Ménages locataires consacrant plus de 30 % à se loger (RMR de Montréal, 2001)	25
5. 1	Répartition par groupes d'âge des répondants	33
5. 2	Répartition par groupes d'âge des conjointes et conjoints	33
5. 3	Répartition par groupes d'âges des enfants	34
5. 6	Nombre total d'enfants par type de ménage.....	40
5. 7	Lien de parenté des enfants avec les adultes présents dans le ménage	41
6. 1	Distribution des adultes vivant en HLM familles par région d'origine.....	44
6. 2	Raisons d'immigration pour les répondants vivant en HLM familles	50
6. 3	Statut d'immigration au moment de la demande des répondants vivant en HLM familles	51
6. 4	Statut de résidence du répondant vivant en HLM familles au moment de l'enquête	51
7. 1	Distribution des familles vivant en HLM selon le revenu total	60
8. 1	Niveau d'instruction auquel le répondant a interrompu ses études.....	74
8. 2	Statut d'occupation des répondants au moment de l'enquête	76
9. 1	Type de logement occupé par les répondants avant d'entrer en HLM.....	86
9. 2	Mode d'occupation précédent l'entrée en HLM	87
10. 1	Distribution de la durée de résidence en HLM.....	103
10. 2	Relation entre la taille du ménage au moment de l'enquête et le nombre de personnes par pièce.....	107
11. 1	Croisement des facteurs 1 et 2.....	129
11. 2	Croisement des facteurs 1 et 3.....	129
11. 3	Croisement des facteurs 2 et 3.....	130
11. 4	Croisement des facteurs 1 et 2.....	132

Liste des abréviations courantes

CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
HLM :	Habitation à loyer modique
OMHM :	Office municipal d'habitation de Montréal
SCHL :	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SHQ :	Société d'habitation du Québec

INTRODUCTION

L'objectif principal de la recherche était de comprendre et décrire la place qu'occupe le logement social public montréalais dans le système de l'habitation et, en particulier, le rôle qu'il tient pour les ménages familiaux défavorisés. Les questions abordées étaient les suivantes : quelles sont les politiques d'attribution en vigueur dans le parc du logement social public? À quel type d'intervention étatique correspondent-elles, et quels sont leurs effets sur le peuplement des logements publics à Montréal? Quel est le profil des ménages locataires avec enfants dans le logement social public à Montréal? L'analyse conduite au cours de l'étude articulait deux éléments essentiels : une analyse des politiques du logement en tant que politique sociale et une analyse sociodémographique des ménages locataires avec enfants résidants dans le logement social public.

L'analyse des politiques du logement a été conduite à partir d'une étude documentaire et par entretien. L'étude documentaire a porté sur un ensemble de sources originales, comme des rapports ou des brochures, datant des années 1960 et 1970, produits par des comités et les offices municipaux d'habitation. Elle repose également sur la littérature existante sur les politiques du logement au Canada et au Québec. Une série d'entretiens ont été menés tout au long de l'enquête avec des fonctionnaires et des intervenants du secteur du logement social public, afin de valider certaines informations et de discuter des évolutions de ce secteur de l'habitation.

L'analyse sociodémographique s'est faite à travers la réalisation d'une enquête par questionnaire. Le choix de l'enquête par questionnaire s'est imposé en raison de la difficulté d'accéder, à travers la base de location de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), à certaines informations utiles à l'élaboration d'un profil des ménages familiaux vivant dans le logement social public. C'est le cas par exemple lorsque l'on veut connaître le pays d'origine des résidents, cette information étant le plus souvent absente du dossier de location. Le fait de mener une enquête par questionnaire permettait aussi d'enrichir les connaissances sur les résidents en HLM sur des points absents des données administratives conservées par les offices municipaux d'habitation à des fins de gestion et d'administration.

Les résultats de cette enquête soulignent l'importance de la valeur sociale du logement public. Ce secteur de l'habitation accueille en effet des ménages souvent fragilisés d'un point de vue social et économique. Leurs trajectoires personnelles et résidentielles sont souvent chaotiques et caractérisées par un processus de précarisation. Leurs caractéristiques individuelles rendent aussi ces personnes plus vulnérables sur le marché du travail et sur le marché du logement, influant sur leur mobilité sociale et résidentielle.

Les résultats de l'enquête indiquent également quelle place occupe le logement social public dans le système de l'habitation au Québec, et à Montréal en particulier. Ce secteur de l'habitation correspond à un espace résidentiel de type résiduel, étant peu attractif pour l'ensemble des ménages et se peuplant essentiellement à partir de besoins en logement spécifiques. Ce secteur de l'habitation soulève ainsi des défis et enjeux sociaux particuliers. Il nécessite donc toute l'attention des chercheurs et des décideurs pour qu'y soit mené des interventions adéquates et en mesure d'en faire un milieu de vie favorable au développement du bien-être de ses occupants. Le présent travail se veut une contribution à cet effort en établissant un profil des familles avec enfants vivants en HLM à Montréal.

1. LES POLITIQUES DU LOGEMENT : UN BREF RAPPEL

Les politiques du logement sont à considérer comme une politique sociale. Elles font en effet partie des interventions développées par les États-providences afin d'assurer le bien-être de leurs citoyens. Il découle de cette propriété des politiques du logement qu'elles s'inscrivent dans un cadre plus large, celui des grandes orientations de valeurs et de conceptions qui structurent les politiques publiques. Elles peuvent également varier en fonction du régime de protection sociale en vigueur au sein d'un pays. Toutefois, cette insertion dans un cadre plus large n'explique pas tout, et il faut se garder d'attribuer trop rapidement aux politiques du logement les caractéristiques qui permettent de décrire un système de protection sociale pris dans son ensemble.

Si les politiques du logement constituent une politique sociale, il est possible de leur appliquer certains outils analytiques utiles à leur compréhension (Esping-Andersen, 1999). Il est ainsi possible d'assimiler les politiques du logement canadiennes à un type libéral d'organisation de la protection sociale. Pour l'essentiel, les législateurs successifs semblent s'être entendus pour réserver au marché le rôle principal de combler les besoins en logement des ménages canadiens, l'intervention de l'État à travers un ou plusieurs paliers de gouvernement étant réservé aux cas où le secteur privé et les familles faillissent à fournir un toit aux ménages. Dans ce contexte, la dépendance par rapport au marché des ménages canadiens pour se loger est élevée. L'État intervient d'ailleurs de multiples manières pour s'assurer du bon fonctionnement du marché du logement et pour aider les ménages à y accéder, en particulier lorsqu'ils souhaitent devenir propriétaires de leur logement. Cette intervention est surtout orientée vers une aide individuelle.

Les interventions directes sur le marché du logement ont été plus modestes. Parmi celles-ci, le logement social occupe une place importante. Le logement social désigne les formes de production et de gestion qui échappent aux règles habituelles de rentabilité du marché, qui supposent l'aide financière d'un pouvoir public pour sa production et sa gestion, qui visent à loger les familles à revenu faible ou modeste et qui appliquent des critères d'attribution et de fixation des loyers qui situent ces derniers sous le seuil du loyer médian (Morin, *et al.*, 1990). Au Canada, cette définition renvoie aux différents programmes de logements publics et de logements coopératif ou communautaire administrés par le fédéral, les provinces ou les municipalités – certains programmes étant de nature exclusivement fédérale, à frais partagés entre le fédéral et les provinces, exclusivement provinciales, à frais partagés entre les provinces et les municipalités, ou du ressort de ces dernières (Dansereau, *et al.*, 2005). Du fait même de ces caractéristiques, le secteur du

logement social dépend largement des décisions politiques et des orientations gouvernementales.

La production de logement social a été tardive au Canada en comparaison avec les autres pays industrialisés. Avant la Seconde Guerre mondiale, les expériences dans le domaine sont quasi inexistantes, alors que le logement social s'est déjà développé dans de nombreux pays. La Loi nationale sur l'habitation reconnaît pourtant l'importance de ce secteur dès 1938 (Rose, 1980)¹. La section II de la loi propose un système de prêts hypothécaires pour les collectivités locales qui souhaitent produire du logement à loyer modique. Ces dispositions de la loi ne seront cependant jamais traduites en mesures concrètes. Il faut attendre la refonte de la loi en 1949 pour voir le gouvernement fédéral autorisé le partage des coûts fonciers et de construction avec les provinces sur base d'une clef de répartition 75 % fédéral-25 % provincial. Malgré cet engagement, le volume produit reste modeste. On compte 12 000 unités de logements à loyer modique en 1964 pour l'ensemble du Canada. À cette date intervient une nouvelle refonte de la Loi nationale sur l'habitation. L'article 35A maintient l'ancien programme de prêts à coût partagé. L'article 35D autorise le fédéral à prêter, sur 50 ans, 90 % des fonds nécessaires à la production de logement aux provinces et à des propriétaires privés pour peu qu'ils produisent des logements à loyer modique. Les loyers de ces unités sont liés aux revenus des ménages et le fédéral s'engage à couvrir les frais d'exploitation à parts égales avec les provinces – avec l'intervention additionnelle des municipalités dans certains cas. Concrètement, il s'agit du plus fort engagement du gouvernement canadien pour la formule d'habitation à loyer modique (HLM). Entre 1965 et 1981, 25 000 unités se sont ainsi ajoutées au stock existant sous le régime de l'ancien programme de prêt à frais partagés (article 35A) et 140 000 ont été produites en suivant les règles du nouveau programme (article 35D). Au total, ces différentes formules ont permis de produire 661 000 unités de logement social au Canada, dont un tiers a été produit sous le couvert du programme de logement public entre 1945 et 1973, auquel se sont ajoutées des unités de logement social publiques et privées à partir du milieu des années 1970. La grande majorité de ces unités sont gérées par des opérateurs publics. À ces chiffres, il faut ajouter les unités produites sous le couvert d'autres programmes, dont le plus important est le programme destiné aux coopératives d'habitation, lequel a généré 162 000 unités de logement (Carter, 1997).

¹ Rappelons que la production de logements à loyer modique n'était pas inexistante pour autant. En effet, d'autres acteurs que l'État, à caractère coopératif ou privé, sont parfois intervenus dans ce secteur. Les volumes produits restent cependant modestes.

Comme le note Morin et coll. (1990), au Québec, le rattrapage en matière de production de logement social a été plus tardif. En effet, avant 1968, seules les habitations Jeanne-Mance (788 unités) avaient été construites dans le centre-ville de Montréal. La production de logement HLM aura donc été plus intense que dans les autres provinces durant les années 1970 et 1980, ce qui n'aura pas été sans effet sur le fait qu'il a connu une forme de spécialisation à l'attention des personnes âgées, à la suite de différentes transformations des politiques du logement intervenues au fédéral. Les familles, quant à elles, seront plus spécifiquement orientées vers le logement coopératif. En 2006, on comptait environ 65 000 logements HLM au Québec, dont 60 % sont réservés à la clientèle des personnes âgées et un peu moins de 40 % au secteur famille (personnes seules et familles avec enfant), le solde étant composé de logements adaptés répondant à des besoins spéciaux en logement (exemple : handicap physique ou mental, perte d'autonomie, etc.).

Entre 1973 et 1996, les politiques du logement vont connaître trois grands moments dans leur évolution (le découpage qui va suivre est très largement inspiré des lectures suivantes : Carter, 1997; Hulchanski, 2002; Miron, 1988; Rose, 1980; Sousa et Quarter, 2003; Wolfe, 1998). Au début des années 1970, les critiques prenant pour cible le logement social public (de type HLM) s'intensifient au sein du gouvernement et de l'administration. Il est tour à tour considéré négativement en raison de ses coûts et des effets sociaux (concentration de la pauvreté, de la criminalité, du stigmatisme des résidents, etc.) qu'il induirait. Pour répondre à ces critiques, le gouvernement fédéral met en place un nouveau programme de logement social destiné aux coopératives et aux organismes non gouvernementaux d'habitation par l'entremise d'amendements à la Loi nationale sur l'habitation. Ces amendements marquent une transformation importante de la politique fédérale dans le domaine du logement social. Cette politique fait d'abord une place beaucoup plus importante au tiers secteur dans la production d'un stock permanent de logements sociaux. Les publics ciblés par la politique changent ensuite avec une insistance mise sur les personnes âgées et celles ayant des besoins spéciaux en logement. Pour différentes raisons, principalement économiques et sociales, l'importance accordée aux familles dans les politiques du logement décline. Enfin, la modification apportée au mode de financement du logement social traduit aussi des valeurs sous-jacentes différentes de celles qui avaient présidé aux interventions gouvernementales de l'après-guerre. Elle constitue une décentralisation d'une intervention auparavant largement assurée par l'État au secteur privé sans but lucratif. Elle renvoie indirectement à une crainte qui grandit par rapport à une forme de logement social, le logement social public (HLM), qui aurait des effets négatifs sur ses résidents et en particulier, sur les familles avec enfant qui y résident. Les formes coopératives et sans but lucratif de logement social permettraient au contraire d'assurer une plus grande autonomie de gestion aux ménages, une mixité sociale

favorisant l'échange entre différentes couches de la société canadienne et la production d'immeubles mieux intégrés à l'environnement urbain immédiat.

Un deuxième virage important a été pris dans les politiques du logement au milieu des années 1980. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur a en effet coïncidé avec une profonde remise à plat des programmes fédéraux et des dépenses qu'ils généraient. Au niveau des politiques du logement, les principaux constats énoncés par les experts fédéraux sont que les programmes sont inefficaces d'un point de vue économique et qu'ils peinent à desservir les ménages canadiens qui en ont le plus besoin. Différents documents sont produits à l'occasion de cet exercice de révision des dépenses fédérales. Ils insistent sur la nécessité de changer les procédures par lesquelles le fédéral distribue des subsides au logement, entre autres en introduisant plus de flexibilité et en mettant en place une allocation au logement aux ménages à faible revenu plutôt qu'en continuant à produire de nouvelles unités. Ils insistent aussi sur l'importance de mieux faire profiter les ménages dans le besoin des sommes dépensées. Aussi, pour évaluer les besoins des ménages canadiens en logement, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) se voit confier le mandat de produire un indicateur en mesure de remplir ce rôle – les besoins impérieux en logement verront ainsi le jour. Entre 1986 et 1993, le budget fédéral consacré au logement social ne cessera de se réduire, passant d'un montant permettant la production de 25 000 unités en 1983 à une somme ne permettant aucune nouvelle production en 1993. Les orientations des politiques du logement changent donc profondément en passant d'une vision inclusive centrée sur les besoins sociaux de l'ensemble des Canadiens à un modèle libéral où seuls les ménages les plus défavorisés se voient offrir une aide. Cette évolution dans les objectifs des politiques du logement aura évidemment des effets sur la sélection des bénéficiaires et, par conséquent, sur le peuplement du logement social public. La section suivante sera entièrement consacrée à cette question.

La période qui suit 1993 est pour l'essentiel marquée par une reprise de la production de logement social par le fédéral par l'entremise de programmes destinés au tiers secteur – coopératif et sans but lucratif. Les volumes produits restent cependant modestes. Quant au programme de logement public, aucune nouvelle somme n'a été consacrée à la production d'unités neuves. Le gouvernement fédéral a toutefois maintenu ses engagements par rapport au financement du déficit d'exploitation et aux frais reliés à l'amortissement des coûts de construction. Cet engagement limité du fédéral a été compensé par l'intervention accrue de certaines provinces dans le domaine de l'habitation sociale. C'est le cas au Québec avec les différents programmes Accès-Logis qui encouragent la production de logement social par des coopératives, des organismes communautaires ou des offices

d'habitation. Les années 1990 ont ainsi été marquées par un retrait très accentué du fédéral des politiques du logement, en particulier celles en vigueur dans le secteur du logement social, par l'accent qui a été mis sur l'intervention du tiers secteur dans la production de nouvelles unités et sur la disparité accrue des interventions publiques sur le marché du logement sur une base provinciale et locale.

2. LES RÈGLES D'ATTRIBUTION ET LES CONDITIONS DE LOCATION DES HLM

Une autre manière d'analyser les politiques sociales et les systèmes de protection sociale est de se pencher sur leur contenu. De ce point de vue, les conditions d'éligibilité et les aides prévues par les programmes sont d'un grand intérêt. Ces deux points sont liés à la capacité qu'à un système de protection sociale de garantir des droits et à diminuer la dépendance des personnes par rapport au marché. Ces deux points sont aussi importants parce qu'ils inscrivent en acte, au sein des politiques sociales, les options déterminantes d'un système (Esping-Andersen, 1999).

Au Canada, comme dans bien d'autres pays, le logement social a d'abord été conçu comme un moyen pour améliorer la qualité des conditions de logement des ménages. Des années 1950 à 1970, la formule HLM aura surtout été utilisée dans le cadre de plans de rénovation urbaine, laquelle visait l'éradication des logements de mauvaise qualité dans les quartiers les plus anciens des grands centres urbains. Cet usage du logement social ne l'a pas forcément rendu très populaire dans une société dont le niveau de vie moyen s'est considérablement accru (Miron, 1988; Rose, 1980). Plus globalement, le logement social peut s'apparenter à une politique sociale de type résiduel, puisqu'il ne devrait intervenir que lorsque le marché ou la famille ne fournissent pas un logement de qualité à un coût abordable aux ménages. La population ciblée par le logement HLM aura donc été les ménages à revenu faible ou modéré.

Cette fonction du logement social est cependant modulée par les objectifs particuliers des provinces et des municipalités, lesquelles sont parties prenantes dans la réalisation des projets. Ainsi, en février 1969, le ministre québécois des Affaires municipales, Robert Lussier, confie un mandat de consultation à Léopold Rogers en vue de la fixation d'une échelle des loyers dans le domaine de l'habitation municipale subventionnée. L'énoncé du mandat rappelle que le gouvernement fédéral, qui participe à de telles subventions, prévoit déjà certaines normes en la matière, comme celles en vigueur aux Habitations Jeanne-Mance. Dans le cadre d'un programme à frais partagés, il est alors apparu judicieux au gouvernement provincial d'examiner de manière approfondie ces normes et de déterminer s'il n'aurait pas lieu de proposer une politique particulière dans le domaine, afin de mieux répondre aux « aspirations du citoyen québécois, à sa mentalité, à son milieu ainsi qu'aux possibilités financières du Québec ». Ce groupe de travail déposera un document connu sous le nom de « Rapport Rogers » en novembre 1969.

La quatrième partie du rapport précise les priorités dans les conditions d'attribution des logements municipaux subventionnés (HLM). Le rapport recommande de préciser, selon des critères objectifs, quels sont les ménages les plus mal logés, et donc prioritaires lors de l'attribution de logements HLM. Il suggère ainsi la mise en place d'un système de pondération qui tient compte des éléments suivants : le revenu (max. 35 points), le nombre de personnes à charge (max. 15 points), le rapport entre le loyer actuel et le revenu (max. 20 points), la qualité du logement (max. 20 points), l'absence d'un parent (max. 5 points) et le handicap physique et mental (max. 5 points); chacune de ces rubriques fait elle-même l'objet d'une décomposition en élément plus précis – le revenu, par exemple, est décomposé en tranches de revenu et les points sont accordés de manière croissante aux ménages dont les revenus sont les plus faibles. Si ce système de pointage préfigure celui en vigueur actuellement, les recommandations du rapport Rogers prévoient aussi des dérogations à ce système. Deux cas sont spécialement prévus : le relogement dans le cadre d'une opération de rénovation ou d'habitation et le relogement dans le cadre d'une expropriation par un organisme public (une commission scolaire, le ministère des Transports, etc.). Si ce système de pointage semble aussi avoir eu un effet d'uniformisation des pratiques locales d'attribution, puisque l'on en retrouve la grille de priorité qu'il propose dans des documents de l'OMHM, il suggère aussi, dans une de ses recommandations, que soit permise une certaine diversification de la population dans un projet de logements municipaux subventionnés, en y acceptant un certain nombre de ménages dont les revenus sont supérieurs et auxquels il est possible de louer un logement non subventionné. Le rapport ne précise pas le rapport qui devrait exister entre logements (ménages) subventionnés et non subventionnés. La politique ainsi tracée laisse donc implicitement une latitude aux municipalités et à leurs offices d'habitation quant au peuplement des projets d'habitation à loyer modique (HLM).

L'autre élément important que le rapport Rogers visait à réglementer concerne les conditions de location. En particulier, le groupe de travail formé à la demande du gouvernement du Québec s'est prononcé en faveur d'une échelle des loyers qui tient compte des revenus et de la taille des ménages. Les idées de base de cette échelle des loyers sont les suivantes : la fixation d'un loyer minimum, la fixation d'un loyer plafond ou maximale et la progression des loyers en fonction des revenus. Les deux premiers principes nécessitent peu d'explications. En revanche, le dernier est un peu plus complexe à comprendre. En effet, les échelles retenues pour différencier les ménages selon leurs revenus et les loyers qu'ils auront à payer dans le logement public sont différentes, avec pour effet d'accroître le taux d'effort, c'est-à-dire le rapport entre le loyer payé et le revenu brut, des ménages dont les revenus sont les plus élevés. L'échelle des loyers est donc progressive et assure aux ménages les plus défavorisés un taux d'effort plus faible (le

taux d'effort maximal est fixé à 25 %). Encore une fois, cette échelle des loyers semble s'être largement diffusée au sein des pratiques des offices municipaux. Ainsi, le dépliant de promotion des habitations de l'Église², construites en 1973, reprend l'échelle des loyers telle que définie par le rapport Rogers. Les offices municipaux d'habitation adapteront cependant cette échelle de loyers aux typologies de logement et à la situation du marché du logement dans lequel ils opèrent.

Les deux dispositions précédentes sont très importantes, puisqu'elles orientent en partie l'admission et les conditions de location des logements HLM. Elles vont rester inchangées, au moins dans leurs grandes lignes, jusqu'au milieu des années 1980, moment, nous l'avons vu, auquel les subventions allouées par le fédéral au logement social sont remises en question de manière importante et que les décideurs politiques choisissent pour rappeler la nécessité de mieux cibler les ménages à faible revenu dans les politiques du logement. Le gouvernement du Québec adopte ainsi en 1988 un nouveau règlement sur les conditions de location des habitations à loyer modique (HLM), lequel abroge la norme du loyer plafond, d'une part, et prévoit que le calcul du loyer à payer se fait en fonction d'un taux d'effort unique, fixé à 25 % du revenu brut du ménage, d'autre part. Il prévoit enfin l'application d'une charge supplémentaire pour tout enfant majeur qui n'est plus étudiant. La modification apportée au calcul des loyers peut être considérée comme une modification importante des politiques dans le domaine du logement public. Appliquant un taux d'effort unique, le nouveau règlement supprime en effet l'effet de redistribution relative associé à l'ancienne échelle des loyers, puisqu'un ménage doit consacrer la même proportion de ses revenus à se loger, quel que soit le niveau de ces derniers. Ce mode de fixation du loyer repose implicitement sur une vision libérale de la protection sociale, selon laquelle la pauvreté est une donnée absolue qui appelle une compensation à un taux unique. L'autre question soulevée par la nouvelle réglementation porte sur l'imposition d'une charge supplémentaire pour tout enfant majeur qui n'est plus étudiant. Cette règle peut peser sur les ménages à faible revenu et induire un processus de décohabitation difficile à négocier par de jeunes adultes peu qualifiés et dont l'insertion professionnelle est potentiellement difficile.

Les règles d'attribution du logement social ont aussi été modifiées, cette fois, au début des années 1990, avec l'introduction du règlement d'attribution des logements à loyer modique (Décret 1243-90 du 29 août 1990, modifié par le Décret 506-93 du 7 avril 1993). Ce règlement se substitue à un ensemble de pratiques d'attribution inspirées par les recommandations du rapport Rogers et largement décentralisées au niveau des offices municipaux d'habitation. À Montréal, par exemple, jusqu'à cette date, les règles

² Les habitations de l'Église sont destinées à des familles. Elles sont situées dans le quartier Côte-Saint-Paul.

d'attribution du logement social se calquent sur la pondération proposée par le rapport Rogers et intègrent la recommandation que certaines unités de logement HLM puissent être louées à des ménages dont les revenus leur permettent de payer le loyer du marché (ce qui fait de ces logements des unités non subventionnées). L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) va ainsi tenter d'appliquer une politique de « mixité sociale » par sexe, par statut de travail et par genre de ménage. Les traces de cette politique se retrouvent dans les délibérations du Conseil d'administration de l'OMHM, et sont rapportées par plusieurs gestionnaires. Le règlement d'attribution ayant force de loi, il s'applique bien entendu à l'ensemble de la province. Il rend donc impossible toute modulation des politiques d'attribution au plan local.

Le Décret sur l'attribution des HLM au Québec précise, en premier lieu, quelles sont les différentes catégories du logement social et à quel type de clientèle ils sont accessibles. Les HLM se répartissent en trois catégories : les HLM pour famille – destinées aux personnes seules et aux ménages avec enfant –, les HLM pour personnes âgées – destinées aux personnes considérées comme âgées selon un âge fixé par les offices municipaux, cet âge ne peut en aucun cas être inférieur à 50 ans – et les HLM répondant à des besoins spéciaux de la clientèle – logement adapté pour des personnes à mobilité réduite, par exemple. À l'intérieur de chacune des catégories, des sous-ensembles de logements existent en fonction de leur morphologie : studio, une chambre à coucher, deux chambres à coucher, etc.

Le Décret provincial définit, en deuxième lieu, les règles d'attribution des logements HLM. Le système mis en place reprend une grille de pointage proche de celle déjà proposée par le rapport Rogers. Toutefois, les indicateurs et leurs pondérations sont différents : biens et revenus des ménages (max. 40 points), coût du logement (max. 30 points), qualité physique du logement (max. 25 points, avec 5 points additionnels pour les personnes handicapées), surpeuplement du logement occupé (max. 10 points), ancienneté de la demande (max. 10 points) et enfant à charge (5 points pour chaque enfant à charge). Cette nouvelle grille a pour effet d'accroître l'importance accordée aux questions de revenu et de coût du logement ainsi qu'à la taille des ménages. Ce dernier effet est néanmoins limité par des règles d'occupation qui orientent les ménages vers des unités dont la morphologie répond à leurs besoins. La liste d'attente est en effet subdivisée par typologie de logement et pour Montréal, par quartier de location. En dernier lieu, le Décret précise les dérogations prévues à la grille de classification des ménages pour l'obtention d'un HLM et les cas d'inadmissibilité des ménages. Parmi les situations prioritaires prévues, l'on retrouve la violence conjugale, les ménages qui se retrouvent sans logement à la suite d'un sinistre et les personnes expropriées. Les personnes

admissibles au logement social public sont celles qui résident sur le territoire de la municipalité depuis au moins un an. Les résidents permanents sont admissibles au logement HLM (ce qui n'était pas le cas avant le Décret de 1990). Les circonstances, prévues par le Décret, qui suspendent le droit d'introduire une demande concernent les ménages dont un membre aurait déguerpi d'un logement antérieur ou aurait contracté des dettes de location ou d'entretien impayées. L'admissibilité au programme n'est rétablie, dans ces cas-là, qu'au moment où la personne a épuré ses dettes.

Les critères qui sous-tendent le nouveau règlement d'attribution dans l'habitation à loyer modique se fondent très largement sur l'idée qu'il s'agit de desservir les ménages dont les besoins en logement sont dits impérieux ou sévères. Ils inscrivent encore un peu plus la politique en vigueur dans le domaine du logement HLM à l'intérieur d'un cadre libéral, où l'État n'intervient que dans des situations de précarité extrême, que lorsque la famille ou la communauté locale ne peut subvenir aux besoins de ses membres, et qui font de l'aide sociale le principal socle des politiques de protection sociale. Le logement social public est perçu tel un secteur résiduel de l'habitation, où ne devraient se retrouver que les ménages qui en ont le plus besoin. Pour les gestionnaires locaux, ce type de politiques leur enlève la capacité d'adapter certains critères d'admission ou de niveau d'intervention aux besoins locaux spécifiques. Au contraire, le nouveau règlement d'attribution a conduit à une inflation administrative, en décomposant l'offre de logement HLM en fonction de ses différentes typologies, des quartiers de location et des trois publics cibles identifiés. Pour l'OMHM, cela correspond à environ 150 listes d'attente à gérer de manière hebdomadaire pour le seul secteur famille.

3. LES EFFETS DES CONDITIONS DE LOCATION ET L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX : UNE ÉVALUATION DIFFICILE

Les effets sur le peuplement du logement HLM des évolutions rappelées ci-dessus ne sont pas évidents à mesurer et documenter, en l'absence d'une compilation de données fiables et continues sur les caractéristiques des ménages qui résident dans le logement public. Conçus pour gérer de nombreuses listes d'attente, les services de location des offices municipaux sont peu outillés pour conserver les traces des évolutions de leur clientèle. Il en résulte une faible mémoire organisationnelle et un manque d'information de base sur les conditions de vie des ménages logés.

Il est cependant possible de tenter de dégager quelques grandes orientations à partir des témoignages de certains gestionnaires, de quelques chiffres concernant des projets HLM particuliers et de quelques documents publiés par la SHQ.

À suivre les premiers, il semble que les politiques encadrant le logement HLM ont eu des effets sur leur peuplement. L'abandon de la règle du loyer plafond aurait découragé les petits travailleurs à rester dans le logement social, alors qu'ils pouvaient souvent trouver à l'extérieur de celui-ci des logements de meilleure qualité à un prix abordable, cette tendance étant amplifiée par un coût moyen du logement resté relativement bas, en cela y compris à Montréal. De même, l'introduction d'un règlement d'attribution centralisé par le gouvernement provincial aurait enlevé toute possibilité aux offices municipaux de mener une politique locale de gestion de leur clientèle, entre autres, en promouvant un système d'attribution des logements qui garantissait une certaine mixité sociale à l'échelle des projets d'habitation. Ce qui aurait été perdu avec le nouveau règlement, c'est une capacité de gérer le logement HLM sur une base sociale, c'est-à-dire en tenant compte des dynamiques et des régulations sociales qui existent dans tout milieu résidentiel, celles-ci étant plus faciles à mettre en place et à maintenir dans des milieux à faible concentration de défavorisation. Cette observation se serait particulièrement vérifiée dans les projets de 100 logements et plus, aussi parfois appelés « plans d'ensemble » par les intervenants. L'application du règlement d'attribution par pointage basé sur les besoins impérieux en logement aurait enfin produit des effets indirects sur le peuplement des logements HLM. Un de ces effets a été d'orienter vers le logement public des personnes seules ayant des problèmes de santé mentale et qui éprouvent le plus souvent des difficultés à se loger et à s'insérer socialement. Le peuplement récent du logement social est dès lors à mettre en lien avec les vagues successives de désinstitutionnalisation menées par le réseau de la santé et des services sociaux. Des évaluations ponctuelles menées par l'OMHM et certains de ses partenaires indiquent ainsi des taux parfois élevés de personnes seules en HLM éprouvant des problèmes sociopsychologiques. Notre propre évaluation de quatre

ressources intervenant auprès des jeunes et de leur famille dans des plans d'ensemble de l'est de l'île de Montréal nous avait conduits à souligner cet aspect du peuplement des HLM et les conséquences négatives qu'il peut avoir sur la cohabitation à l'échelle du voisinage (Germain et Leloup, 2006). Le développement social et communautaire devient ainsi un axe important d'intervention pour les offices municipaux, en particulier ceux situés dans les grands centres urbains du Québec et gérant un parc comptant des logements destinés aux personnes seules et aux familles avec enfant.

Une évaluation plus précise de l'évolution du peuplement des HLM est rendue difficile par l'absence de chiffres. À Montréal, quelques indicateurs ont été recensés pour la Petite Bourgogne, un quartier qui compte 1 547 logements HLM et où 4 000 citoyens sur 10 000 vivent dans ce type de logement. En 1985, avant l'abolition du loyer plafond, il y avait 25 % de travailleurs dans les habitations familles. Dix ans plus tard, ce pourcentage avait chuté à 10 %. Ces données semblent parmi les rares disponibles à ce stade. Il s'agira, dans le futur, de voir s'il est possible de retrouver le même type d'information pour d'autres projets de logements sociaux, qui ont fait l'objet d'une intervention particulière ou d'un suivi spécifique de la part de l'OMHM. Toujours est-il que les chiffres connus pour la Petite Bourgogne confirment partiellement l'idée selon laquelle la part des travailleurs s'est réduite dans le logement public. Les causes de cette diminution peuvent être elles-mêmes multiples : sortie des travailleurs du logement HLM, perte d'emploi sans changement de domicile, vieillissement de la population, etc.

Les profils sur la clientèle du logement social public constituent la dernière source possible de données sur l'évolution du peuplement du parc. Dans ce cas-ci aussi, les données sont relativement limitées. Une limite particulière concerne le peu d'information dont nous disposons avant 1988, date à laquelle est supprimé le loyer plafond. Dans leur synthèse, Morin et coll. (1990) présentent quelques tableaux synthétiques sur la clientèle des logements HLM. Le plus intéressant reprend la répartition de la clientèle selon la catégorie de ménages (bénéficiaire de l'aide sociale, travailleur, retraité et divers) et selon le sexe pour 1978, 1983 et 1987 (p. 24). Le tableau rapporte une diminution relative des travailleurs au sein de la clientèle HLM, de 19,9 % en 1978 à 7,3 % en 1987. La signification de cette diminution reste cependant délicate à interpréter. D'abord, les chiffres repris dans le tableau couvrent l'ensemble des logements HLM de la province à l'exception de ceux de l'OMHM (ceux de Pointe-aux-Trembles sont par contre pris en considération). La couverture de l'univers que représente le logement HLM n'est donc pas parfaite. Ensuite, le pourcentage de travailleurs a pu être artificiellement réduit par l'importance que prennent les logements destinés aux personnes âgées dans la production de nouvelles unités qui, plus que les autres, sont moins susceptibles d'encore exercer une

activité professionnelle. Une statistique calculant la part des travailleurs au sein des seules familles aurait pu mieux neutraliser cette variation dans le stock de logements publics. On le voit. Les facteurs influençant le peuplement du logement public sont complexes et comportent les choix liés au type de logements produits, ainsi que les politiques d'attribution et les conditions de location, sans oublier les évolutions sociales et démographiques de la société québécoise.

En prenant en compte ces différentes considérations, la source la plus fiable sur le profil des locataires d'HLM demeure sans doute les deux documents publiés par la SHQ en février 1992 et octobre 1993 portant respectivement sur les locataires en 1989 et 1991. Ces deux profils sont réalisés à partir d'un dépouillement des baux de location pour l'ensemble des offices municipaux d'habitation du Québec. Ils bénéficient d'un taux de couverture très élevé (près de 100 % des baux sont pris en compte) et les estimations produites sont très précises. Ainsi, on apprend qu'en 1989, 64 % des familles (les couples avec ou sans enfant selon la définition retenue par les auteurs des profils) vivent avec moins de 10 000 \$ par année – 25 % ont des revenus compris entre 10 001 et 15 000 \$ et 7 % entre 15 001 et 20 000 \$. Toujours en 1989, 24 % des chefs de ménages et 59 % des deuxièmes occupants du ménage ont comme principale source de revenus une activité professionnelle. Le taux élevé chez les conjoints ne doit cependant pas faire oublier qu'ils sont peu nombreux, puisque les familles monoparentales représentent 65 % des familles. En 1991, la structure de revenu des familles est sensiblement la même, avec cependant un déplacement de la première à la deuxième catégorie : 48 % des familles ont un revenu inférieur à 10 000 \$ et 40 % un revenu compris entre 10 001 et 15 000. En ce qui concerne les sources de revenus, 27 % des chefs de ménages et 45 % du deuxième occupant du ménage déclarent comme principale source le travail, en légère hausse par rapport à 1989. La distribution des ménages selon le type de famille, elle, n'a pas changé et les familles monoparentales représentent 67 % du total des familles.

En ce qui concerne la durée de résidence, autre variable importante dans le cas du logement social, les chiffres de 1989 indiquent que 91 % des ménages avaient renouvelé leur bail. Les auteurs du profil précisent par ailleurs qu'aucune catégorie de ménages ne se distinguait par un taux de renouvellement différent. Pour 1991, le taux de renouvellement se fixait à 86 %, en retrait par rapport à la précédente évaluation. De plus, les familles avec enfant et les personnes seules composaient les ménages qui avaient le plus signé de nouveaux baux. Les auteurs du profil notaient que cette tendance pouvait s'expliquer par l'attention particulière apportée par la SHQ à ces deux groupes cibles lors de la production de nouvelles unités. L'accès plus important des personnes seules pourrait aussi s'expliquer par les effets indirects de la désinstitutionnalisation. Alors que les

personnes seules souffrant de troubles de santé mentale se retrouvaient le plus souvent en très grand nombre sur les listes d'attente et persistaient à demander un logement social, même si le marché du logement était à l'époque peu tendu. Rappelons que les gestionnaires du parc de logements sociaux éprouvaient des difficultés à attirer et retenir de nouveaux locataires et que le taux de vacances dans le parc était loin d'être nul, au point que l'OMHM commandera un audit sur l'attractivité et l'image du logement social au sein de la population montréalaise (voir la liste des rapports et documents cités en annexe).

On le voit. Il est difficile de tracer avec précision qu'elles ont été les évolutions dans le peuplement du logement social au cours des trois dernières décennies. Il est cependant possible d'avancer l'hypothèse que le logement social et, en particulier, sa composante publique, a eu tendance à concentrer une population très largement défavorisée, composée de personnes âgées, de personnes seules et de familles avec enfant. Ce sont ces dernières qui nous intéressent dans cette étude. Il est ainsi bon de souligner la faiblesse globale de leurs revenus, le faible niveau d'insertion socioprofessionnelle de leurs membres et la forte proportion de familles monoparentales. Ces différents facteurs font de la population qui vit en HLM une catégorie particulière de la population. Ils sont aussi le résultat d'une politique d'attribution des logements HLM pour l'essentiel centrée sur les besoins impérieux en logement et destinée aux familles les plus défavorisées. En ce sens, elle se rapproche des politiques sociales libérales en vigueur dans d'autres pays, tels que les États-Unis et le Royaume-Uni. Il reste aussi que les familles avec enfant vivant en HLM sont peu connues quant à leur profil général, aux conditions de vie auxquelles elles font face et à la trajectoire qui les conduit à résider en HLM. C'est pour pallier ces manques dans la littérature que nous avons mené une enquête par questionnaire auprès des locataires familles avec enfant de l'île de Montréal.

4. DESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

4.1 Le terrain de l'enquête

L'enquête porte sur l'île de Montréal, c'est-à-dire le territoire sur lequel l'OMHM gère le logement social public, le programme de supplément au loyer et le programme de logement abordable. Elle s'intéresse uniquement aux familles avec enfant résidant dans le logement social de type HLM. Elle ne fournit donc aucune information sur les personnes âgées ou les personnes seules qui se retrouvent également dans ce parc de logement social. Pour délimiter la population ciblée, nous avons retenu les ménages qui occupent un logement de deux chambres et plus, puisque c'est à partir de cette typologie que l'OMHM loue des logements HLM à des familles avec enfant dans le respect des normes d'occupation fixées par le Code canadien de l'habitation et reprises dans le règlement d'attribution des HLM.

L'île de Montréal compose le centre d'une région métropolitaine plus large. Au recensement de 2006, la population de l'île de Montréal est de 1 854 442 personnes (en hausse de 2,3 % par rapport à 2001) et de 831 520 ménages (en hausse de 3,7 % par rapport à 2001), dont 516 130 louaient leur logement (soit 62 %, en recul de 2 points par rapport à 2001). Au recensement de 2006, la région métropolitaine de recensement de Montréal compte environ 3,6 millions d'habitants sur les 7,5 millions que compte le Québec. Il est bon de noter que la croissance de cette population se produit surtout en banlieue, avec des municipalités des couronnes nord et sud de la région métropolitaine qui enregistrent des taux de croissance supérieurs à 20 % entre 2001 et 2006. En comparaison, le centre de la région métropolitaine, constitué par l'île de Montréal, enregistre une croissance modérée comprise entre 0 et 4 % selon les secteurs. La moitié de la population de la région métropolitaine réside sur l'île de Montréal.

En 2006, l'OMHM gère 20 391 logements à loyer modique (HLM), retient 7 726 logements sur le marché privé pour les différents programmes de supplément au loyer (PSL) et dispose de 1 106 logements abordables. Si l'on additionne ces différents types de logements, cela représente environ 3,5 % du marché du logement montréalais et 5,7 % du marché locatif. Sur les 20 391 HLM, un peu plus de 50 % sont destinés au secteur famille (3 324 studios ou logements d'une chambre à coucher destinés aux personnes seules et 6 172 logements de deux chambres à coucher et plus destinés aux familles avec enfant), le reste est réservé aux personnes âgées (9 663 logements), ainsi qu'à des personnes ayant besoin d'une unité adaptée, résidant dans des chambres ou d'autres types de logement (921 logements). L'OMHM fournit un logement à environ 50 000 locataires et gère une liste d'attente de 23 151 demandeurs, dont 17 746

demandeurs dans le secteur famille, 5 280 dans le secteur-personne âgée et 125 pour un logement adapté (voir le Rapport annuel de l'OMHM pour 2006). Les logements HLM ne sont pas également répartis sur l'ensemble de l'île de Montréal, comme l'indique le tableau 4.1 ci-dessous. L'OMHM opère trois territoires de location qui couvrent les différents arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les municipalités défusionnées. Cependant, ces dernières ont peu, voire pas du tout, développé de logements sociaux sur leur territoire.

Tableau 4. 1
Répartition des logements HLM par secteurs de location de l'OMHM et par clientèles ciblées

			Familial								Personne âgée			Adapté				Total
Secteurs	Quartiers	Arrondissements	0cc	1cc	2cc	3cc	4cc	5cc	6cc	7cc	0cc	1cc	2cc	1cc	2cc	3cc	4cc	
Est	52-53/54/86	R.-D.-P. / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	140	112	158	51	21				18	208	63	8	2	1		782
	85	Anjou									5	297	27					329
	21-26/27-29	Mercier / Hochelaga-Maisonneuve	24	423	393	315	125	62	2		64	850	111	59	9	5		2 442
	31-35	Plateau-Mont-Royal	13	194	107	147	49	8			35	471	86	28	3	1		1 142
	36JM	Habitations Jeanne-Mance			60							316	188	24				588
	30/36-39	Ville-Marie	27	299	300	265	90	30	1		67	722	108	72	11	4	1	1 997
TOTAL (secteur Est)			64	1 056	972	885	315	121	3	0	189	2 864	583	191	25	11	1	7 280
Sud-Ouest	47-51	Sud-Ouest	139	689	727	628	256	130	2	2	17	682	132	55	10	1		3 470
	81	Verdun		84	35						126	307	26	2	8			588
	80	Westmount		25	16	16	7					36	4					104
	82	Outremont									1	69	5					75
	74	Lachine	56	102	133	135					1	254	23	2	17	1		724
	79	LaSalle	22	36	18	4						262	19	1	8			370
	40-43/44-46	Côtes-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	80	289	167	77	18	1			22	810	92	57	6			1 619
TOTAL (secteur Sud-Ouest)			297	1 225	1 096	860	281	131	2	2	167	2 420	301	117	49	2	0	6 950
Nord-Ouest	71	St-Laurent			44	80					11	144	9	9	7			304
	1-6	Ahunstic-Cartierville	9	151	148	150	113	31			44	544	123	42		5		1 360
	83	Montréal-Nord		24	96	47			1			229	25					422
	84	St-Léonard		60	28	12					24	156	12		12			304
	7-13	Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension	33	188	239	174	97	16			5	1 019	58	59				1 888
	70	Pointe-Claire										107	12	10	2			131
	14-20	Rosemont-Petite-Patrie	14	235	113	55	9	8			5	999	108	72	11	4	1	1 634
	65/66/67	St-Anne-de-Bellevue / Ste-Geneviève / Ile Bizard									1	36	5					42
	72/73	Dorval									21	3						24
TOTAL (secteur Nord-Ouest)			56	658	668	518	219	55	1	0	90	3 255	355	192	32	9	1	6 109
TOTAL ensemble de l'île			417	2 939	2 736	2 263	815	307	6	2	446	8 539	1 239	500	106	22	2	20 339

Source : OMHM, extrait de la base de location, non daté, calcul de l'auteur pour les effectifs des nouveaux territoires de location. Légende : cc = chambre à coucher. Le total des unités diffère de celui que l'on retrouve dans des publications ultérieures de l'OMHM. Il est bon de noter que le volume du parc de logements HLM varie dans le temps, à la suite d'opérations de rénovation et de remodelage des bâtiments existants. Notons toutefois que les variations enregistrées sont marginales et que la distribution présentée dans le tableau précédent est représentative du stock de logements HLM disponibles.

Si les chiffres précédents permettent de préciser le volume que représente le logement HLM sur l'île de Montréal, ils ne permettent pas de rendre compte du rôle qu'il est appelé à jouer en tant que politique sociale. Pour cela, il est opportun d'établir les besoins auxquels il répond, leur niveau relatif au sein de la population et leur évolution récente. Rappelons, d'abord, que le marché du logement montréalais aura été, durant la seconde moitié des années 1990 et le début des années 2000, particulièrement dynamique (voir les différentes notes de conjoncture de la SHQ ou de la SCHL sur l'évolution du marché de l'habitation, certaines d'entre elles sont citées à la fin du rapport). Une des conséquences de ce dynamisme aura été la faiblesse des taux d'inoccupation ou de vacances sur le marché locatif. Le nombre de logements locatifs disponibles était très faible durant toute la période. De plus, les loyers ont aussi eu tendance à s'accroître durant cette période, même s'ils l'ont fait de manière beaucoup plus modeste que dans d'autres régions métropolitaines du Canada. À Edmonton, entre 1996 et 2003, la hausse des loyers aura été de 39,4 %, à Calgary, de 35,1 %, à Montréal, de 15,4 % (Engeland, *et al.*, 2005). Cette différence s'explique en partie par le fait que le Québec est la seule province à avoir maintenu un système de contrôle des loyers par l'entremise de la Régie du logement. Sur le marché de l'accession à la propriété, le même phénomène de hausse des prix a été observé, malgré des niveaux élevés de mise en chantier de nouvelles unités et un marché de la revente en expansion.

Soulignons, ensuite, que le dynamisme du marché du logement aura surtout été alimenté durant cette période par une croissance économique soutenue. La création d'emplois, elle aussi, aura été soutenue et le taux de chômage s'est réduit dans toutes les régions métropolitaines du pays. Dans ces conditions, les ménages ont connu une hausse de leurs revenus réels. Ils ont aussi consacré une part moins importante de leurs revenus au logement, les taux d'effort moyens diminuant à l'échelle du pays (Engeland, *et al.*, 2005).

Remarquons, enfin, que cette croissance économique et le dynamisme qui l'a accompagnée sur le marché du logement ne se sont pas traduits par de meilleures conditions de logement pour l'ensemble des ménages canadiens. Des inégalités subsistent entre les différents types de ménage, selon leur statut d'occupation, leur composition et leur insertion socioprofessionnelle (Hulchanski, 2002). C'est précisément pour contrer les effets négatifs de ces inégalités que sont développées les politiques du logement et que celles-ci peuvent être considérées comme une politique sociale. Le logement HLM vise ainsi à répondre aux besoins impérieux en logement des ménages canadiens, du moins depuis les nouvelles orientations des politiques du logement introduites à partir du milieu des années 1980. L'évaluation de cette population et son évolution dans le temps devient

alors des paramètres importants des politiques du logement et, plus largement, des politiques publiques.

Un ménage fait face à des besoins impérieux en logement lorsque ses revenus ne lui permettent pas d'accéder à un logement acceptable, c'est-à-dire en bon état, d'une taille suffisante et à un coût inférieur à 30 % de son revenu brut (SCHL/CMHC, 1991). Si une de ces trois caractéristiques n'est pas remplie, et si les revenus d'un ménage ne lui permettent pas d'accéder à un logement acceptable au coût médian du marché, on considère qu'il fait face à des besoins impérieux en logement. La SCHL compile des données sur les besoins impérieux en logement à partir des données du recensement depuis 1991, pour une échelle spatiale allant du pays au secteur de recensement. Pour la région métropolitaine de Montréal, la SCHL estime qu'il y avait 17,1 % des ménages qui faisaient face à des besoins impérieux en logement en 1991, 20,9 % en 1996 et 14,1 % en 2001. Cependant, comme l'indique le tableau 4.2 ci-dessous, il existe une disparité importante entre les propriétaires et les locataires. Ainsi, en 2001, il y avait 159 700 ménages locataires (24,5 % des ménages locataires) contre 29 300 ménages propriétaires (4,2 % des ménages propriétaires) qui faisaient face à des besoins impérieux en logement. La composition du ménage semble être une autre caractéristique qui interfère de manière importante avec les besoins impérieux en logement. Les familles monoparentales et les ménages d'une personne sont deux groupes de ménages particulièrement exposés au risque d'être mal logé. L'immigration semble aussi être un facteur significatif lorsque l'on compare les conditions de logement entre différents groupes de ménages, avec les immigrants récents qui paraissent moins bien logés que les autres (voir tableau 4.2 ci-dessous).

Au niveau du bassin des demandeurs, rappelons que depuis 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) intervient dans le financement du logement HLM. La CMM prend en effet en charge une partie du déficit d'exploitation autrefois dévolue aux municipalités. De cette manière, la Ville de Montréal n'est plus la seule à supporter les coûts liés au logement social, particulièrement concentré sur son territoire. Ce financement à l'échelle métropolitaine a ainsi entraîné une extension du territoire au sein duquel les personnes sont admissibles pour un logement social. Concrètement, un résident de la CMM peut introduire une demande de logement HLM auprès d'un office municipal d'habitation pourvu que celui-ci fasse partie d'une municipalité de la CMM. Il est donc possible aujourd'hui pour un ménage d'introduire plusieurs demandes auprès d'offices municipaux différents de la CMM. Les effets de cette nouvelle disposition ont encore peu fait l'objet d'analyse. Il est difficile de savoir, par exemple, quelle est la proportion des demandeurs qui ont introduit plusieurs demandes auprès d'offices différents. Il se peut

ainsi qu'une partie de l'augmentation des demandes enregistrées ces dernières années est liée à cette disposition. Notons cependant que l'augmentation est antérieure à 2001 en ce qui concerne l'OMHM. Les tendances enregistrées sur le marché du logement montréalais à partir du milieu des années 1990 en sont sans doute aussi en partie responsables. Dernier élément sur ce point précis, pour l'instant, la politique métropolitaine en matière de logements sociaux vise surtout à financer les déficits d'exploitation. Elle touche encore peu la question de la répartition du stock de logements sociaux sur l'ensemble du territoire en fonction des volumes existants.

Tableau 4. 2
Besoins impérieux en logement, RMR de Montréal 2001

	Tous ménages confondus		Locataires		Propriétaires	
	Nombre de ménages	Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement	Nombre de ménages	Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement	Nombre de ménages	Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement
	(000's)	(%)	(000's)	(%)	(000's)	(%)
Tous ménages confondus	189,0	14,1	159,7	24,5	29,3	4,2
Répartition selon que le logement du ménage est non conforme à :						
La norme d'abordabilité seulement	146,0	10,9	122,5	18,8	23,5	3,4
La norme relative à la taille seulement	7,4	0,5	6,8	1,0	0,6	0,1
La norme relative à la qualité seulement	3,3	0,2	2,2	0,3	1,1	0,2
Plus d'une norme	32,3	2,4	28,2	4,3	4,1	0,6
Type de ménage						
Ménages dirigés par un aîné	55,3	20,3	43,7	32,7	11,6	8,4
Ménages familiaux	4,5	3,2	2,8	6,6	1,7	1,7
Ménages non familiaux	50,8	37,9	40,9	44,9	9,9	23,1
Personnes seules	50,4	39,7	40,6	46,5	9,8	24,7
Ménages non dirigés par un aîné	133,7	12,5	116,0	22,4	17,7	3,2
Ménages familiaux	68,1	9,0	56,3	20,2	11,8	2,5
Couples avec enfant	22,5	5,7	17,2	16,7	5,3	1,8
Couples sans enfant	10,0	4,7	7,6	8,7	2,5	1,9
Familles monoparentales	34,8	26,3	30,9	36,4	3,9	8,3
Ménages non familiaux	65,6	20,7	59,7	24,8	5,9	7,7
Personnes seules	60,4	22,5	54,9	27,2	5,5	8,2
Personnes vivant avec d'autres	5,2	10,8	4,7	12,3	0,4	4,3
Période d'immigration						
Ménages de non-immigrants	133,3	12,6	113,1	22,6	20,1	3,6
Ménages d'immigrants	52,4	18,7	43,5	30,6	9,0	6,5
Avant 1976	17,0	12,9	11,3	27,1	5,7	6,4
1976 - 1985	8,3	16,9	6,8	27,8	1,5	6,2
1986 - 1990	7,1	22,4	6,4	31,0	0,7	5,9
1991 - 1995	9,1	25,6	8,4	31,1	0,7	8,4
1996 - 2001	10,8	34,0	10,5	37,2	0,3	9,1

Source : Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Enfin, pour bien saisir la place des politiques du logement dans le système de l'habitation, il convient de définir les sources et les composantes spatiales des besoins impérieux en logement. La source principale à l'origine des besoins impérieux en logement est l'abordabilité financière (*affordability*), sur les 189 000 ménages ayant des besoins impérieux en logement dans la RMR de Montréal en 2001, 146 000 font face à des coûts de logement trop élevés par rapport à leurs revenus (voir tableau 4.2 ci-dessus). Malgré l'amélioration enregistrée au niveau de l'activité économique, de l'emploi et des revenus des ménages, une proportion non négligeable des ménages canadiens fait face à des coûts de logement (loyer ou remboursement d'une hypothèque) trop élevés. Cette tendance est observable dans la plupart des grands centres urbains canadiens, et Montréal ne fait pas exception. Cette tendance a eu des effets particulièrement négatifs sur les ménages les plus fragiles économiquement et socialement, ceux à faible revenu et avec des compositions familiales particulières (personnes seules et familles monoparentales). Elle a ainsi retenu l'attention de nombreux analystes qui soulignent qu'elle a pu conduire à des formes extrêmes d'exclusion du marché du logement, les épisodes d'itinérance se multipliant pour de nombreux ménages (voir par exemple : Bunting, *et al.*, 2004; Moore et Skaburskis, 2004; Murdie, 2004). Les besoins impérieux ne sont pas répartis de manière égale sur l'ensemble du territoire des régions métropolitaines du Canada. Pour Montréal, les secteurs de recensement où ces besoins se concentrent se trouvent surreprésentés dans la partie centrale de l'île et dans quelques espaces de banlieue. Ce sont les quartiers de l'arrondissement Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie, au nord de l'île (en particulier vers l'est dans Montréal-Nord), dans Côte-des-Neiges et dans le Sud-Ouest, qui sont les plus touchés par le phénomène, alors que les banlieues proches de l'ouest et de l'est de l'île sont épargnées, ainsi que les banlieues plus éloignées (à l'exception de quelques secteurs dans le centre de Longueuil et à Laval). Pour représenter cette répartition spatiale inégale des besoins en logement, nous avons cartographié le nombre de ménages locataires devant consacrer plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer – voir la figure 4.1 ci-dessous. En résumé, les besoins impérieux en logement se concentrent surtout sur l'île de Montréal, là où l'on retrouve également une large proportion de locataires, un nombre plus élevé de ménages défavorisés, de petites tailles et des logements anciens. C'est donc à la municipalité centrale qu'incombe la majeure partie des demandes formulées par les ménages en ce qui concerne les besoins en logement. C'est aussi à l'organisme gestionnaire du logement social de la ville centrale que revient alors la mission de répondre aux besoins en logement des ménages les plus fragilisés sur le marché du logement (les personnes vivant seules, les familles monoparentales et les immigrants récents), aux côtés des organismes communautaires et des coopératives d'habitation (ces organismes ne sont toutefois pas tenus au même règlement d'attribution que les offices municipaux d'habitation).

Figure 4. 1
Ménages locataires consacrant plus de 30 % à se loger (RMR de Montréal, 2001)



4.2 Technique, rendement et biais de l'échantillon

La présente étude repose sur les résultats d'une enquête par questionnaire conduite auprès d'un échantillon de la population des ménages locataires de l'OMHM comptant au moins un enfant à charge. La technique d'échantillonnage retenue est la technique de l'échantillon par grappes. Cette technique se justifiait en raison de la répartition inégale des logements destinés aux familles avec enfant sur le territoire de l'île de Montréal. En effet, comme mentionné plus haut, l'OMHM gère son parc de logements à travers de trois secteurs de location, lesquels assurent de nombreuses opérations d'entretien et de suivi administratif des dossiers de location. Chaque secteur de location comprend plusieurs quartiers de location. Ces derniers ont une certaine importance au moment de l'accès d'une personne ou d'un ménage au logement HLM, puisqu'il est demandé dans le formulaire de demande d'indiquer trois « territoires de sélection » en tant que préférences pour le futur lieu de résidence. L'OMHM propose ainsi de manière prioritaire des logements dans les trois territoires retenus par un demandeur. Après une brève tentative pour introduire la notion de territoire universel de location (un demandeur pouvant

souhaiter obtenir un logement quelle que soit sa localisation sur l'île), l'OMHM est revenu à des territoires de location qui correspondent à différents territoires clairement identifiables. Il est bon de noter, dès à présent, que la majorité des demandeurs inscrivent au moins un territoire, à titre de préférence, sur leur formulaire de demande. Le choix de ces quartiers se fait en fonction de plusieurs paramètres : le lieu de résidence ou de travail au moment de la demande, les informations obtenues auprès du personnel de l'OMHM sur la disponibilité de logements dans certains territoires ou de l'orientation de certaines clientèles vers certains territoires en fonction de la composition du stock de logements qui s'y trouvent. L'attribution des logements HLM ne se fait donc pas de manière complètement neutre par rapport aux territoires de location et à la composition du parc dans chacun d'entre eux.

C'est pour prendre en considération cette dernière caractéristique du parc de logements que nous avons opéré un échantillonnage en grappes, le volume de répondants étant fonction du nombre de logements destinés aux familles avec enfant dans chaque territoire. Au total, notre échantillon compte 282 répondants répartis entre les trois territoires de location de l'OMHM. La répartition respecte la distribution générale de l'ensemble des ménages avec enfant dans le parc de logements HLM (voir tableau 4.3 ci-dessous). À l'intérieur de chaque territoire, nous avons sélectionné différents projets pour lesquels nous avons obtenu les listes des locataires. Ces listes nous servaient de base de sondage aléatoire. Le recrutement des répondants s'est fait par l'entremise d'une lettre d'information postée au domicile des personnes ciblées et à l'aide d'une relance téléphonique ou à domicile. L'échantillonnage s'est fait sans remises. Ce choix permet d'éviter de retirer deux fois la même personne. Vu les tailles respectives de la population et de l'échantillon, la chance relative qu'un ménage soit tiré est toutefois peu modifiée par la procédure retenue (le facteur d'exhaustivité de l'échantillon est de 0,9842). Cette technique d'échantillonnage permet aussi d'estimer les effectifs de la population totale ou réelle à l'aide des informations obtenues auprès des répondants au sondage (le tableau 4.3 ci-dessous précise les pondérations appliquées à chaque répondant afin d'opérer ces estimations).

Tableau 4. 3
Répartition des logements de deux chambres à coucher et plus,
échantillon et pondération par secteur de location

Secteurs	Logement de 2cc et plus	%	Sondage	%	Pondération
secteur Est	2 296	37,5	80	28,4	28,7
secteur Sud-Ouest	2 372	38,7	125	44,3	19,0
secteur Nord-Ouest	1 461	23,8	77	27,3	19,0
ensemble de l'île de Montréal	6 129	100,0	282	100,0	

Source : OMHM, 2006, calculs de l'auteur pour les effectifs des nouveaux territoires de location.

La marge d'erreur maximale relative à l'ensemble du sondage s'élève à 5,8 % (19 fois sur 20, c'est-à-dire un intervalle de confiance de 95 %). Il s'agira d'en tenir compte lorsque nous interpréterons les résultats. Pour tenir compte de la structure du parc locatif, nous effectuerons certaines estimations de la population totale en pondérant les résultats obtenus pour le sondage en utilisant les effectifs connus pour chaque secteur de location.

Le taux de réponse du sondage est de 30 %. Les motifs de refus les plus fréquents ont été le manque de temps ou le manque d'intérêt pour l'étude. Notons aussi une certaine défiance par rapport à la démarche de recherche, malgré le fait qu'elle était introduite par une lettre d'information et menée par des personnes indépendantes de l'OMHM. Cette défiance traduit une crainte de la part de ménages souvent précaires à fournir des informations personnelles, qui pourraient être utilisées par un acteur municipal pour réduire leurs droits, voire les leur retirer. Les garanties offertes par l'équipe de recherche quant au respect de la confidentialité, aux procédures de stockage et de traitement des données, complètement autonomes de l'OMHM, pèsent bien peu par rapport aux risques perçus par la population cible.

Concernant les limites de notre échantillon et les possibles biais de sélection, le premier point que nous pouvons relever est lié à la barrière de la langue. En effet, le questionnaire est disponible dans les deux langues officielles du Canada – français et anglais. Toutefois, le logement HLM accueille de nombreux ménages immigrants, dont la connaissance d'une des deux langues officielles n'est pas toujours suffisante pour leur permettre de répondre à un sondage de ce type. Par manque de ressources, il nous a été impossible de faire appel à un service d'interprète pour passer les entrevues. De surcroît, comme les résultats le montrent, la diversité des langues présentes au sein de la population HLM est très élevée et rend l'enquête auprès de cette population plus complexe. Le second point qui a pu jouer dans la sélection des répondants est leur statut professionnel. La disponibilité des personnes contactées peut en effet varier en fonction de leur emploi du temps, en particulier pour les parents seuls qui travaillent, pour lesquels les pressions sur l'emploi du temps sont importantes et multiples. Il est possible que notre échantillon sous-estime dès

lors la part des travailleurs au sein de la population totale. Nous avons cependant pris soin d'alterner les moments de la semaine et de la journée durant lesquels nous tentions de joindre les répondants potentiels. Cette alternance dans les moments de prise de rendez-vous pour les entrevues a permis de réduire les possibles effets de biais quant à la disponibilité des répondants.

4.3 Passation et structure du questionnaire

La durée moyenne des entrevues était d'une heure et demie. Les entrevues ont été réalisées en deux vagues : une première à l'hiver 2006, une seconde à l'automne/hiver 2006-2007. La première vague a permis de recueillir 230 questionnaires. La seconde vague a été menée pour compléter l'échantillon quant à sa couverture géographique. Remarquons d'emblée qu'entre les deux vagues d'enquête les mécanismes d'attribution du logement HLM n'ont pas changé et que la population sélectionnée est restée stable dans ses principales caractéristiques. L'écart temporel entre les deux vagues n'introduit pas de biais dans l'analyse, le terrain et la population ciblée n'ayant pas changé.

Le questionnaire a fait l'objet d'un prétest auprès d'une vingtaine de répondants. L'objectif du prétest était de préciser certaines formulations, de vérifier la cohérence des réponses obtenues et leur exhaustivité par rapport à la situation vécue par les personnes, ainsi que d'élaborer la grille de codage du questionnaire. Les questionnaires ayant servi au prétest ne présentant pas de défauts majeurs, ils ont été intégrés à la base de données.

La structure du questionnaire vise à recueillir des informations sur le répondant principal – la personne auprès de laquelle le questionnaire était passé –, ainsi que sur les autres membres du ménage, en particulier sur le conjoint ou la conjointe du répondant principal. Le questionnaire comporte les parties suivantes :

1. Une fiche signalétique pour la personne interviewée et pour son conjoint ou sa conjointe, cette fiche se subdivise elle-même en cinq rubriques :
 - a) Questions d'information générale de type sociodémographique s'adressant au répondant ou à la répondante (sexe, date de naissance, langue maternelle, langue d'usage, niveau de scolarité, etc.);
 - b) Questions relatives aux revenus et à l'emploi du répondant ou de la répondante (statut d'emploi, secteur d'activités, horaire de travail, qualification, recherche d'emploi, etc.);

-
- c) Questions sur la famille d'origine du répondant ou de la répondante (lieu et date de naissance des parents, statut des parents ou de la personne responsable de son éducation à l'adolescence, âge à la décohabitation, etc.);
 - d) Questions relatives au lieu de naissance et à l'immigration du répondant ou de la répondante (lieu de naissance, pays d'origine, date d'immigration, statut d'immigration, etc.);
 - e) Questions relatives au conjoint ou à la conjointe s'il y a lieu (caractéristiques sociodémographiques, statut d'emploi, statut d'immigration, etc.).
2. Une fiche signalétique sur la composition et les caractéristiques du ménage (nombre de personnes vivant actuellement dans le ménage, date et lieu de naissance de ces personnes, lien de parenté de ces personnes avec le répondant ou la répondante, niveau de revenu du ménage, source de revenu du ménage, dépenses mensuelles du ménage, difficultés économiques rencontrées par le ménage, etc.);
 3. Une fiche synoptique visant à couvrir la trajectoire résidentielle des ménages de manière rétrospective en évoquant avec le répondant ou la répondante les trois derniers logements occupés avant l'entrée en HLM (type et taille des logements antérieurs, statut d'occupation des logements antérieurs, raisons du déménagement, événements familiaux ou professionnels concomitants, etc.);
 4. Un ensemble de questions ont été posées spécifiquement sur le dernier logement occupé avant d'accéder au logement HLM (type et état du logement, les raisons du déménagement, le degré d'attachement vis-à-vis de cet ancien logement et de l'ancien quartier, etc.);
 5. Le questionnaire se clôture par un ensemble de questions sur l'entrée et la vie en HLM (date et raisons de l'introduction d'une première demande HLM à Montréal, date d'accès au premier logement HLM, mobilité à l'intérieur du parc HLM et raisons de la demande d'un transfert, taille du logement HLM occupé au moment de l'enquête, durée de résidence dans le parc HLM et dans le logement occupé au moment de l'enquête, accès et utilisation des services disponibles à l'échelle locale, appréciation du quartier de résidence et du logement HLM, sociabilité à l'échelle du voisinage, implication à la vie communautaire, conflit de voisinage, intention de changer de logement ou de quartier, etc.).

Malgré sa longueur, ce questionnaire ne présente pas de difficultés majeures au niveau de la compréhension de ses questions. Les seules difficultés rencontrées concernent sa troisième partie, la fiche synoptique sur la trajectoire résidentielle des ménages. Ces difficultés sont dues à plusieurs facteurs : la longueur très variable de la durée de résidence des ménages en HLM et la propension qu'a eue cette durée à s'allonger dans le courant des dernières années; l'instabilité chronique de la trajectoire familiale et professionnelle des personnes rencontrées; la composition changeante des ménages au fil du temps. En raison de ces différents facteurs, les personnes rencontrées ont souvent éprouvé des difficultés à se remémorer les événements antérieurs de leur trajectoire. Vu la population ciblée par l'enquête, c'est parfois l'idée même de trajectoire qui s'estompe, tant les événements sont rapprochés dans le temps et de courte durée. L'emploi est un exemple particulièrement marquant de cette dynamique. La suite des « petits boulots » auxquels faisaient souvent référence les personnes interrogées pouvant impliquer des niveaux d'activités professionnelles très variables d'un mois à l'autre. Ce mode d'accès à l'emploi peut de plus se prolonger sur une période de plusieurs années. La datation d'une prise ou d'une perte d'emploi devient dès lors très délicate pour la personne. Malgré cette limite, nous exploiterons les données de la fiche synoptique, quand cela sera possible.

5. PEUPLEMENT ET DÉMOGRAPHIE DES FAMILLES RÉSIDANT EN HLM

5.1 Peuplement du logement HLM pour famille

Comme avancées précédemment, les politiques du logement constituent un volet, parmi d'autres, des politiques sociales. Au Canada, elles ont surtout visé à répondre aux besoins en logement des ménages défavorisés. Une première estimation du rôle qu'elles jouent dans le système de l'habitation est dès lors de savoir combien de ménages et de personnes en bénéficient.

Pour répondre à cette question dans le cas de Montréal et pour les familles avec enfant, nous pouvons procéder à l'estimation de la population qui réside dans un logement HLM. En tenant compte des résultats de notre enquête par sondage et de la pondération que nous avons choisi de leur appliquer, il apparaît ainsi que le logement HLM destiné aux familles avec enfant accueille 6 134 ménages (c'est-à-dire le nombre d'unités disponibles dans le parc ce logement HLM comptant au moins 2 chambres à coucher), ce qui correspond à 25 081 personnes, dont 8 344 adultes et 16 737 enfants (voir tableau 5.1 ci-dessous). Rappelons que ces chiffres sont des ordres de grandeur fournis par l'estimation que nous opérons à partir des résultats de notre enquête et qu'ils ne constituent pas le chiffre réel de la population vivant en HLM.

Un autre élément caractéristique du logement HLM est la forte présence des enfants au sein des familles qui y résident. D'après les résultats du sondage, les enfants représentent deux tiers de la population qui résident en HLM famille. Cette répartition de la population ne manque pas de faire des HLM familles un milieu de vie particulier, qui ne se compare avec aucune situation sur l'île de Montréal.

Tableau 5. 1
Peuplement du logement HLM famille de deux chambres et plus

Secteurs de location	Répondants		Conjoint/es		Enfants	
	Effectifs estimés	%	Effectifs estimés	%	Effectifs estimés	%
secteur Est	2 296	37,4	804	36,4	6 458	38,6
secteur Sud-Ouest	2 375	38,7	817	37,0	5 909	35,3
secteur Nord-Ouest	1 463	23,9	589	26,7	4 370	26,1
Total	6 134	100,0	2 210	100,0	16 737	100,0

Source : Enquête par sondage auprès des familles avec enfant locataires de l'OMHM, 2007³.

³ Pour alléger la présentation, nous ne rappellerons pas à l'avenir l'origine des données, qui proviennent en grande partie de l'enquête par sondage. Dans le cas contraire, la source des données sera précisée.

5.2 Sexe, âge et présence d'un conjoint

Comme nous l'avons vu, les ménages qui éprouvent les plus grandes difficultés à se loger sont souvent des ménages ne comptant qu'un seul parent ou adulte. Ce trait particulier des ménages éprouvant des besoins impérieux en logement a forcément un effet sur la répartition par sexe au sein de la population des familles vivant en HLM.

Il apparaît ainsi que 80,1 % de nos répondantes étaient des femmes, alors que seulement 46,5 % des conjoints sont des femmes. Autrement dit, il y a beaucoup plus de femmes, 3 820 d'après nos estimations, qui vivent seules avec leurs enfants que d'hommes dans la même situation, 105 d'après nos estimations. Les 2 210 ménages restants forment un couple mixte ou homosexuel masculin avec enfant (l'effectif de ce dernier type de ménage est cependant très réduit). Évidemment, ce déséquilibre entre les sexes se répercute sur la composition des ménages, comme nous le verrons plus loin.

Au niveau des enfants, la répartition par sexe est plus proche de celle attendue pour toute population, puisqu'il y a 51,1 % d'enfants de sexe masculin et 48,9 % de sexe féminin pour l'ensemble de la population des ménages familiaux vivant en HLM.

Une autre donnée importante, souvent reprise dans les travaux sur logement, est la composition par âge de la population. Cette donnée est importante parce que le rapport entre les adultes et les jeunes peut avoir un impact sur la dynamique sociale locale, entre autres, en ce qui a trait aux relations de voisinage et aux « désordres » dans les espaces communs⁴. Ce dernier effet peut être accru dans les ensembles résidentiels qui comptent un grand nombre de logements. La structure par âge d'une population peut ainsi poser des défis spécifiques en termes de socialisation et de jouissance paisible des lieux pour certains ménages.

L'âge moyen des répondants est de 43 ans et huit mois, celui des conjointes et conjoints est sensiblement le même (43 ans et trois mois), celui des enfants est de 13 ans et huit mois. Au-delà de l'âge moyen, c'est la distribution par âge de ces différents groupes qu'il convient de décrire. C'est ce que permettent de faire les trois figures suivantes.

⁴ Cette relation a été observée à maintes reprises, et ce, dans le cadre de différents contextes (voir, par exemple : Chamboredon et Lemaire, 1970; Wilson, 1994).

Figure 5. 1
Répartition par groupes d'âge des répondants

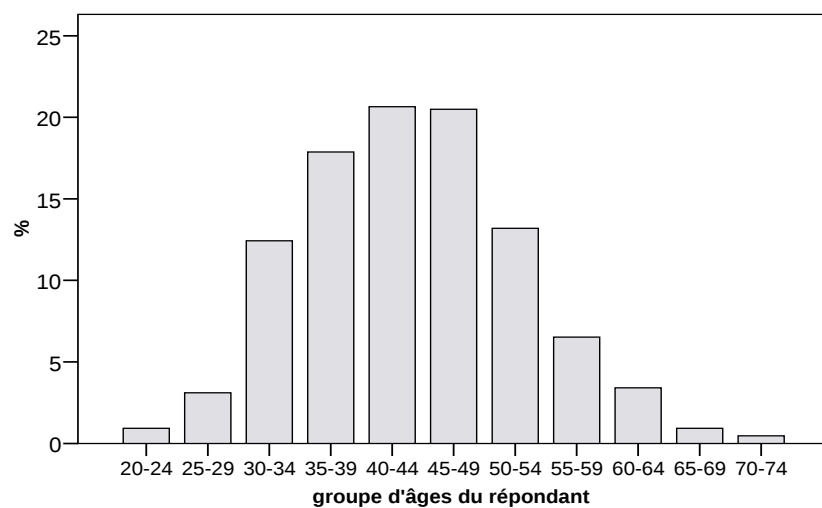


Figure 5. 2
Répartition par groupes d'âge des conjointes et conjoints

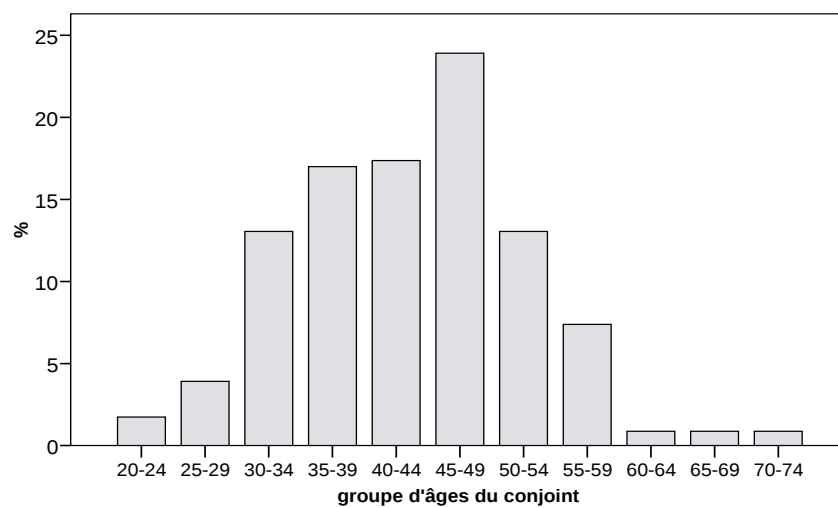
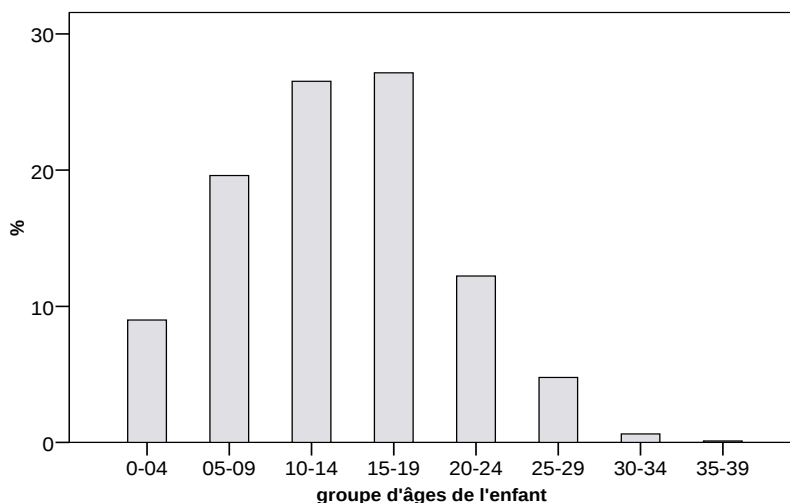


Figure 5. 3
Répartition par groupes d'âges des enfants



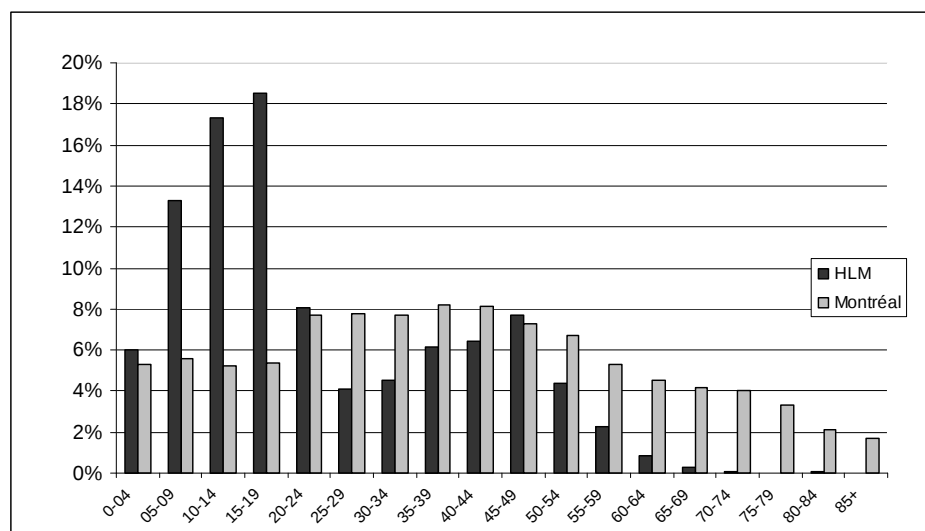
Une large proportion des adultes âgés de 30 et 55 ans, ce qui n'est pas surprenant étant donné les conditions de logement des HLM familles. Il s'agit cependant de noter qu'une faible proportion des adultes sont plus âgés. La population des HLM familles compte même des adultes qui, étant donné leur âge, sont admissibles aux HLM pour personnes âgées. Ces personnes ont toutefois encore à charge un ou plusieurs enfants, ce qui explique leur présence dans le logement HLM famille et au sein de notre échantillon. Il est logique de les retrouver dans cette portion du parc, puisqu'il comporte plus de logements de deux chambres à coucher que les HLM réservés à la clientèle des personnes âgées.

Lorsque l'on passe aux enfants, les estimations produites à partir de l'enquête indiquent que 82 % d'entre eux ont moins de 20 ans et que 72 % sont des mineurs. Ces proportions représentent 13 767 enfants de moins de 20 ans et 12 101 enfants mineurs.

Enfin, il est essentiel de souligner que le secteur famille du logement social présente une distribution par âge atypique en comparaison avec celle de l'ensemble de la population de l'île de Montréal. Comme l'indique la figure 5.4 ci-dessous, les jeunes y sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que dans la population montréalaise. Les moins de 20 ans comptent en effet pour près de 60 % de la population vivant en HLM famille, alors qu'ils représentent seulement 20 % de la population totale de l'île. La conséquence directe de cette surreprésentation des jeunes dans les HLM familles est un ratio adultes/enfants particulièrement faible. Ce ratio se fixe à un adulte pour trois enfants, alors qu'il est de quatre adultes pour un enfant pour la population totale de l'île de Montréal. La faiblesse de ce ratio fait des HLM familles un milieu de vie particulier,

marqué de manière significative par la présence d'enfants en grand nombre et une plus faible visibilité des adultes.

Figure 5. 4
Répartition de la population par groupes d'âges pour les HLM familles
et pour la Ville de Montréal, 2001



Source : OMHM, enquête sur les familles avec enfants; Statistique Canada, recensement de la population, 2001.

5.3 Taille des ménages, composition familiale et liens de parenté

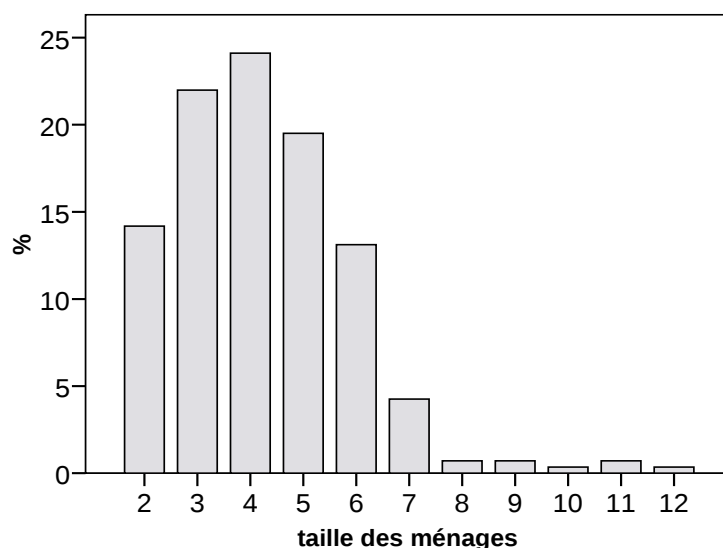
La taille des ménages est une autre caractéristique qui peut avoir une certaine importance lorsque sont abordées des questions liées au logement des familles. En effet, la taille des ménages peut avoir un effet sur les conditions de logement, en particulier pour le confort résidentiel et le surpeuplement de certaines unités. Nous reviendrons sur ce point plus loin dans le rapport.

La taille moyenne des ménages résidant en HLM familles avec enfant se fixe à 4,24 personnes, ce qui est largement plus élevé que la taille moyenne des ménages montréalais (2,2 personnes en 2001). Cet écart entre les deux populations s'explique bien évidemment en partie par les caractéristiques spécifiques du parc de logements HLM destinés aux familles avec enfant. Il est dès lors plus judicieux de comparer les résultats de notre sondage avec les données du recensement compilées pour les familles. Ainsi, en 2001, la taille moyenne des familles montréalaises se fixait à 2,9 personnes par famille. Il y a donc bien un écart entre les deux populations. Celui-ci est dû au nombre moyen d'enfants par famille. Il se fixe en effet à 2,82 enfants par famille dans les HLM de deux

chambres à coucher et plus et à 1,1 enfant pour l'ensemble de la population de Montréal. À nouveau, les HLM familles se démarquent de l'ensemble de la population de Montréal⁵.

La distribution de la taille des ménages présente aussi certaines particularités. En premier lieu, les ménages d'une personne sont absents de notre échantillon, ce qui est concordant avec la définition de la population cible de l'enquête. En deuxième lieu, et c'est beaucoup plus important, les ménages de grande taille sont surreprésentés dans les HLM familles : 20 % des ménages comptent cinq personnes, près de 15 % six personnes et un peu plus de 7 % sept personnes et plus. Les besoins de ces ménages en logement peuvent être très importants, surtout lorsque le bailleur est tenu de respecter les normes d'occupation en vigueur à l'échelle canadienne et que le nombre de logements de quatre ou cinq chambres à coucher et plus est relativement réduit dans le parc de logements à sa disposition. En dernier lieu, la seule statistique de la taille des ménages souligne le rôle particulier qu'occupe actuellement le logement social sur l'île de Montréal et, plus largement, dans de nombreux centres urbains canadiens. En effet, c'est un parc de logements qui fait face à des demandes provenant de familles parfois de grandes dimensions, alors que le reste du marché de l'habitation s'est plutôt orienté vers la production d'unités de petite dimension, destinées à des personnes seules ou à des ménages de petite taille.

Figure 5. 5
Distribution des ménages selon leur taille



⁵ Notons cependant que le terme « famille » tel que défini par le recensement reprend également les couples sans enfants. Il est donc possible que la taille moyenne et le nombre moyen d'enfants soient sous-estimés pour ces ménages. À défaut de pouvoir compter sur une donnée plus précise, nous comparons quand même les résultats que nous avons obtenus avec ceux du recensement.

La composition familiale des ménages vivant en HLM familles mérite aussi quelques commentaires. Les différents types de familles sont en effet présents en des proportions variables dans la population résidante en HLM. Conséquence directe de l'écart entre le nombre de ménages et le nombre de conjoints ou conjointes, les familles monoparentales sont surreprésentées dans le logement social. D'après nos estimations, elles comptent pour 60 % de l'ensemble des ménages. Le reste des ménages se répartit entre les couples (45 % du total des ménages familiaux vivant en HLM) et les ménages multifamiliaux (5 % des ménages) – le détail des estimations et des fréquences relatives simples et cumulées est repris dans le tableau 5.2 ci-dessous.

Tableau 5. 2
Répartition des ménages vivant en HLM familles selon la composition familiale

Composition familiale	Effectif (Estimation)	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Famille monoparentale 1 enfant	886	14,4	14,4
Famille monoparentale 2 enfants	1 191	19,4	33,9
Famille monoparentale 3 enfants	943	15,4	49,2
Famille monoparentale 4 enfants	448	7,3	56,5
Famille monoparentale 5 enfants et plus	257	4,2	60,7
Couple 1 enfant	114	1,9	62,6
Couple 2 enfants	505	8,2	70,8
Couple 3 enfants	676	11,0	81,8
Couple 4 enfants	438	7,1	89,0
Couple 5 enfants et plus	391	6,4	95,3
Multifamilial	285	4,7	100,0
Total	6 134	100,0	

Il est bon de noter que les familles monoparentales représentent 20,8 % du total des familles de la Ville de Montréal au recensement de 2001. Il y a donc proportionnellement trois fois plus de familles monoparentales au sein de la population des familles vivant en HLM que dans l'ensemble de la population. La très grande majorité des familles monoparentales sont par ailleurs dirigées par une femme (96,5 % dans notre échantillon contre 83,9 % pour l'ensemble de la population de l'île de Montréal en 2001). La relation entre le sexe du répondant à notre enquête et la composition familiale est statistiquement significative et d'intensité modérée, comme l'indique le tableau 5.3 ci-dessous et les statistiques qui y sont associées (khi carré et V de Cramer⁶).

⁶ Une brève explication sur ces deux statistiques s'impose. Le khi-carré renvoie à un test qui indique si deux variables qualitatives sont indépendantes, ce que l'on désigne sous le vocable d'hypothèse nulle. Dans le cas de rejet de cette hypothèse, on considère que les deux variables sont dépendantes l'une de l'autre ou en interactions. La valeur du khi-carré n'a pas de maximum théorique et elle n'apporte aucune information sur l'intensité de la relation entre deux variables. C'est pour cette raison que d'autres mesures d'association entre variables qualitatives ont été développées, dont le V de Cramer (l'étendue de cette statistique varie entre 0,00 et 1,00, au plus elle se rapproche de sa limite supérieur, au plus la relation est forte entre les deux variables). Ces deux statistiques sont très utiles lorsque l'on analyse des tableaux croisés reprenant des variables qualitatives.

Tableau 5. 3
Tableau croisé entre le sexe du répondant et la composition familiale

			Sexe du répondant		Total
			homme	femme	homme
Composition familiale regroupée	Familles monoparentales	Effectif (Estimation)	133	3 620	3 753
		Pourcentage en ligne (%)	3,5	96,5	100,0
		Pourcentage en colonne (%)	11,3	73,1	61,2
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	2,2	59,0	61,2
	Familles composées d'un couple	Effectif (Estimation)	990	1 105	2 095
		Pourcentage en ligne (%)	47,3	52,7	100,0
		Pourcentage en colonne (%)	83,9	22,3	34,2
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	16,1	18,0	34,2
	Ménage multifamilial	Effectif (Estimation)	57	228	285
		Pourcentage en ligne (%)	20,0	80,0	100,0
		Pourcentage en colonne (%)	4,8	4,6	4,6
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	0,9	3,7	4,6
Total	Effectif (Estimation)	1 180	4 953	6 133	
	Pourcentage en ligne (%)	19,2	80,8	100,0	
	Pourcentage en colonne (%)	100,0	100,0	100,0	
	Pourcentage sur le total du tableau (%)	19,2	80,8	100,0	

Note : Khi carré = 1653,375 ; dl = 2 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,519 ; p < 0.01.

Au-delà de la composition familiale, il convient aussi de prendre en compte les liens de parenté qui relient entre eux les individus. La décomposition des liens de parenté permet de décrire la même réalité, celle de la composition des familles, mais d'un point de vue individuel, en cherchant à décrire le contexte familial dans lequel évolue chaque individu, qu'il soit un adulte ou un enfant.

Pour les adultes, cela revient à décrire leur statut matrimonial au moment de l'enquête. C'est ce que montre le tableau 5.4 ci-dessous, en distinguant pour le sexe du répondant. Sans surprise, les femmes sont moins souvent engagées dans une relation maritale que les hommes. De surcroît, elles sont en plus grand nombre que les hommes dans la situation où elles n'ont jamais été mariées, ce qui peut avoir des impacts sur les droits qui sont reliés au partage des coûts qu'entraîne l'éducation des enfants. Il est vraisemblable que pour une grande proportion de ces femmes la charge des enfants leur revienne entièrement. Enfin, les personnes en union libre sont moins nombreuses que les personnes mariées. La vie de couple se vit plutôt, au sein de la population des familles vivant en HLM, à l'intérieur du lien du mariage. La relation entre le sexe et le statut matrimonial est statistiquement significative avec une intensité supérieure à celle observée dans le cas de la composition des ménages.

Tableau 5. 4
Tableau croisé entre le sexe et le statut matrimonial

			sexe du répondant		Total
			homme	femme	homme
Situation matrimoniale du répondant au moment de l'enquête	Célibataire (jamais marié)	Effectif (Estimation)	38	1 620	1 658
		Pourcentage en colonne (%)	3,2	32,7	27,0
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	0,6	26,4	27,0
	Marié(e) pour la première fois	Effectif (Estimation)	971	810	1 781
		Pourcentage en colonne (%)	82,2	16,4	29,0
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	15,8	13,2	29,0
	Conjoint(e) de fait/en union libre	Effectif (Estimation)	67	343	410
		Pourcentage en colonne (%)	5,7	6,9	6,7
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	1,1	5,6	6,7
	Remarié(e)	Effectif (Estimation)	67	0	67
		Pourcentage en colonne (%)	5,7	0	1,1
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	1,1	0	1,1
	Séparé(e)/divorcé(e)	Effectif (Estimation)	38	2 105	2 143
		Pourcentage en colonne (%)	3,2	42,5	34,9
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	0,6	34,3	34,9
	Veuf/veuve	Effectif (Estimation)	0	76	76
		Pourcentage en colonne (%)	0	1,5	1,2
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	0	1,2	1,2
Total		Effectif (Estimation)	1 181	4 954	6 135
		Pourcentage en colonne (%)	100,0	100,0	100,0
		Pourcentage sur le total du tableau (%)	19,3	80,7	100,0

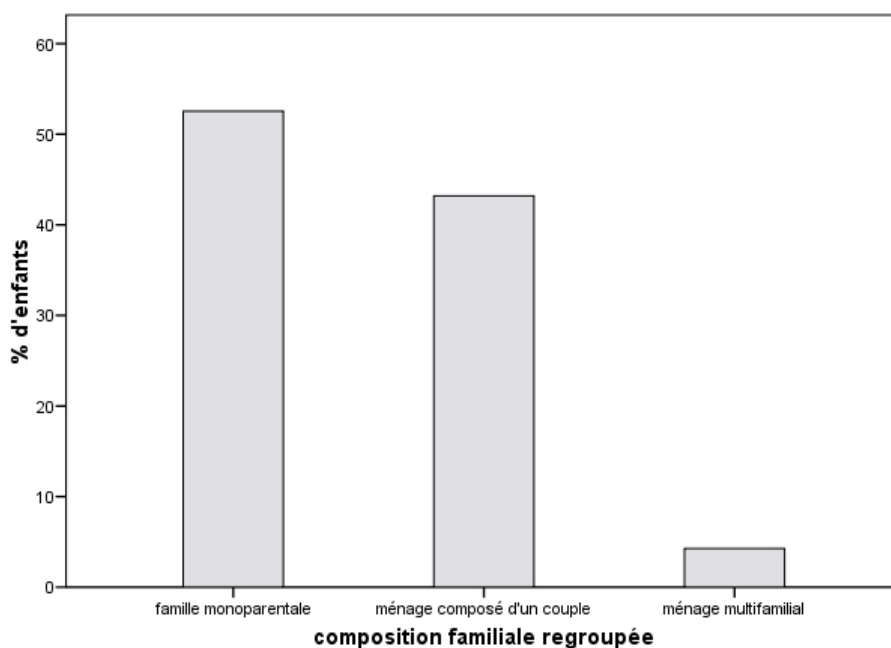
Note : Khi carré = 2454,483 ; dl = 5 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,633 ; p < 0.01.

Les autres liens de parenté entre adultes concernent les ménages multifamiliaux, c'est-à-dire ceux qui sont composés par plusieurs adultes qui ne partagent pas en commun une relation maritale ou qui vivent en union libre. La proportion de ces ménages est toutefois modeste dans notre échantillon. Les estimations produites par notre sondage présentent donc une erreur d'échantillonnage plus élevée et doivent être prises avec beaucoup de prudence. Elles indiquent que, dans 36 % des cas, le second adulte présent dans le ménage est un membre de la famille du répondant, c'est-à-dire une tante ou un oncle, par exemple,

dans 21 % des cas, il s'agit de la mère du répondant et, dans 29 % des cas, il s'agit d'un autre adulte, dont les liens de parenté ne sont pas clairement établis par le répondant.

Si les liens de parenté ont une certaine importance pour les adultes, il en va de même pour les enfants. Dans ce cas-ci aussi, les types de lien de parenté peuvent être multiples, un enfant pouvant être élevé par ses deux parents biologiques, un seul d'entre eux, un autre membre de sa famille ou une personne avec laquelle il ne partage aucun lien familial. Une première manière d'approcher cette question est de comptabiliser le nombre d'enfants selon la composition familiale des ménages. Il apparaît ainsi qu'environ 52 % des enfants vivant en HLM le font au sein d'une famille monoparentale, que 43 % vivent au sein d'une famille avec un couple et que 4 % vivent au sein d'un ménage multifamilial – voir la figure 5.6 ci-dessous.

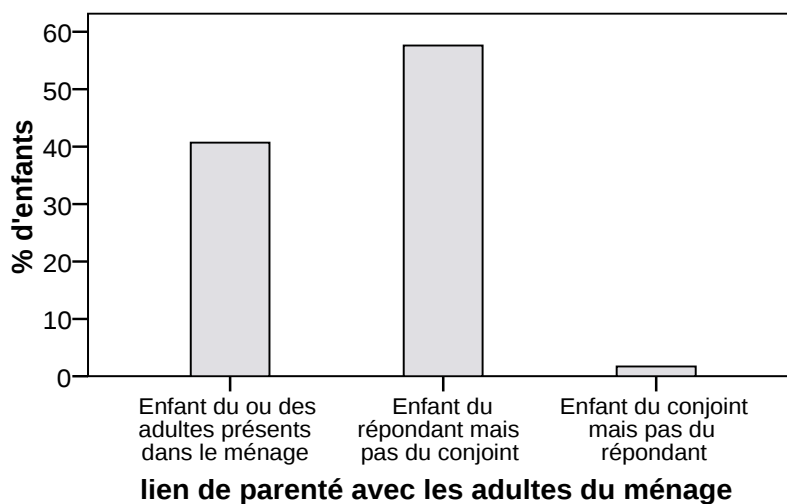
Figure 5. 6
Nombre total d'enfants par type de ménage



Une deuxième manière pour approcher les liens de parenté qui lient les enfants aux adultes au sein des ménages est de savoir si un lien de filiation biologique les lie entre eux. Étant donné le caractère relativement atypique des familles vivant en HLM, il est attendu que ces relations soient plus diversifiées que dans l'ensemble de la population. Les résultats que nous obtenons à notre sondage vérifient en partie cette hypothèse. En effet, 40 % des enfants vivent en compagnie d'un ou de leurs deux parents biologiques, 58 % vivent en compagnie d'un seul de leurs parents – en fait, le répondant principal à l'enquête – et d'un autre adultes – le conjoint ou la conjointe du répondant –, le reste (2 %) vit aussi en

compagnie d'un seul parent, mais cette fois, il s'agit du conjoint ou de la conjointe du répondant à l'enquête (voir figure 5.7 ci-dessous). Enfin, les relations familiales peuvent aussi concerner des enfants qui ne vivent plus avec leurs parents. C'est le cas pour 31 % des répondants qui déclarent avoir des enfants qui ne vivent plus avec eux. Parmi ces enfants, une grande majorité (72 %) vit de manière indépendante suite à une décohabitation d'avec les parents, environ un quart d'entre eux vivent avec un autre parent hors ménage – le plus souvent un ancien conjoint ou une ancienne conjointe du répondant, mais aussi parfois les parents du répondant ou un autre membre de sa famille étendue, enfin, très rarement, dans un établissement collectif.

Figure 5. 7
Lien de parenté des enfants avec les adultes présents dans le ménage



6. IMMIGRATION, STATUT DES GÉNÉRATIONS ET CONTEXTE MIGRATOIRE

6.1 Immigration et statut des générations

L'immigration constitue une autre dimension importante de la dynamique métropolitaine montréalaise. En effet, comme dans les autres grandes villes canadiennes, bien que dans une proportion plus faible que Toronto et Vancouver, Montréal accueille des immigrants en grand nombre. De surcroît, la très grande majorité des immigrants qui choisissent le Québec comme lieu de destination se concentrent dans la RMR de Montréal.

Cette immigration vers le Québec est diversifiée. D'une part, les régions d'origine des immigrants sont souvent multiples, et ce, pour une même période ou vague d'immigration. Il existe néanmoins quelques tendances générales dans la provenance des immigrants. Les années 1970 ont par exemple été marquées par l'arrivée des réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est. Durant les années 1980, ce sont surtout les immigrants en provenance des Caraïbes, mais aussi du Liban, qui vont constituer une proportion non négligeable du flux migratoire à destination du Québec. Plus récemment, ces flux se sont encore diversifiés, avec la présence accrue d'immigrants nord-africains. Il ne faut évidemment pas oublier qu'à travers toutes ces décennies des pays et régions d'origine comme la Chine, la France ou l'Europe de l'Ouest et de l'Est, ont continuellement alimenté le Québec en nouveaux arrivants. C'est cette diversité des sources et des rythmes migratoires qui donnent au Québec et en particulier, à Montréal, ses caractéristiques de société pluriethnique (Piché, 2003). D'autre part, les immigrants sont aussi diversifiés quant à leur statut d'immigration, ce qui traduit du point de vue des politiques d'immigration des circonstances particulières entourant chaque migration. Aujourd'hui, la partie la plus importante de l'immigration est composée de travailleurs qualifiés, alors que les personnes bénéficiant des dispositions entourant le regroupement familial ou l'immigration parrainée voient leur proportion se réduire. Enfin, contre une image souvent véhiculée au Québec, cette province n'accueille pas plus de réfugiés que les autres provinces. On sait par contre que les différentes composantes de l'immigration à destination du Canada et du Québec n'ont pas les mêmes chances de voir ce processus débouché sur une insertion sociale réussie. Autrement dit, tous les immigrants ne réussissent pas à obtenir un emploi équivalent à celui qu'ils ont parfois laissé derrière eux et correspondant à leur qualification professionnelle, cet emploi constituant en quelque sorte la porte d'entrée vers d'autres réalisations personnelles, telles que l'accession à la propriété, l'accès à une école de qualité pour les enfants (nés à l'étranger ou au pays), l'inscription relationnelle dans un réseau de sociabilité, etc. Sur le registre de l'emploi, de nombreux travaux, depuis plusieurs années, indiquent malheureusement un ralentissement de l'accès au marché du travail et des gains

économiques des immigrants par rapport à la population totale, malgré le fait que les immigrants récents ont souvent des niveaux de qualification élevés (Picot et Hou, 2003; Picot et Sweetman, 2005)⁷.

Les effets de l'immigration sur une métropole peuvent être multiples. Ils peuvent être économiques en assurant une dynamique locale intense par l'entremise de la création de petites et moyennes entreprises et par l'accroissement de la consommation. Ils sont bien évidemment sociaux et culturels, puisque l'immigration vient modifier la composition ethnique de la population. En ce qui concerne l'espace résidentiel, cette transformation peut avoir des impacts sur la cohabitation à l'intérieur des ensembles immobiliers et sur les relations de voisinage. Enfin, pour les politiques du logement et leurs gestionnaires locaux, les relations à la clientèle peuvent se modifier avec l'afflux des immigrants et des défis nouveaux émergés quant aux relations qui se développent entre locataires. Ces défis sont d'autant plus importants qu'ils se déroulent souvent dans un cadre bâti collectif, plus propice aux frictions et conflits de voisinage et qui concentre des groupes fragilisés pour lesquels l'arrivée de personnes porteuses d'une identité culturelle différente peut se révéler déstabilisante. Il ne faut cependant pas surévaluer ces effets. Une enquête, bien qu'ancienne, avait montré que les conflits à l'intérieur du logement HLM étaient souvent lus trop rapidement en termes ethniques alors qu'ils émergeaient souvent des frictions autour des usages des lieux (le bruit constituant la plainte majeure) (Dansereau et Séguin, 1995; Dansereau, *et al.*, 1993). Nos propres travaux sur quatre ressources en HLM familles arrivent sensiblement aux mêmes conclusions, même si des tensions liées à des origines culturelles différenciées étaient rapportées dans un cas. Ces tensions étaient toutefois le plus souvent vécues à l'extérieur du projet de logements HLM. L'enquête menée avait aussi révélé des difficultés de cohabitation entre les ménages québécois et d'origine étrangère dans le cas des projets les plus homogènes, c'est-à-dire ceux où les Québécois sont majoritaires, ainsi qu'entre les familles de grande taille et les personnes seules (lesquelles sont souvent, rappelons-le, plus fragiles d'un point de vue social et parfois psychologique) (Germain et Leloup, 2006).

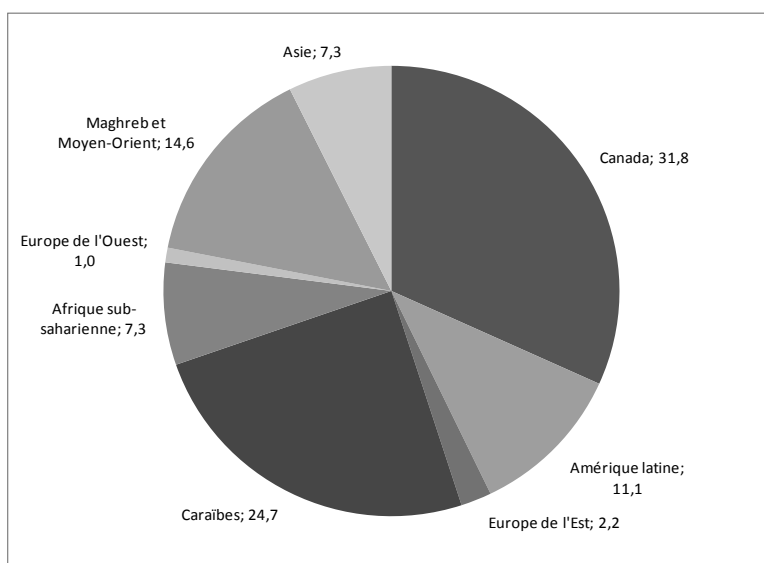
Nous l'avons vu plus haut, les immigrants récents sont plus susceptibles que le reste de la population d'éprouver des besoins impérieux en logement. Il serait donc logique de les retrouver en plus grand nombre dans le logement social. C'est effectivement le cas. En effet, les adultes vivant en HLM familles sont à 69 % issus de l'immigration. Comme

⁷ Il s'agit cependant de relativiser ce constat général. S'il est en effet vérifié que la situation économique des immigrants s'est dégradée au cours des dernières décennies, il est aussi vrai que cette dégradation n'a pas touché l'ensemble de la population immigrante de la même manière. Ainsi, des travaux menés au Québec indiquent que les immigrants sélectionnés sur base de leur qualification professionnelle connaissent souvent une insertion en emploi assez favorable, même si des distinctions subsistent en fonction de leur pays d'origine (Godin, 2004; Renaud, *et al.*, 1996; Renaud, *et al.*, 2003).

l'indique la figure 6.1 ci-dessous, 31 % des adultes sont nés au Canada, 25 % sont originaires des Caraïbes, 15 % de l'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, 11 % d'Amérique Latine, 7 % d'Afrique subsaharienne et 7 % d'Asie, les deux groupes européens représentant une faible proportion de l'ensemble des adultes.

Pour les adultes nés au pays, nous leur demandions également quel était leur lieu de naissance. Dans une majorité des cas, les personnes sont nées à Montréal, presque aucune ne vient d'une autre province du Canada. De surcroît, les informations que nous avons recueillies sur les parents des répondants montrent que les personnes nées au Québec ont des parents eux-mêmes nés dans cette province. Il s'agit donc d'une population peu mobile géographiquement et ancrée localement.

6. 1
Distribution des adultes vivant en HML familles par région d'origine



Comme le laisse présager la distribution des régions d'origine, les immigrants qui se retrouvent dans le logement social famille aujourd'hui n'entrent pas tous dans la catégorie des immigrants récents (le plus souvent définie comme les immigrants arrivés durant les cinq dernières années). La distribution des répondants par période d'arrivée confirme cette tendance : 31 % des immigrants sont arrivés durant les années 1980, 15 % entre 1991 et 1995 (21 % pour l'ensemble des années 1990), et 11 % dans les années 1970. Il y a en revanche encore peu d'immigrants récents, ceux arrivés après 2001. Cette faiblesse s'explique en partie par les règles d'attribution du logement social (qui suppose comme condition une résidence d'un an sur le territoire de la CMM) et le faible taux de rotation dans le logement social (en particulier dans le secteur famille, où il se libère peu de

logements par an). Le contrepoint à cette faiblesse de la présence des immigrants récents dans le logement social indique aussi que les ménages immigrants qui s’y trouvent y résident depuis plusieurs années et éprouvent sans doute des difficultés à s’insérer sur le marché du travail québécois et à sortir du logement social.

Tableau 6. 1
Distribution des répondants selon la période d’immigration

Période d’immigration	Effectif (Estimation)	Pourcentage	Pourcentage cumulé
avant 1961	19	,3	,5
1961-1970	19	,3	,9
1971-1980	666	10,9	17,3
1981-1990	1 931	31,5	64,8
1991-1995	895	14,6	86,9
1996-2001	419	6,8	97,2
2002 et après	95	1,6	99,5
ne sait plus	19	,3	100,0
Total immigrant	4 064	66,2	
Non immigrant	2 071	33,8	
Total	6 134	100,0	

Un autre facteur qui peut avoir un impact sur l’insertion professionnelle et sociale des immigrants est la composition des ménages dans lesquels ils s’inscrivent. Les couples mixtes peuvent ainsi constituer un levier d’insertion important pour la personne immigrante. Cependant, pour différentes raisons, liées à la manière dont se forment les couples, les unions mixtes sont moins fréquentes que les unions endogames (Kaufmann, 1995). Cette tendance se vérifie aussi pour les familles qui résident dans le logement social. Ainsi, lorsque l’on croise la région d’origine des répondants et celle des conjoints, le tableau que l’on obtient montre bien que les unions dans le logement social sont très largement endogames (voir le tableau 6.2 ci-dessous). Les effectifs sont en effet concentrés le long de la diagonale du tableau, c’est-à-dire qu’ils se concentrent dans les cellules où les régions d’origine des répondants et des conjoints sont identiques. Un autre indicateur de cette forte association entre régions d’origine des répondants et des conjoints est la valeur du khi carré associée au tableau, ainsi que le coefficient d’association (V de Cramer). Il est dès lors possible de réduire notre travail sur les ménages immigrants en tenant compte de la seule région d’origine des répondants, puisque s’ils ont un conjoint, celui-ci a de grandes chances d’être de la même région d’origine.

En croisant la région d’origine pour le répondant et la composition familiale, il est ainsi possible d’identifier s’il existe une relation entre l’immigration et les différentes compositions familiales et en particulier, la monoparentalité. C’est effectivement le cas, comme l’indique le tableau 6.3 ci-dessous. La lecture des pourcentages en ligne montre

ainsi que 100 % des ménages dont le répondant vient de l'Europe de l'Ouest comptent un seul parent, 80 % pour les ménages originaires des Caraïbes et 72 % pour les ménages natifs. Toutefois, ces pourcentages ne doivent pas faire oublier le volume très différent de ces trois populations dans le logement social. En chiffres absolus, les ménages natifs et originaires des Caraïbes sont les plus nombreux à être composés d'un seul adulte. Inversement, certains groupes de ménages sont plus souvent formés d'un couple. C'est le cas pour les ménages originaires de l'Asie et de l'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient.

Tableau 6. 2
Distribution croisée des répondants et des conjoint/es par région d'origine

			Région d'origine du conjoint							Total
			Canada	Amérique latine	Europe de l'Est	Caraïbes	Afrique subsaharienne	Maghreb et Moyen-Orient	Asie	
Région d'origine des répondants	Canada	Effectif (Estimation) % du total	525 23,8	0 ,0	0 ,0	19 ,9	0 ,0	0 ,0	0 ,0	544 24,6
	Amérique latine	Effectif (Estimation) % du total	0 ,0	238 10,8	0 ,0	19 ,9	0 ,0	0 ,0	0 ,0	257 11,6
	Europe de l'Est	Effectif (Estimation) % du total	0 ,0	29 1,3	19 ,9	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	48 2,2
	Caraïbes	Effectif (Estimation) % du total	0 ,0	0 ,0	0 ,0	276 12,5	0 ,0	0 ,0	0 ,0	276 12,5
	Afrique subsaharienne	Effectif (Estimation) % du total	0 ,0	0 ,0	19 ,9	0 ,0	190 8,6	0 ,0	0 ,0	209 9,5
	Maghreb et Moyen-Orient	Effectif (Estimation) % du total	0 ,0	0 ,0	19 ,9	0 ,0	0 ,0	590 26,7	0 ,0	609 27,6
	Asie	Effectif (Estimation) % du total	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	266 12,0	266 12,0
Total		Effectif (Estimation) % du total	525 23,8	267 12,1	57 2,6	314 14,2	190 8,6	590 26,7	266 12,0	2 209 100,0

Khi carré = 10586,163 ; dl = 36 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,894 ; p < 0.01.

Tableau 6. 3
Distribution croisée entre la région d'origine des répondants
et la composition familiale du ménage

			Composition familiale regroupée			Total
			Familles monoparentales	Familles composées d'un couple	Ménage multifamilial	
Région d'origine des répondants	Canada	Effectif (Estimation) % en ligne	1 488 71,9	515 24,9	67 3,2	2 070 100,0
	Amérique latine	Effectif (Estimation) % en ligne	209 41,5	238 47,2	57 11,3	504 100,0
	Europe de l'Est	Effectif (Estimation) % en ligne	57 54,3	48 45,7	0 ,0	105 100,0
	Caraïbes	Effectif (Estimation) % en ligne	1 522 80,0	276 14,5	105 5,5	1 903 100,0
	Afrique subsaharienne	Effectif (Estimation) % en ligne	200 52,5	162 42,5	19 5,0	381 100,0
	Europe de l'Ouest	Effectif (Estimation) % en ligne	86 100,0	0 ,0	0 ,0	86 100,0
	Maghreb et Moyen-Orient	Effectif (Estimation) % en ligne	133 17,5	609 80,0	19 2,5	761 100,0
	Asie	Effectif (Estimation) % en ligne	57 17,6	247 76,5	19 5,9	323 100,0
Total		Effectif (Estimation) % en ligne	3 752 61,2	2 095 34,2	286 4,7	6 133 100,0

Khi carré = 1594,317 ; dl = 14 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,361 ; p < 0.01.

Le processus migratoire est par définition complexe. Il implique plus que les seuls migrants initiaux, mais aussi les autres membres de leur famille, dont leurs enfants. La question de la transmission intergénérationnelle se pose d'autant plus pour ces enfants. Elle inclut la transmission des codes sociaux et culturels. Elle mobilise aussi les interrogations qui entourent la discrimination raciale et ethnique pour ceux issus des groupes désignés par la catégorie de minorité visible au Canada. Elle est d'autant plus importante que les jeunes issus de l'immigration vivent dans un ménage dont le ou les membres adultes éprouvent des difficultés à s'insérer en emploi. Le croisement des facteurs ethniques et sociaux peut dès lors constituer des freins importants à l'insertion de ces jeunes.

Pour les enfants vivant en HLM familles, 16 % d'entre eux sont nés hors du pays, et appartiennent à ce que l'on désigne par le terme de première génération. En d'autres termes, ils ont immigré au Canada. Un peu plus de la moitié des enfants (56 %) appartiennent à la deuxième génération, c'est-à-dire qu'ils sont nés au Canada et qu'au moins un des deux parents est né à l'étranger. Enfin, 27 % sont de troisième génération, entendu qu'ils sont nés au Canada de parents eux-mêmes nés au Canada.

Tableau 6. 4
Statut de génération des enfants vivant dans les HLM familles

Génération	Effectif (Estimation)	Pourcentage
Première génération	2 685	16,0
Deuxième génération	9 423	56,3
Troisième génération	4 572	27,3
Total	16 680	99,7
Manquante	57	,3
Total	16 737	100,0

6.2 Contexte migratoire : raison et statut d'immigration, langue maternelle et d'usage

La description du processus d'immigration d'une personne reste incomplète si elle ne prend pas en considération les circonstances qui l'ont entouré. C'est ce que nous désignons par le contexte migratoire, c'est-à-dire les raisons qui ont poussé un individu à immigrer, à choisir Montréal comme lieu d'installation et le statut selon lequel il a été accepté dans le cadre des politiques d'immigration du pays d'arrivée.

Le contexte migratoire est important, parce qu'il traduit partiellement les atouts dont dispose un individu pour s'insérer au lieu d'arrivée et qu'il influe donc sur ses chances de succès et de réussite dans sa nouvelle société.

Le contexte migratoire ne constitue pas seulement une donnée individuelle, mais renvoie aussi à des facteurs collectifs, lesquels sont liés aux situations socioéconomiques et politiques des pays de départ et aux politiques d'immigration et de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des pays d'arrivée (Juteau et Mc Andrew, 1992). Les critères selon lesquels les personnes étrangères sont autorisées à résider sur le territoire du pays d'arrivée sont ici centraux. Depuis l'accord intervenu en 1991 avec le gouvernement fédéral, le Québec a acquis une autonomie, relative, dans la sélection des immigrants qui déclarent choisir la province en tant que lieu d'installation. Le gouvernement provincial a acquis une plus grande maîtrise des critères pour sélectionner un immigrant, à l'exception des personnes qui se revendiquent du droit d'asile ou qui souhaitent effectuer un regroupement familial, ainsi que sur les niveaux d'immigration. Les catégories générales d'immigration restent cependant de la compétence du gouvernement fédéral. Celui-ci consulte par ailleurs le Québec sur les niveaux d'immigration planifiés sur une base annuelle. Il conserve, enfin, l'entière maîtrise de l'accès au territoire national (délivrance des visas et contrôle des mouvements à la frontière). En ce qui concerne l'immigration permanente, trois grandes catégories d'immigration se dégagent des politiques

canadiennes et québécoises en la matière : le regroupement familial (en vigueur selon le programme de regroupement familial qui favorise la réunion des membres proches d'une même famille au Canada en contrepartie d'un engagement de la part des personnes déjà installées de subvenir aux besoins des nouveaux venus); la catégorie de l'immigration économique (cette catégorie regroupe les travailleurs qualifiés, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les investisseurs, toutes ces personnes doivent se destiner à une activité économique, que ce soit occuper un emploi, gérer une entreprise ou investir); la catégorie des réfugiés et des personnes assimilées (au sens de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés et selon l'interprétation qu'en donne le gouvernement fédéral) (les catégories d'immigration sont définies par Citoyenneté et Immigration Canada, CIC).

Pour évaluer le contexte migratoire des personnes résidant en HLM familles, nous avons posé plusieurs questions aux répondants de l'enquête sur les raisons qui les ont poussés à immigrer, sur leur statut au moment de l'immigration (c'est-à-dire la catégorie d'immigration à laquelle il appartenait au moment d'introduire leur demande) et leur statut actuel.

Parmi les différentes réponses proposées quant aux raisons de l'immigration (une personne pouvait proposer plusieurs réponses), deux d'entre elles se dégagent de manière significative. Les personnes ont immigré vers le Québec et en particulier, vers Montréal, pour y rejoindre des membres de leur famille ou des amis ou pour y retrouver leurs parents. À elles deux, ces raisons ont été mentionnées par 68 % des répondants (immigrants) à l'enquête – voir la figure 6.2 ci-dessous.

En ce qui a trait au statut d'immigration, plus de 30 % des personnes interrogées (parmi les immigrants) ont déclaré avoir introduit une demande à titre de réfugié ou de personne assimilée, 27 % des personnes sont entrées par l'entremise du programme du regroupement familial, et 20 % ont été parrainées – voir figure 6.3 ci-dessous. À l'inverse, un peu moins de 20 % des immigrants déclarent avoir été admis au Québec dans une des catégories de travailleurs renvoyant à l'immigration économique. Ce profil des immigrants est sensiblement différent de celui que l'on retrouve pour l'ensemble de l'immigration à destination du Québec. La différence principale est la faiblesse des travailleurs qualifiés au sein de l'immigration résidant en HLM familles. Puisque bon an mal an, cette catégorie représente environ 55 % du flux migratoire à destination du Québec⁸. De même, la proportion des immigrants bénéficiant d'une aide par l'entremise d'un parrainage est beaucoup plus faible au sein de la population immigrante totale qu'au sein de celle que

⁸ Selon les chiffres publiés, sur une base annuelle, par le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) du Québec.

l'on retrouve en HLM familles. Par contre, la proportion des réfugiés et personnes assimilées est relativement semblable au sein des deux populations. Il semble bien que pour les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête l'immigration soit une affaire de famille, puisque ce sont ces liens qui en fournissent la raison et qu'elle semble s'inscrire dans le cadre d'une aide d'un parent ou d'un proche. Il faut toutefois rester prudent dans nos conclusions. La comparaison que nous traçons entre les personnes résidant en HLM et l'ensemble de la population immigrante repose sur les flux enregistrés annuellement pour cette dernière. Il est possible qu'il y ait alors un effet de cohorte, puisque nous comparons entre eux un stock et un flux. Cette limite ne doit cependant pas nous faire perdre de vue que les immigrants qui se retrouvent dans le logement social connaissent vraisemblablement des difficultés à s'insérer au sein de la société québécoise. Il n'est pas étonnant alors d'y retrouver des personnes bénéficiant du droit d'asile ou celles ayant dû faire appel à la solidarité d'autrui pour s'installer dans leur nouvelle société.

Si les circonstances entourant l'immigration semblent avoir été diverses pour les répondants, ces derniers ont pu accéder en grand nombre à la citoyenneté canadienne, leur assurant un droit de résidence illimité et sans restriction. Parmi les immigrants de notre échantillon, plus de 80 % ont obtenu la citoyenneté canadienne par voie de naturalisation – voir figure 6.4 ci-dessous.

Figure 6. 2
Raisons d'immigration pour les répondants vivant en HLM familles

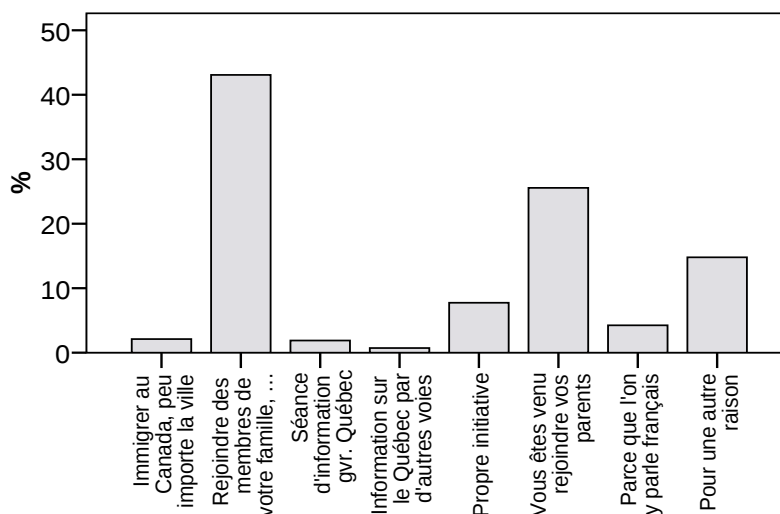


Figure 6. 3
Statut d'immigration au moment de la demande des répondants vivant en HLM familles

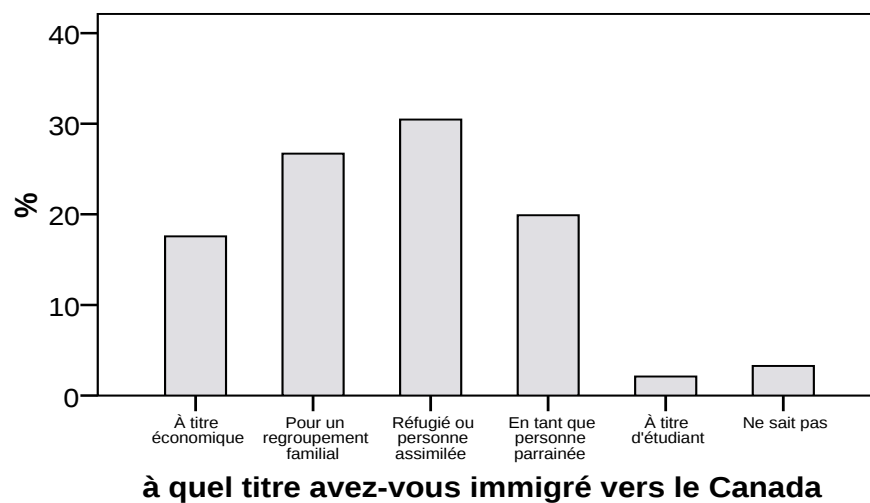
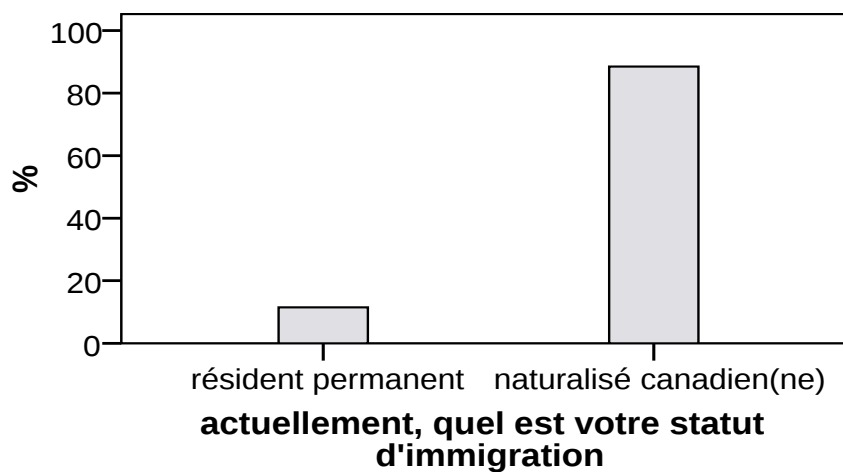


Figure 6. 4
Statut de résidence du répondant vivant en HLM familles au moment de l'enquête



Une autre caractéristique qui peut avoir une influence sur l'insertion et la réussite des immigrants au sein de la société d'arrivée est leur connaissance de la ou des langues qui en composent le paysage linguistique. Au Québec, le français est largement dominant comme langue d'usage de la vie publique. Cependant, vu l'histoire qui la caractérise, la province compte aussi une importante minorité anglophone, d'ailleurs très fortement concentrée dans la région montréalaise et en Outaouais. À l'échelle canadienne, ce bilinguisme est reconnu, avec toutefois une forte prédominance de l'anglais comme langue de la vie publique et des médias. Concrètement, un immigrant est souvent exposé, durant le processus migratoire, à des contenus officiels rédigés dans les deux langues nationales du Canada. Enfin, l'immigration elle-même introduit de la diversité linguistique au sein de la société canadienne. Les immigrants n'ont pas toujours pour langue maternelle l'une des deux langues officielles du Canada et ils peuvent continuer à utiliser celle-ci dans leurs interactions avec les membres de leur famille ou des proches issus de la même communauté linguistique.

L'arrivée de nouveaux immigrants pose de nombreux défis aux intervenants de nombreux secteurs de l'action publique que ce soit le réseau de la santé et des services sociaux, les écoles et institutions de formation, les services d'aide à l'emploi et de formation professionnelle. Il n'en va pas autrement pour les intervenants du secteur de l'habitation. Parmi les défis auxquels ces derniers ont à faire face, le peu de connaissances qu'ont les nouveaux arrivants des règles en vigueur dans ce secteur est un des plus importants. Il en va de même pour les normes et les conduites d'usage d'un logement, lesquelles sont souvent influencées par des facteurs culturels et sociaux. L'écart entre les normes et les conduites en vigueur dans le pays de départ et celui d'arrivée peut ainsi représenter un enjeu important pour des gestionnaires locaux du logement social. De plus, la diversité de l'immigration récente rend parfois plus difficile la communication avec les nouveaux venus.

La langue constitue très certainement un obstacle probable à une bonne communication entre les gestionnaires du logement social et les nouveaux arrivants, en particulier dans les HLM familles où ces derniers se concentrent en grand nombre. Notre enquête illustre bien cette diversité croissante de la population immigrante résidant en HLM. Nous voulons en effet attirer l'attention sur la grande diversité des langues maternelles présentent parmi les adultes résidant en HLM familles. Comme l'indique le tableau 6.5 ci-dessous, si 35 % des adultes déclarent avoir le français comme langue maternelle, ce qui renvoie à une population d'origine québécoise – et qui l'est depuis plusieurs générations au regard des origines des parents des répondants –, seulement 7 % des répondants ont l'anglais comme langue maternelle, tous les autres répondants ont déclaré avoir pour langue maternelle une

autre langue qu'une des deux langues officielles du Canada. La langue non officielle la plus couramment citée est le créole (21 %). Elle est suivie par l'espagnol (12 %). Toutes les autres langues comptent des effectifs très faibles et leur pourcentage atteint au mieux 2 % (pour le bengali). Rappelons que ces chiffres peuvent être sous-estimés en raison de la difficulté de rejoindre des répondants qui ne parlent ni le français ni l'anglais.

Tableau 6. 5
Répartition des répondants par langue maternelle

Langue	Effectif (Estimation)	Pourcentage
anglais	437	7,1
arabe	638	10,4
arabe/français	19	,3
bambara	19	,3
bengali	152	2,5
berbère	19	,3
créole	1 285	21,0
espagnol	714	11,6
français	2 157	35,2
français lingala	19	,3
français/anglais	19	,3
ingala	86	1,4
voirien	29	,5
kinyarwanda	19	,3
kirundi	48	,8
kurde	29	,5
malinké	19	,3
pendjabi	38	,6
polonais	19	,3
punjabi	19	,3
roumain	29	,5
russe	38	,6
serbo-croate	19	,3
somalien	57	,9
swahéli	19	,3
tagalog	38	,6
tamoul	95	1,5
urdu	19	,3
vietnamien	38	,6
Total	6 134	100,0

Comme les langues maternelles sont très diversifiées, nous demandions aussi aux répondants de nous dire s'ils étaient en mesure de soutenir une conversation courante dans une ou les deux langues officielles du Canada. Pour cette variable, nous avons repris la formulation de question proposée par Statistique Canada. Toutefois, à nouveau, les

résultats que nous obtenons sont à relativiser puisque nous n'avons pas pu, faute de moyens suffisants, atteindre des personnes dont le niveau de français ou d'anglais ne leur permettait pas de participer à l'enquête. C'est pourquoi nous avons aussi interrogé les personnes sur la ou les langues qu'elles utilisent à la maison. Cette variable donne un meilleur aperçu de leurs usages linguistiques. Combinées ensemble, ces deux variables fournissent un indicateur de l'aisance des nouveaux arrivants par rapport aux langues officielles et de leurs pratiques linguistiques en privé.

En ce qui a trait à la maîtrise des langues officielles, la majorité des répondants (65 %) déclarent suffisamment maîtriser le français pour tenir une conversation courante dans cette langue, environ 10 % des répondants font la même déclaration pour l'anglais et le reste déclare maîtriser suffisamment les deux langues officielles – voir tableau 6.6 ci-dessous. Seule une faible proportion de répondant nous a déclaré être incapable de soutenir une conversation courante dans une des deux langues maternelles. Ce pourcentage est sans doute supérieur dans la population ciblée par l'enquête. Les intervenants de l'OMHM rapportent en effet souvent des situations où il leur est difficile de communiquer avec la clientèle en raison de la barrière de la langue. Néanmoins, sans données systématiques sur le sujet, il est délicat d'avancer un chiffre quant à la population résidente en HLM qui ne comprend aucune des deux langues officielles avec un niveau suffisant pour régler les questions administratives liées à la location d'un logement HLM ou pour participer à la gestion du logement social via les associations de locataires ou, plus simplement, de participer aux relations de voisinage ou aux activités sociales et communautaires qui se développent à l'échelle de leur immeuble ou projet d'habitation.

Tableau 6. 6
Connaissance des langues officielles des répondants

Langue officielle	Effectif (Estimation)	Pourcentage
Le français seulement	4 003	65,3
L'anglais seulement	627	10,2
Le français et l'anglais	1 466	23,9
Ni le français ni l'anglais	38	,6
Total	6 134	100,0

Quant aux usages linguistiques à la maison et avec les proches, ils sont eux aussi très diversifiés. Un trait remarquable de ces usages est qu'ils semblent passer par des combinaisons de plusieurs langues dans de nombreux cas. Les personnes parlent non seulement l'anglais ou le français à la maison et avec leurs proches, mais aussi l'espagnol, le créole, une langue subsaharienne, l'arabe, une langue slave, etc. La question de l'usage des langues étant ouverte, les personnes ont aussi souvent spontanément indiqué l'ordre ou l'importance qu'elles attribuent à chaque langue. Le français ou l'anglais ne sont pas

toujours les deux premières langues citées, le créole et l'espagnol l'étant de manière importante. Enfin, des personnes ont aussi déclaré une seule langue d'usage courant, même si elles comprenaient par ailleurs suffisamment l'une des deux langues officielles pour participer à notre enquête. Tous ces résultats indiquent bien des usages linguistiques différenciés entre les répondants. Ils peuvent aussi être un indicateur de l'insertion des répondants dans la société d'arrivée, selon qu'ils réfèrent à des combinaisons ou non de langues utilisées couramment avec les proches.

Tableau 6. 7
Répartition des répondants selon les langues d'usage courant

Langue d'usage	Effectif (Estimation)	Pourcentage
anglais	570	9,3
arabe	238	3,9
arabe/français	353	5,7
arabe/français/anglais	38	,6
bambara	19	,3
bengali	114	1,9
bengali/anglais	19	,3
français	2 013	32,8
français/anglais	372	6,1
français/anglais/lingala	19	,3
français/créole	67	1,1
français/espagnol	29	,5
français/kikongo	29	,5
français/lingala	19	,3
français/swahéli/lingala	19	,3
lingala/français	19	,3
lingala/français/kikongo	29	,5
ivoirien/français	29	,5
kinyarwandas	19	,3
kirundi	19	,3
kirundi/français	29	,5
kurde/français	29	,5
polonais/français	19	,3
punjabi/anglais	19	,3
roumain/français/anglais	29	,5
russe/anglais/français/allemand	19	,3
serbo-croate	19	,3
somalien	57	,9
tamoul	38	,6
tamoul/anglais	38	,6
vietnamien	19	,3
Total	6 134	100,0

6.3 Secteur de location et région d'origine

Un des derniers traits caractéristiques de l'immigration est sa tendance à se concentrer dans les grands centres urbains. Par conséquent, il apparaît aussi parfois certaines spécialisations des espaces intra-urbains en fonction de groupes particuliers. Montréal présente ainsi une distribution inégale de la population immigrante selon ses quartiers, même si ces dernières années les tendances dans la localisation des immigrants sont devenues plus complexes. Il n'empêche que certaines populations se sont installées en plus grand nombre dans certains secteurs de la ville (Leloup, 2007).

Il est donc intéressant de savoir si cette distribution de la population immigrante a un impact sur le peuplement du logement social à l'échelle de ses trois secteurs de location. Ce questionnement se justifie d'autant plus que les personnes qui introduisent une demande auprès de l'OMHM en vue d'obtenir un logement ont la possibilité d'exprimer leur préférence quant aux quartiers de location où elles souhaitent résider.

Le tableau 6.8 ci-après reprend la distribution des répondants par région d'origine et par secteur de location de l'OMHM. Sa lecture permet, en premier lieu, de voir que ces deux variables ne sont pas indépendantes, comme l'indique le test du khi-carré qui lui est associé. Les deux variables sont dépendantes. Autrement dit, la composition populationnelle des trois secteurs de location de l'OMHM est différente en termes de région d'origine. La lecture du tableau permet, en deuxième lieu, de comparer ces profils entre eux. Le secteur est celui où la présence des ménages immigrants se fait le moins sentir. Notons qu'à l'encontre d'une image souvent véhiculée à propos de l'est de Montréal en tant que bastion des Québécois issus de la majorité francophone à Montréal, les immigrants représentent tout de même près de 44 % du total des répondants. À l'autre extrême, le secteur nord-ouest est celui qui accueille le plus de ménages immigrants. Le groupe dominant dans ce secteur est composé par les répondants qui proviennent des Caraïbes. Il accueille aussi de plus en plus des ménages dont le répondant à notre enquête est originaire du Maghreb ou du Moyen-Orient. Enfin, le secteur sud-ouest est le plus diversifié avec un quart de non immigrants, un autre quart de ménages provenant des Caraïbes, de nombreuses personnes provenant de l'Asie et des autres sources récentes de l'immigration à destination du Québec.

Globalement, cette répartition à l'échelle des secteurs de location suit des tendances observées à une échelle plus fine – les arrondissements ou les quartiers de la Ville de Montréal. Les personnes originaires des Caraïbes, du Maghreb et du Moyen-Orient, se retrouvent en effet en plus grand nombre au nord et à l'ouest de l'île, dans les quartiers d'Ahuntsic ou de Bordeaux-Cartierville, ainsi que dans des espaces situés en bordure du

centre-ville et qui correspondent aux *inner-suburbs* (banlieues proches) construits dans les années 1950 et 1960, comme Côte-des-Neiges ou Parc-Extension. Les personnes qui résident dans le logement social peuvent dès lors y trouver des points d'ancrage communautaires correspondant à certaines de leurs attentes au niveau de la sociabilité, des pratiques culturelles ou religieuses et des habitudes commerciales ou liées à l'alimentation.

Tableau 6. 8
Région d'origine des répondants selon le secteur de location

			Région d'origine des répondants								Total
			Canada	Amérique latine	Europe de l'Est	Caraïbes	Afrique subsaharienne	Europe de l'Ouest	Maghreb et Moyen-Orient	Asie	canada
Secteurs de location	Secteur Est	Effectif (Estimation) % en ligne	1 292 56,2	144 6,3	29 1,3	459 20,0	115 5,0	29 1,3	230 10,0	0 ,0	2 298 100,0
	Secteur Sud-Ouest	Effectif (Estimation) % en ligne	570 24,0	266 11,2	76 3,2	646 27,2	247 10,4	57 2,4	190 8,0	323 13,6	2 375 100,0
	Secteur Nord-Ouest	Effectif (Estimation) % en ligne	209 14,3	95 6,5	0 ,0	798 54,5	19 1,3	0 ,0	342 23,4	0 ,0	1 463 100,0
Total		Effectif (Estimation) % en ligne	2 071 33,8	505 8,2	105 1,7	1 903 31,0	381 6,2	86 1,4	762 12,4	323 5,3	6 136 100,0

Khi carré = 1905,837 ; dl = 14 ; p < 0.01

V de Cramer = 0,394 ; p < 0.01.

7. NIVEAUX DE REVENU, FAIBLE REVENU ET DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

La situation socioéconomique des ménages dépend très largement de l'insertion en emploi de leurs membres. Une insertion instable en emploi contribue ainsi le plus souvent à la création de situations marquées par la pauvreté ou la précarité économique (Lugo, 2007). Cette dernière peut elle-même mener à des situations d'exclusion sociale, de désaffiliation ou d'isolement des ménages et des individus. Ces dimensions liées à l'étude de la pauvreté doivent cependant être distinguées d'un point de vue analytique, même si elles sont fortement corrélées d'un point de vue empirique. Il est en effet risqué de vouloir trop vite conclure sur l'exclusion sociale, la désaffiliation ou l'isolement d'un groupe d'individus vivant une situation socioéconomique précaire. Inversement, un groupe d'individus bien insérés sur le marché du travail peut aussi avoir des conduites de mise à distance et d'exclusion par rapport aux autres groupes sociaux. Il est tout aussi problématique de confondre les concepts d'exclusion sociale, de désaffiliation ou d'isolement, lesquels ne réfèrent pas aux mêmes approches théoriques, même si elles tentent de saisir une même réalité sociale, celle des ménages et des individus dont les ressources financières sont faibles et dont la participation à l'ensemble de la vie sociale en est compromise.

Dans les lignes qui suivent, nous nous intéresserons d'abord à la dimension économique de la précarité. Pour atteindre cet objectif, nous présentons les données de notre enquête concernant les revenus des ménages. Au-delà des statistiques de base sur les niveaux de revenu, nous avons aussi cherché à connaître avec plus de précision si les ménages enquêtés avaient connu des périodes difficiles en lien avec l'insuffisance de leurs ressources financières.

7.1 Le revenu des familles vivant en HLM à Montréal

Le premier indicateur du niveau socioéconomique d'un ménage est le revenu. Il y a évidemment plusieurs manières de mesurer cet indicateur. La plus classique est de prendre en considération le revenu annuel des ménages avant impôt. C'est celle que nous avons retenue pour la présente étude. Le revenu des ménages a été colligé à partir des dossiers de location de l'OMHM. En effet, rappelons qu'en raison de la législation en vigueur sur la location des logements HLM, le loyer payé par un ménage s'élève à 25 % de ses revenus calculés sur une base annuelle. L'évaluation des loyers se faisant sur une base annuelle, les offices municipaux disposent donc de données sur les revenus des locataires. Tous les revenus des ménages ne sont cependant pas repris dans le calcul des loyers. Les règles de gestion prévoient que certains revenus sont exclus de la base de calcul des loyers. Il en va ainsi pour certaines prestations sociales (les allocations familiales fédérales et

provinciales, les différentes mesures d'aide au retour à l'emploi, les prestations universelles pour la garde d'enfants, etc.), mais aussi pour les remboursements d'impôt, les bourses d'études ou les prêts étudiants, les héritages, etc. Parmi ces exemptions, celles qui peuvent le plus significativement modifier le revenu des ménages familiaux se rapportent aux allocations familiales.

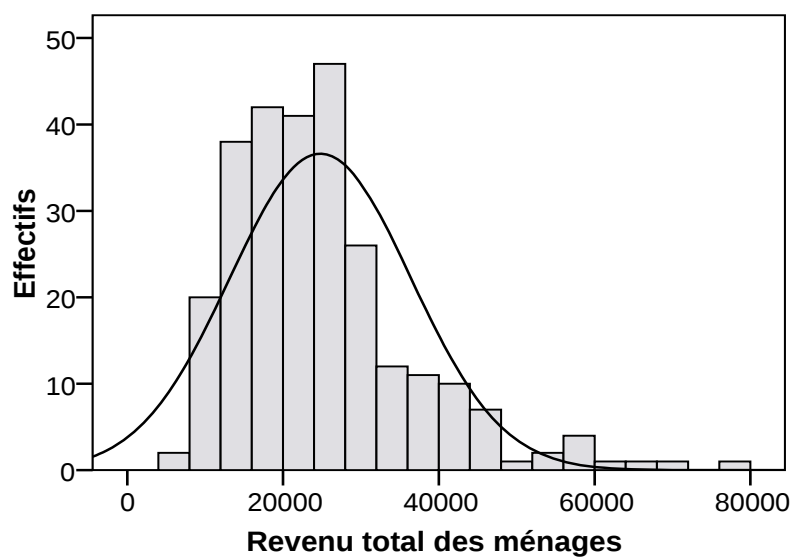
Cette manière de procéder pour recueillir le revenu des ménages comportait l'avantage de donner accès à une donnée précise et dont la collecte est encadrée par un mécanisme de vérification de la part d'un agent de l'OMHM. Son principal désavantage est qu'elle sous-estime le revenu réel des familles. Il est toutefois possible de combler partiellement cette lacune. Il nous a suffi d'ajuster le revenu des familles en nous basant sur la loi provinciale sur les prestations familiales et les informations fournies par la Régie des rentes du Québec d'une part, et par le programme d'allocations familiales au niveau fédéral d'autre part. Les montants à additionner au revenu comptabilisé des familles sont cependant plus délicats à calculer dans le second cas. Les corrections que nous apportons sont donc soumises à certaines imprécisions. Mais il nous semblait opportun de les apporter pour mieux refléter le niveau réel de revenu des familles enquêtées.

Le revenu moyen des ménages avec enfants vivants en HLM s'élève à 24 803 \$ – voir tableau 7.1 ci-dessous. Toutefois, cette statistique est insuffisante pour décrire, à elle seule, la situation économique de ces familles. En effet, il est bon de noter, en premier lieu, que le revenu médian se fixe à 22 676 \$, ce qui signifie que la moitié des familles doivent vivre avec ce montant ou moins durant une année et qu'à l'inverse, l'autre moitié des familles vivent avec des revenus supérieurs à ce montant. En second lieu, il est aussi bon de remarquer que les revenus des familles sont relativement dispersés autour du revenu moyen. De fait, l'écart type des revenus est de 11 636 \$, soit un rapport d'un pour deux entre cette statistique et la moyenne. (Plus concrètement, 68 % des ménages se retrouvent dans un intervalle de -1 et +1 écart type, soit entre un revenu d'environ 11 000 \$ et d'environ 33 000 \$.) En dernier lieu, la forme de la distribution s'approche d'une courbe normale. Elle est seulement légèrement décalée vers la droite, c'est-à-dire vers les valeurs supérieures de la distribution des revenus, et très légèrement trop pointue, signifiant une concentration légèrement trop élevée des ménages autour du revenu moyen – voir le graphe 7.1 ci-dessous.

Tableau 7. 1
Statistiques de base sur le revenu des ménages familles vivant en HLM

N	Données valides Données manquantes	267 15
Moyenne		24803
Médiane		22676
Écart type		11636
Variance		135398412,5
Asymétrie		1,382
Écart type de l'asymétrie		,149
Curtose		2,837
Écart type de la Curtose		,297
Percentiles	10	12798
	20	14887
	25	16804
	30	17823
	40	20599
	50	22676
	60	25316
	70	27878
	75	29278
	80	31463
	90	40353

Figure 7. 1
Distribution des familles vivant en HLM selon le revenu total



À elle seule, la distribution des revenus fournit une information relativement partielle sur le niveau socioéconomique des ménages familles vivant en HLM. Un premier point de comparaison utile est le revenu moyen des familles résidant sur l'île de Montréal. Il se fixait à 62 409 \$ au recensement de 2001. Comparativement à l'ensemble des familles, celles vivant en HLM sont très certainement parmi les moins nanties. Une question secondaire émerge cependant à ce stade : est-ce que le revenu moyen observé pour l'ensemble des familles vivant en HLM est adéquat pour en caractériser différents sous-groupes? Il est probable que les revenus des ménages, y compris ceux qui vivent en HLM, varient en fonction de caractéristiques particulières. C'est pourquoi nous avons calculé le revenu moyen pour les sous-groupes de ménages composés par le statut d'immigration du répondant, la composition familiale, le nombre d'enfants par ménages et le nombre d'adultes détenant un emploi.

Au terme de cet exercice, des différences statistiquement significatives apparaissent entre les différents sous-groupes ainsi composés. Les revenus moyens sont différents d'un point de vue statistique (voir les valeurs de la statistique F dans les tableaux 7.2 à 7.5 ci-dessous), ce qui ne dit évidemment pas quelle importance accorder à ces différences (voir les valeurs de η^2 carré⁹).

Au regard des résultats obtenus par notre enquête, il semble que ce soit les ménages immigrants, c'est-à-dire ceux dont le répondant est né à l'étranger, qui disposent d'un revenu moyen plus élevé – voir tableaux 7.2 à 7.5 ci-dessous. Il en va de même pour les ménages qui ont le plus grand nombre d'enfants, ceux formés d'un couple et ceux où au moins un des deux adultes travaille. Il n'est pas très surprenant de constater ces trois dernières différences. Il est en effet logique de s'attendre à ce qu'un ménage qui compte plus d'enfants touche aussi des montants financiers à titre d'allocations familiales. De même, les ménages composés de deux adultes ont souvent des revenus plus élevés. Et c'est d'autant plus vrai si les deux adultes travaillent. Sur ce point, les ménages familiaux en HLM ne se distinguent pas du reste de la population. En revanche, la première différence dans les revenus moyens, celle entre ménages immigrants et non immigrants, peut avoir pour origine des causes multiples. Comme nous l'avons déjà signalé, les ménages immigrants sont souvent de plus grande taille que la moyenne. Ils sont aussi plus souvent composés d'un couple. Ces deux facteurs peuvent à leur tour avoir un effet à la hausse sur leurs revenus. En plus de la variation dans la composition des familles

⁹ La statistique F (Fischer) est liée à un test qui permet de déterminer si les moyennes de deux ou de plusieurs groupes diffèrent entre elles de manière statistiquement significative. Tout comme pour le χ^2 carré, le rejet de l'hypothèse nulle (qui suppose que les moyennes sont égales) signifie que les moyennes des groupes sont statistiquement différentes. La statistique F ne fournit pas d'indication sur l'amplitude de la différence ou de la relation entre la variable continue (ici, le revenu) et la variable qualitative (ici, par exemple, la composition familiale). Pour avoir une idée de l'intensité de la cette relation, il convient de se reporter à la statistique η^2 carré.

immigrantes, d'autres éléments peuvent intervenir dans l'explication de la différence constatée. Les immigrants pourraient présenter un profil différent au niveau du statut socioprofessionnel. Nous aborderons ce point plus loin dans le rapport.

Tableau 7. 2
Revenu moyen des familles vivant en HLM selon le statut d'immigration

Êtes-vous né (e) au Québec ?	Moyenne	N	Écart type	Variance
oui	20 361	82	8655,02	74909386,54
non	26 772	185	12250,47	150074105,45
Total	24 803	267	11636,08	135398412,54

Source de variance	Somme des carrés	dl	Carré moyen	F	Seuil de signification
Intergroupe	2334682024,32	1	2334682024,32	18,369	,000
Intragroupe	33681295713,37	265	127099229,10		
Total	36015977737,70	266			

Note : Eta carré = 0,065

Tableau 7. 3
Revenu moyen des familles vivant en HLM selon la composition du ménage

Composition familiale regroupée	Moyenne	N	Écart type	Variance
Familles monoparentales	21 800	170	10568,27	111688414,55
Familles composées d'un couple	30 066	97	11601,34	134591044,29
Total	24 803	267	11636,08	135398412,55

Source de variance	Somme des carrés	dl	Carré moyen	F	Seuil de signification
Intergroupe	4219895427,20	1	4219895427,20	35,170	,000
Intragroupe	31796082310,49	265	119985216,26		
Total	36015977737,70	266			

Note : Eta carré = 0,117

Tableau 7. 4
Revenu moyen des familles vivant en HLM selon le nombre d'adultes ayant une activité professionnelle

Nombre d'adultes ayant une activité professionnelle au sein du ménage	Moyenne	N	Écart type	Variance
Aucun	21 478	178	10528,86	110857095,85
Une personne salariée	30 016	76	9767,07	95395779,00
Deux personnes salariées	39 850	13	13730,45	188525300,69
Total	24 803	267	11636,08	135398412,54

Source de variance	Somme des carrés	dl	Carré moyen	F	Seuil de signification
Intergroupe	6977284738,500	2	3488642369,25	31,716	,000
Intragroupe	29038692999,201	264	109995049,23		
Total	36015977737,701	266			

Note : Eta carré = 0,194

Tableau 7. 5
Revenu moyen des familles vivant en HLM selon le nombre total d'enfants par ménage

Nombre total d'enfants	Moyenne	N	Écart type	Variance
un enfant	14 875	45	7690,17	59138830,97
deux enfants	21 665	77	10199,29	104025685,84
trois enfants	27 073	75	10426,78	108717862,05
quatre enfants	31 535	39	12569,61	157995228,94
cinq enfants et plus	33 046	31	8176,21	66850523,33
Total	24 803	267	11636,08	135398412,54

Source de variance	Somme des carrés	dl	Carré moyen	F	Seuil de signification
Intergroupe	9453460858,52	4	2363365214,631	23,311	,000
Intragroupe	26562516879,17	262	101383652,211		
Total	36015977737,70	266			

Note : Eta carré = 0,262

Les différences mesurées selon différents critères sont là pour nous faire prendre conscience de la nécessité de ne pas traiter la population vivant en HLM comme une entité complètement homogène, même si elle est sélectionnée à partir d'un mode de peuplement particulier, c'est-à-dire les règles d'attribution du logement HLM au Québec. Certes, l'homogénéité d'une population est toujours une caractéristique relative. Et il est vraisemblable de penser que la population qui se retrouve en HLM est, à bien des égards, plus homogène que la population en général. Selon cette perspective, elle présente bien des traits particuliers dont nous avons déjà fait état. En même temps, elle présente une certaine hétérogénéité, dont il s'agit aussi de rendre compte. Tous les ménages qui résident en HLM ne partagent pas les mêmes caractéristiques sociodémographiques, les mêmes niveaux de revenu ou les mêmes profils socioprofessionnels. C'est pourquoi, à la fin du rapport, nous tenterons de mettre en lumière l'espace social selon lequel il est possible de caractériser les familles avec enfants vivants en HLM.

7.2 Les seuils de faible revenu

Une autre manière de décrire la situation de revenu des familles vivant en HLM est d'identifier dans quelle proportion ces familles sont ou non à faible revenu. Cette caractérisation des familles repose sur le concept de seuil de faible revenu (SFR) développé par Statistique Canada. Comme le précise cet organisme, le SFR n'est pas une mesure à strictement parlé de la pauvreté, mais plutôt une mesure de l'inégalité relative entre les ménages canadiens. Le mode de calcul en est le suivant : à partir des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages, les coûts liés à l'achat d'une série de biens, considérés de première nécessité, dans les domaines du logement, de l'alimentation et de l'habillement sont calculés. Une fois ces coûts calculés, ils sont comparés aux revenus des

ménages pour estimer quelle proportion ils en représentent. Depuis 1992, cette proportion se situe autour de 35 % et a peu évolué. Finalement, les ménages sont considérés « dans le besoin » si, pour obtenir le même panier de biens de première nécessité, ils doivent dépenser 55 % et plus de leurs revenus (soit en moyenne 20 points de pourcentage de plus que la moyenne des ménages canadiens). À l'aide de ces informations, il est alors possible de calculer des SFR et de les exprimer en dollar. De plus, pour tenir compte de la variation des niveaux de vie en fonction du degré d'urbanisation d'une localité et de la variation des besoins d'un ménage en fonction de sa taille, les SFR varient selon la taille du secteur de résidence et le nombre de personnes par famille. Enfin, les SFR sont indexés pour prendre en compte l'évolution du coût de la vie au Canada.

Bien qu'imparfaite, la mesure des SFR est largement utilisée, tant par des intervenants ou des décideurs que par les sciences sociales. Elle présente l'avantage d'être simple à appliquer. Elle présente aussi l'avantage de permettre une comparaison des ménages canadiens en s'appuyant sur une méthode exhaustive, tous les ménages sont implicitement pris en compte dans le calcul, et d'être axée sur la consommation, une dimension fondamentale de la vie contemporaine.

Vu la faiblesse des revenus des familles vivant en HLM, il n'est pas surprenant de constater que 86 % d'entre elles sont sous le SFR. Cette proportion est particulièrement élevée si on la compare aux données du recensement de 2001 pour la RMR de Montréal, où 26 % des ménages étaient sous le SFR (ce qui fait tout de même de Montréal la région urbaine la plus « pauvre » du Canada) (Bunting, *et al.*, 2004). Cette statistique illustre ainsi, en partie, l'ampleur de l'écart qui existe entre la population vivant en HLM et celle de Montréal.

Comme pour le revenu moyen, des variations existent d'une sous-catégorie de ménages à l'autre. Ces variations ne suivent cependant pas parfaitement celles observées pour le revenu moyen. Ainsi, il n'y a pas de lien significatif entre le fait d'avoir immigré et celui d'être à faible revenu au sein de la population enquêtée. Il en va de même pour la composition des ménages. Puisque, si les familles monoparentales sont à 91 % à faible revenu, les couples le sont à 90 %, alors que les ménages multifamiliaux sont tous à non faible revenu. Cependant, cette dernière statistique repose sur un nombre limité d'observations (14), et le risque d'erreur qui y est associé est donc élevé. Le nombre d'enfants n'a pas non plus un effet sur la propension qu'auraient les ménages à être à faible revenu. En revanche, les ménages au sein desquels au moins un adulte ou deux adultes occupent un emploi réduisent de manière significative le risque d'être sous le SFR.

Le risque d'être à faible revenu semble donc essentiellement lié au statut d'emploi des répondants et de leurs conjoint/es, et peu au statut d'immigration ou à la composition du ménage. La protection offerte par le travail contre le risque d'être à faible revenu semble cependant aussi relativement limitée au regard des taux de ménages à faible revenu, y compris pour les catégories de ménages où un adulte ou les deux travaillent, puisque 80 % des ménages où une personne travaille sont à faible revenu et 69 % pour les ménages où les deux adultes travaillent. Il nous faudra revenir sur ce point dans la partie sur le statut socioprofessionnel des personnes.

7.3 Les enfants vivants dans des ménages à faible revenu

Un grand nombre d'études et d'enquêtes se sont intéressées ces dernières années au sort des enfants et des jeunes qui grandissent au sein de familles éprouvant des difficultés économiques. Les effets de la faiblesse des revenus sur ces jeunes peuvent être multiples, allant du décrochage scolaire à la consommation de stupéfiant, en passant par des risques accrus d'être exposés à des carences alimentaires. Il importe alors de préciser quelle est la proportion d'enfants et de jeunes qui vivent dans des ménages à faible revenu en HLM. Elle se fixe à 86 %, et est identique à celle observée pour l'ensemble des ménages. Elle constitue ainsi une confirmation de l'absence de relation entre le risque d'être à faible revenu et le nombre d'enfants, puisqu'un enfant ou un jeune n'a pas plus de chance de vivre dans un ménage à faible revenu que celui-ci comporte un grand nombre d'enfants et de jeunes ou non. En d'autres mots, le risque d'être à faible revenu est distribué de manière indépendante au sein de la population des enfants et des jeunes en fonction du nombre total d'enfants par ménage. Ce n'est pas parce que l'on grandit dans une grande famille que l'on est exposé à de faibles revenus, et inversement.

7.4 Les sources de revenu des familles vivant en HLM

Comme les variations entre les revenus moyens des ménages comptant ou non des adultes en emploi le laissent déjà sous-entendre, le revenu des familles vivant en HLM dépend en grande partie du statut professionnel de leurs membres. Cette relation n'a rien de surprenant dans des sociétés où le travail demeure la principale source de revenus pour une large proportion de la population et où l'emploi constitue un des éléments primordiaux quant à l'insertion sociale des individus.

Ce n'est pas seulement le niveau de revenu qui importe, mais aussi la source dont il provient. Il est alors utile de préciser quelles sont les sources de revenu des familles vivant en HLM à Montréal. Il est aussi pertinent d'établir certains croisements entre cette variable et d'autres caractéristiques des ménages enquêtés, comme leur statut

d'immigration et leur composition familiale, pour voir si ces dernières sont corrélées à certaines sources de revenus plus qu'à d'autres.

Nous avons ainsi demandé à chaque répondant quelles étaient les principales sources de revenus sur lesquelles pouvait compter le ménage. Le tableau 7.6 ci-après fournit les résultats que nous avons obtenus pour les différentes sources de revenus proposées :

Tableau 7. 6
Les sources de revenu des familles vivant en HLM

Sources de revenus	Oui
Le travail rémunéré	33,8
Le travail autonome	1,1
L'indemnité de chômage	5,0
La sécurité du revenu (BS)	63,3
L'allocation familiale	91,5
La pension alimentaire	6,0
La pension de retraite	1,8
La pension à titre d'incapacité au travail ou d'invalidité	1,8

Au regard des chiffres repris dans le tableau précédent, il est clair que les répondants considéraient la sécurité du revenu comme une source importante de revenu. L'autre catégorie de revenu qui compte aussi un fort taux de réponse positive est celle des allocations familiales, puisque plus de neuf répondants sur 10 considèrent cette source de revenus comme importante. Il peut paraître surprenant que ce ne soit pas 100 % des répondants qui fournissent cette réponse. Rappelons cependant que des familles peuvent avoir des enfants à charge à domicile qui ne sont plus admissibles au programme de soutien aux familles avec enfants, en raison de leur âge, par exemple. Or, nous avons vu que tous les enfants à charge qui résident en HLM ne sont plus toujours des mineurs. Les allocations familiales peuvent être, dans ce cas, remplacées par des compléments versés dans le cadre du programme de la sécurité du revenu.

Il est aussi intéressant de noter que plus du tiers des répondants affirment que le travail rémunéré constitue la principale source de revenu de leur ménage. Cette proportion complète, à peu de choses près, celle concernant la sécurité du revenu, le reste étant comblé par les pensions de retraite ou d'invalidité. En un mot, environ un tiers des familles vivant en HLM comptent sur le travail rémunéré d'un ou de plusieurs membres du ménage pour vivre, alors que les deux autres tiers sont inscrits au régime de la sécurité du revenu.

Les sources de revenus sont différenciées entre les ménages selon la composition familiale et le statut d'immigration. C'est parmi les couples que le travail rémunéré semble constituer la source principale de revenu ainsi que pour les ménages immigrants. Il est toutefois impératif d'insister ici sur le fait que ces associations entre la variable de la composition familiale et les sources de revenus d'une part, et entre le statut d'immigration et les sources de revenus de l'autre, sont faibles. Les écarts entre les catégories sont peu marqués et les relations statistiques non significatives. Il n'est donc pas opportun de les présenter. En revanche, il importe de se souvenir de ce résultat. En effet, trop souvent, une association est faite entre certaines catégories de ménages et leurs membres et le fait de bénéficier de la sécurité du revenu. D'après nos résultats, il semble que ces associations, qui ont surtout valeur de préjugés, ne tiennent pas pour la population des familles vivant en HLM. Nos résultats ne permettent pas de conclure à une association entre le fait d'élever seul un ou plusieurs enfants et celui de subvenir à ses besoins grâce à la sécurité du revenu. Ils n'indiquent pas plus une relation entre le fait d'avoir immigré et celui de ne pas travailler.

7.5 Les difficultés liées au manque de ressources financières

Globalement, nous venons de voir que les familles vivant en HLM ont des revenus en moyenne relativement faibles, qu'elles sont souvent à faible revenu et qu'elles subviennent à leurs besoins, pour une large part d'entre elles, à partir de transferts sociaux (sécurité du revenu, allocations familiales, sans oublier la subvention indirecte au logement que constitue le fait d'occuper un HLM). Il était dès lors intéressant de savoir quel effet pouvait avoir cette faiblesse des revenus, et si les aides allouées par les différents programmes en atténuent les effets les plus négatifs. C'est pourquoi nous avons inclus dans le questionnaire une section sur les difficultés qu'éprouvent les ménages à répondre à leurs besoins étant donné les ressources financières dont ils disposent. Ce type de questions a été posé dans d'autres enquêtes portant sur la pauvreté et la précarité en Amérique du Nord. Ces questions sont importantes parce qu'elles permettent d'estimer les conditions de vie concrètes de ménages et d'individus ayant à vivre avec des revenus relativement plus faibles que l'ensemble de la population. Ces questions occupent aussi une place importante dans les débats sur l'avenir des systèmes de protection sociale, quand il s'agit de savoir, parmi d'autres choses, s'ils sont trop généreux, critique assez fréquemment entendue dans le débat sur l'avenir de l'État-providence (Edin et Lein, 1997).

Dans notre enquête, huit répondants sur dix ont déclaré que, dans le courant des 12 derniers mois, les revenus de leur ménage avaient été insuffisants pour couvrir l'ensemble de ses dépenses courantes. Ces difficultés se classaient, par ordre décroissant, de la manière suivante : des difficultés à payer l'épicerie (71 %), les factures courantes (67 %), des activités personnelles de loisir (66 %), des activités liées à l'école ou aux enfants (52 %) et, finalement, le loyer (38 %).

Lorsque la réponse à la question précédente était positive, nous demandions également comment les répondants avaient fait pour suppléer ce manque de ressources financières. Différentes propositions leur étaient suggérées, ainsi que la possibilité de nous en préciser d'autres, non mentionnées par l'interviewer. Le tableau 7.7 ci-dessous compile les réponses aux solutions proposées par l'interviewer.

Tableau 7. 7
Moyens mobilisés par les familles en HLM
pour faire face au manque de ressources financières

Moyen pour faire face au manque de ressources financières	Pourcentage au sein des ménages
Vos amis ou proches vous ont avancé de l'argent	33,6
Vous avez contracté un prêt à la consommation	8,0
Vous avez accru vos activités professionnelles	2,7
Vous avez renoncé à certaines activités	57,1
Vous avez utilisé d'autres moyens	19,5

Comme l'indique le tableau précédent, les répondants se sont principalement tournés vers leurs amis et leurs proches ou ont renoncé à certaines activités pour combler le manque de ressources financières de leur ménage. Un cinquième des répondants déclare aussi avoir eu recours à d'autres moyens que ceux avancés par l'interviewer. Un dépouillement systématique de ceux-ci laisse apparaître que le recours à une banque alimentaire est la solution la plus fréquemment utilisée, devançant l'usage de la carte de crédit et un ensemble d'autres solutions auxquelles les personnes ont très peu eu recours (par exemple : des dons d'une église ou d'un organisme charitable, l'entraide familiale ou le « système D », la modification des habitudes alimentaires et faire passer l'intérêt des enfants avant ceux des adultes, le fait de se trouver un petit ami ou d'avoir recours à un prêteur sur gages).

Les résultats précédents, même s'ils ne constituent pas une mesure à strictement parlé des budgets des ménages vivant en HLM, n'en fournissent pas moins un portrait assez fidèle de leur situation financière. En effet, lorsque l'on compare les réponses données aux questions sur les difficultés financières avec celles sur les moyens mobilisés pour y faire face, il se dégage une certaine cohérence. D'un côté, les répondants ont déclaré éprouver surtout des difficultés à payer des biens de première nécessité, comme l'épicerie ou les

factures courantes (électricité, chauffage, téléphone), ainsi que les activités personnelles ou des enfants. Le paiement du loyer semble poser moins de problèmes, sans doute en raison de la formule du logement social de type HLM. D'un autre côté, les répondants ont avancé comme stratégies pour faire face aux difficultés financières de leur ménage le fait de renoncer à certaines activités personnelles ou d'en appeler à la solidarité des amis et des proches. Ces résultats sont concordants parce qu'il donne des répondants une image de personnes qui sont prêtes à renoncer à certaines activités et à se priver personnellement plutôt que de faire reposer le poids des difficultés financières sur les épaules de leurs enfants ou d'emprunter des voies marginales pour subvenir aux besoins de leur famille. Évidemment, ces résultats sont partiels et mériteraient une étude plus approfondie alliant de l'observation et des entretiens répétés pour établir un lien de confiance plus profond avec les personnes rencontrées. Il est en effet toujours possible que les résultats obtenus lors d'une enquête par questionnaire soient entachés par un biais lié aux attentes sociales perçues par le répondant, lequel peut choisir de dissimuler certaines informations. Il est aussi plus délicat de généraliser les résultats précédents pour l'ensemble du parc de logement social, les dynamiques de marginalisation et le développement d'une économie souterraine se passant le plus souvent à une échelle locale. Ils dépendent de facteurs très ponctuels, comme la présence d'individus impliqués dans des activités criminelles ou la forte concentration de jeunes d'un certain âge. Le portrait que nous proposons ici est, en ce sens, général, et s'applique en quelque sorte à l'ordinaire du logement social et peu à des cas problématiques.

Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de familles vivant en HLM ont éprouvé des difficultés financières durant l'année qui a précédé l'enquête. De surcroît, ces difficultés semblent partager par l'ensemble des ménages. Les croisements entre cette variable et la composition familiale ou le nombre d'adultes travaillant dans le ménage indiquent qu'il n'y a pas de différence de la prévalence des difficultés pour ces différents sous-groupes, les pourcentages étant fort proches et les relations non significatives d'un point de vue statistique. Pour chacun d'entre eux, c'est à peu près toujours huit ménages sur dix qui déclarent avoir rencontré des difficultés à payer l'ensemble de leurs dépenses courantes.

8. NIVEAU D'INSTRUCTION ET EMPLOI

Comme nous venons de le voir, le niveau de revenu des ménages familiaux vivant en HLM est souvent insuffisant pour subvenir à leurs dépenses courantes. Il s'agit alors de tenter d'expliquer cette relative précarité financière. Pour ce faire, c'est l'insertion en emploi des membres de ces ménages qu'il convient d'étudier. En effet, dans les sociétés contemporaines, c'est par le travail que les individus et les familles accèdent le plus souvent aux ressources économiques qui leur permettent de subvenir à leurs besoins (Lugo, 2007).

Il importe toutefois d'introduire une distinction entre différentes formes de précarité. Si nous avons parlé, dans la section précédente, de la précarité économique, il est aussi opportun de discuter de la précarité d'emploi ou du travail précaire. Cette notion n'est cependant pas simple à définir. Derrière le mot précarité se glissent en effet plusieurs significations. La première signification est celle d'une relation de travail ou, plus précisément, d'une relation d'emploi devenue moins permanente dans les sociétés capitalistes avancées. Depuis les années 1970, cette signification s'est très largement imposée, que ce soit par l'entremise de l'apparition d'un chômage de masse ou par l'observation de conditions d'emploi devenues de plus en plus flexibles et instables. La deuxième signification reprend le mot pour en faire un substantif. On ne parle plus alors de précarité, mais des précaires. Cette signification recouvre une série de transformations sociales et culturelles constatées dans le rapport au travail. Les salariés, la « nouvelle classe moyenne » ou les « nouvelles classes populaires » seraient en rupture par rapport aux valeurs d'abnégation et de mérite qui caractérisaient les générations antérieures. À l'inverse, ces « nouveaux salariés » font le choix de s'engager dans des modes de vie et de consommation qui se situent à la marge du style de vie dominant. La troisième et dernière signification du mot précarité l'associe à la pauvreté. Cette signification retisse le fil entre le social et l'économique, puisqu'à un emploi précaire correspond souvent une vulnérabilité économique. La précarité n'est pas connotée ici comme un choix, mais comme un processus d'appauvrissement des populations salariées, qui ne parviennent plus à se stabiliser en emploi, ce qui peut entraîner, en retour, une plus grande instabilité dans d'autres sphères de l'existence (Cingolani, 2006).

Au vu des résultats présentés dans la section précédente, il serait tentant de faire reposer notre analyse de la précarité sur la dernière des trois significations. Ce choix occulterait cependant le lien qu'il s'agit de nouer, précisément, entre précarité économique et précarité d'emploi. Cette dernière doit donc être prise en compte pour voir si elle contribue à la première, et de quelle manière. La difficulté est de la définir de manière

adéquate. L'idée centrale du travail précaire est à rechercher dans la discontinuité, et en particulier, dans la discontinuité des temps. Le travail précaire se définit d'abord par une relation d'emploi non durable, intermittente et incertaine. Cet élément convient cependant bien pour distinguer le travail précaire du travail non précaire dans le cadre d'un marché du travail relativement stable et intégré. Or, ce n'est plus forcément cette situation qui prévaut pour l'ensemble des secteurs de l'économie, plusieurs d'entre eux ayant connu une réduction de leurs activités, de leurs effectifs et des garanties d'emploi qu'ils pouvaient procurer. Le cas des différents secteurs industriels et manufacturiers correspond bien à ces processus (pour des analyses portant sur la flexibilité et la précarisation du travail salarié dans différents contextes, voir par exemple : Bélanger et Thuderoz, 1998; Castel, 1995; Maruani et Reynaud, 1993; Nicole-Drancourt, 1991; Wilson, 1997).

Le travail précaire se définit ensuite par la qualité de l'emploi. Cette dimension peut être importante et variée considérablement en fonction des contextes nationaux. Les caractéristiques d'un emploi sont aussi liées au modèle de protection sociale dans lequel vient s'enchaîner le contrat de travail. Ainsi, dans les pays d'Europe continentale ou scandinave, les régimes de protection sociale offrent un ensemble d'avantages sociaux plus large aux travailleurs que ne le font les régimes libéraux. Dans ces derniers, l'accès à des avantages sociaux dépend plus directement du pouvoir de négociation des syndicats à l'intérieur d'une entreprise, voire d'une de ses divisions. Les contrats de travail sont dès lors beaucoup plus diversifiés d'un secteur d'activités à l'autre et d'une entreprise ou organisation à l'autre. Le travail précaire est dès lors celui qui offre peu d'avantages sociaux, l'État ou le travailleur sur une base individuelle devant pallier à ce manque, soit par l'entremise de programmes compensatoires pour éviter que les individus n'aient à faire face aux formes les plus dures du dénuement économique, soit par l'entremise de régimes d'assurance et d'épargne privés (Esping-Andersen, 1999; Ewald, 1996; Rosanvallon, 1981).

Enfin, il ne faut pas oublier que le risque d'être exposé à une situation de travail précaire varie, non seulement d'un milieu de travail à l'autre comme nous venons de le rappeler, mais aussi en fonction de caractéristiques individuelles. Parmi celles-ci, la formation occupe une place centrale. En effet, la plupart des enquêtes sur l'évolution du marché du travail mettent en évidence l'existence d'une relation négative entre le niveau d'instruction et de qualification atteint et le travail précaire. C'est pourquoi nous commençons par décrire le niveau d'instruction des répondants à notre enquête.

8.1 Le niveau d'instruction des répondants

Nous choisissons ici de nous concentrer sur les répondants. En effet, d'une part, le nombre de conjoints est relativement faible, et d'autre part, les informations recueillies à leur sujet sont partielles. Ils manquent, entre autres, souvent de l'information sur leur niveau scolaire et leur emploi. Il était donc plus risqué de faire porter notre analyse sur cette partie de la population. Par mesure de prudence, nous préférons donc présenter uniquement les informations directement recueillies auprès des répondants.

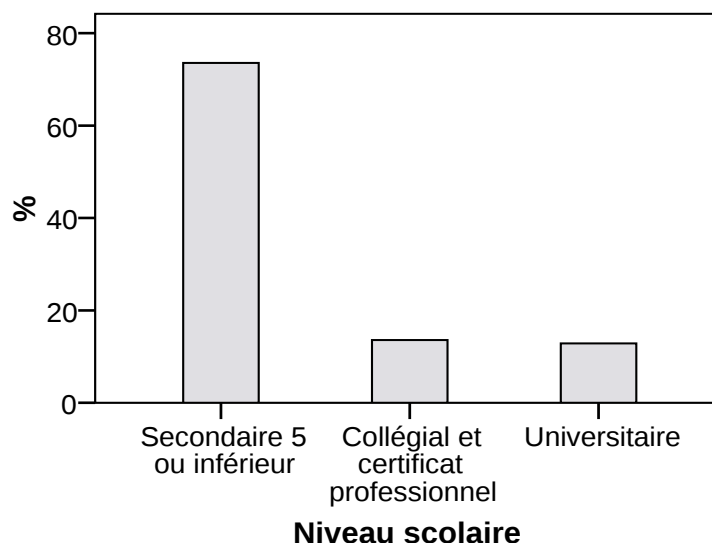
Une première manière d'évaluer le niveau d'instruction était de demander aux répondants jusqu'à quel âge ils avaient été à l'école. À cette question, 11 d'entre eux ont affirmé avoir été à l'école jusqu'à 14 ans ou moins, 59 % ont déclaré avoir quitté l'école âgés de 15 à 19 ans, et enfin 29 % déclarent avoir poursuivi des études au-delà de 20 ans.

Une seconde manière d'évaluer le niveau d'instruction était de demander aux répondants quelle était l'année scolaire à laquelle il se situait au moment d'interrompre ces études. Les résultats obtenus pour cette question sont repris dans le tableau 8.1 et la figure 8.1 ci-dessous. Pour simplifier, nous avons choisi de regrouper les réponses fournies à la question en trois grandes catégories : les personnes ayant arrêté leurs études alors qu'elles avaient atteint le secondaire 5 ou se situaient en dessous de ce niveau d'études, les personnes ayant atteint le niveau collégial et celles ayant accédé à l'Université. Une large majorité (73 %) des répondants a interrompu ses études en secondaire 5 ou avant. En fait, si l'on détaille un peu les réponses, on s'aperçoit que 6 % des répondants n'ont jamais atteint le niveau secondaire. On note aussi qu'environ 13 % des répondants ont atteint soit le niveau collégial, soit le niveau universitaire, ce qui n'est pas négligeable.

Tableau 8. 1
Niveau d'instruction auquel le répondant a interrompu ses études

Niveau d'instruction	Effectif	Pourcentage
Secondaire 5 ou inférieur	206	73,0
Collégial et certificat professionnel	38	13,5
Universitaire	36	12,8
Total	280	99,3
Manquantes	2	,7
Total	282	100,0

Figure 8. 1
Niveau d’instruction auquel le répondant a interrompu ses études



Les répondants ont eu peu accès aux niveaux supérieurs du système scolaire. Cependant, il s’agit aussi de reconnaître que la formation d’une personne ne se limite pas à aux années passer au sein du système scolaire. De nos jours, la formation d’une personne se poursuit le plus souvent à l’âge adulte, alors qu’elle est déjà en emploi ou qu’elle cherche à réorienter sa carrière professionnelle.

Nous avons ainsi demandé aux répondants s’ils avaient repris des études ou une formation après avoir interrompu leurs études. À cette question, 40 % des répondants ont répondu de manière positive. Le type de formation qu’ils ont repris correspond toutefois peu à ce qui est proposé par le système scolaire. Il s’agit le plus souvent d’un autre type de formation, parmi lesquels on retrouve des formations professionnelles de courte durée, des actions de promotion de l’employabilité des bénéficiaires de la sécurité du revenu et des certificats visant l’insertion rapide de leurs détenteurs sur le marché du travail – voir tableau 8.2 ci-dessous. Ces observations sur les types de formation reprise par les répondants sont déduites d’une autre question portant sur le diplôme ou le certificat d’études le plus élevé détenu par le répondant. Les résultats que nous obtenons indiquent que 45 des répondants n’ont aucun diplôme ou certificat, le reste se répartissant entre un très grand nombre de réponses. Parmi celles-ci, ce sont les titres de formation technique et professionnelle qui dominent (tels quel cuisinier, préposé aux bénéficiaires, coiffeur, fleuriste, aide-cuisinier, auxiliaire familial, aide-infirmier...), alors que les titres se rapportant à des formations plus générales sont présents, mais en moins grand nombre (tels que gestion, administration, comptabilité, histoire de l’art, urbanisme, informatique...). Il se dessine

ainsi un univers social dominé par les personnes n'ayant pas pu compléter d'études et par celles ayant pallié à ce manque par des formations courtes, à caractère professionnel, celles qui restent étant assez souvent bien formées, puisqu'elles ont atteint un niveau supérieur ou universitaire, et étant détentrices de diplômes dans des domaines plus ou moins en demande sur le marché du travail.

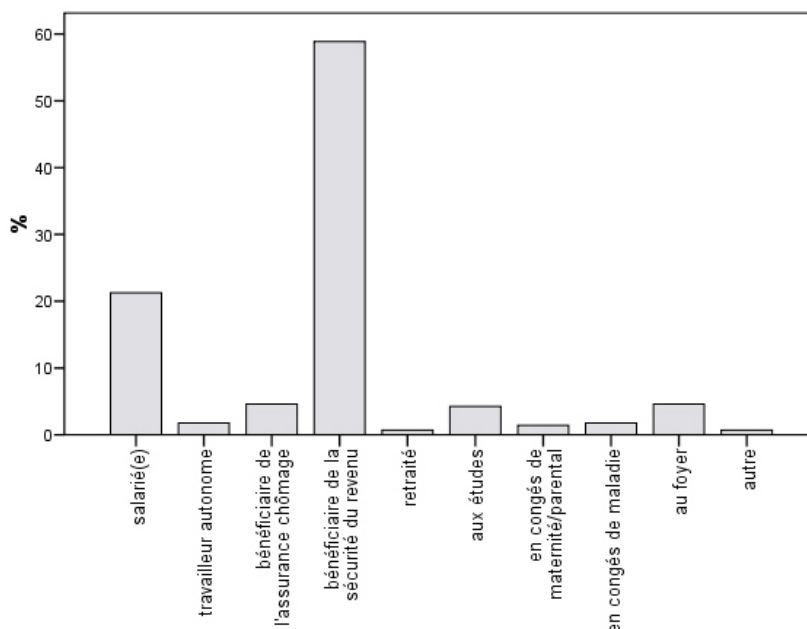
Tableau 8. 2
Type de formation reprise après l'interruption des études

Type de formation	Effectif	Pourcentage
Secondaire générale	19	6,7
de niveau collégial (Cégep, collège communautaire, institut	16	5,7
de niveau universitaire	7	2,5
DEP niveau secondaire professionnel	6	2,1
d'un autre type de formation	66	23,4
Total des personnes ayant repris des études	114	40,4
Total des personnes n'ayant pas repris d'études	168	59,6
Total	282	100,0

8.2 Le statut d'occupation des répondants

En abordant l'emploi des répondants, il est utile, en première analyse, d'identifier de manière générale quel est leur statut d'occupation. C'est ce que permet de faire la figure 8.2 ci-dessous. Sans surprise, si l'on se remémore les résultats présentés dans la partie sur les revenus, une large proportion (près de 60 %) des répondants déclarent être bénéficiaires de la sécurité du revenu au moment de l'enquête. Comparativement, seulement 20 % d'entre eux déclarent être salariés. Le dernier cinquième des répondants se distribuent, quant à eux, entre différents statuts : certains étant temporairement en arrêt de maladie ou en congés parentaux, d'autres sont à la retraite ou aux études, d'autres enfin se déclarant au foyer, ce dernier groupe renvoyant aux personnes sans emploi et qui ne souhaitent pas en occuper un. Il s'apparente à la population dite inactive (par rapport au marché du travail, mais qui peut remplir un rôle familial important).

Figure 8. 2
Statut d'occupation des répondants au moment de l'enquête



En un mot, les HLM familles sont peu peuplées par des personnes occupant un emploi ou ayant un lien d'emploi sur le marché du travail. Sur les 282 répondants interrogés, 79 déclarent une activité professionnelle au moment de l'enquête, lorsque l'on agrège les salariés, les travailleurs autonomes et les personnes en arrêt temporaire de travail, mais qui ont conservé un lien d'emploi avec leur employeur. Ces chiffres nous amènent à la plus grande prudence lorsqu'il s'agit d'avancer plus avant sur la description de l'emploi de ces personnes, puisque cette description s'opère à partir d'un nombre réduit d'observations.

Le statut d'activité d'un individu est souvent relié à d'autres caractéristiques. C'est pourquoi nous avons croisé cette variable avec d'autres issues de notre enquête. Trois variables ont retenu notre attention : la composition familiale, l'immigration et le niveau d'instruction. Le croisement avec les deux premières n'est pas significatif. Il n'y aurait donc pas de relations entre la composition familiale ou le fait d'être un immigrant et le statut d'occupation. En revanche, le croisement avec le niveau d'instruction apparaît significatif – voir tableau 8.3 ci-dessous. Ce résultat n'est, en soi, pas surprenant, puisqu'il correspond à une association positive très souvent observée entre l'emploi et la formation scolaire sur les marchés du travail contemporain. Malgré cette relation que l'on retrouve au sein de la population enquêtée, il est bon de préciser que la relation n'est pas linéaire entre le niveau d'instruction et l'accès à l'emploi. En effet, lorsqu'on lit attentivement les résultats du tableau, on constate que ce sont les personnes détentrices d'un diplôme

de niveau collégial ou d'une formation technique et professionnelle qui sont, comparativement à l'ensemble des répondants, plus en emploi au moment de l'enquête. Cette relation laisse présager que les personnes vivant en HLM familles qui travaillent le font probablement en occupant des postes peu spécialisés et peu valorisés.

Tableau 8. 3
Statut d'occupation et niveau d'instruction des répondants

			Niveau scolaire au moment d'interrompre les études			Total
			Secondaire 5 ou inférieur	Collégial et certificat professionnel	Universitaire	
Activité actuelle du répondant	Salarié ou travailleur autonome	Effectif en col.	47 22,8	17 44,7	10 27,8	74 26,4
	Bénéficiaire de l'assurance chômage	Effectif en col.	9 4,4	1 2,6	3 8,3	13 4,6
	Bénéficiaire de la sécurité du revenu	Effectif en col.	131 63,6	15 39,5	18 50,0	164 58,6
	Autre	Effectif en col.	19 9,2	5 13,2	5 13,9	29 10,4
Total		Effectif en col.	206 100,0	38 100,0	36 100,0	280 100,0

Khi carré = 11,964 ; dl = 6 ; p < 0.10 V de Cramer = 0,064 ; p < 0.10.

8.3 Le secteur et le type d'activités des répondants qui travaillent

Afin de décrire l'emploi des personnes vivant en HLM, nous avons d'abord interrogé les répondants occupant un emploi sur le secteur d'activités dans lequel ils étaient occupés. Pour simplifier la question, nous avons ciblé à l'avance une série de secteurs plus susceptibles que d'autres d'employer ses personnes. Cette stratégie s'est avérée efficace lors du prétest, et a été reprise lors de l'enquête proprement dite. Comme l'indique le tableau 8.4 ci-dessous, les secteurs d'activités où les répondants se retrouvent en plus grand nombre sont ceux des services aux particuliers et des services de santé ou d'aide aux personnes. Il est également judicieux de noter qu'un nombre non négligeable de personnes ont aussi choisi la réponse autre entreprise ou autre organisme, signifiant ainsi qu'elles ne se reconnaissaient pas dans les secteurs proposés ou ayant des difficultés à s'y situer.

Tableau 8. 4
Secteur d'activités des répondants qui travaillent

Secteur d'activités	Effectif	Pourcentage
Commerce, épicerie ou entreprise secteur distribution	3	1,1
Restaurant ou chaîne de restauration rapide	5	1,8
Manufacture (imprimerie, textile, automobile, garage...)	7	2,5
Service à la clientèle, télémarketing, vente correspondance	6	2,1
Service aux particuliers (nettoyage, gardiennage...)	19	6,7
Service de santé ou d'aide aux personnes (hôpital, CPE...)	19	6,7
Service public ou gouvernemental (Ville de Montréal, Gvt du QC)	2	,7
Autre entreprise ou un autre organisme	17	6,0
Données manquantes	1	,4
Personnes en emploi	79	28,0
Personnes sans emploi	203	72,0
Total	282	100,0

Les deux secteurs qui apparaissent comme les principaux pourvoyeurs d'emploi pour les répondants sont très diversifiés. Ils rassemblent en effet des organisations et des entreprises du secteur privé ou du secteur public et présentant des profils d'emploi très diversifiés, alliant des personnes très et peu qualifiées. En ce qui concerne l'économie contemporaine des villes, ces secteurs correspondent bien au nouveau visage qu'elle présente suite au déclin relatif des secteurs industriels et la croissance soutenue des emplois liés aux services. Ces derniers offrent autant d'opportunités d'emploi aux cadres et professionnels qu'aux personnes faiblement qualifiées, en raison des opérations très spécialisées qu'ils soutiennent d'une part, et de la routinisation accrue d'une série de tâches d'exécution de base de l'autre. Autrement dit, les grandes organisations du secteur des services combinent, à l'intérieur de leur organisation, des postes très pointus et à responsabilités et des postes dont les tâches sont relativement simples et répétitives. De même, les avantages et la sécurité qui sont liés à ces différents emplois sont souvent très variables. Si les cadres et professionnels ont également vu leurs conditions d'emploi devenir plus incertaines, elles n'en restent pas moins meilleures que celles auxquelles peuvent aspirer les employés qui se retrouvent en bas de l'échelle des salaires¹⁰.

¹⁰ Plusieurs travaux ont tenté de décrire, à différentes échelles et pour différents contextes, les effets sur la structure de l'emploi de la recomposition de l'économie urbaine en une économie de services. Ces travaux insistent, à travers des modèles variés, sur l'écart qui se serait creusé entre les positions d'emploi supérieures et celles situées au bas de l'échelle, pour des analyses allant dans ce sens : (Bourgeois, 2001; Sassen, 1993; Wilson, 1997).

Cette division du travail dans les entreprises et organismes des secteurs des services se retrouve indirectement exprimée par les répondants. Puisque présentant un niveau d'instruction relativement faible, ils déclarent aussi plus souvent occuper des emplois peu qualifiés et occupant une position subalterne dans la hiérarchie des emplois. Lors de l'entretien, nous avons posé une question ouverte sur le type de poste occupé par la personne. Les réponses obtenues à cette question sont très diversifiées, et il apparaît difficile d'en produire une classification cohérente. Nous proposons plutôt d'en examiner la liste rapidement, en indiquant les grandes tendances qui s'en dégagent.

Si un seul type de poste n'est pas largement déclaré par les répondants, celui de préposé aux bénéficiaires apparaît à 13 reprises dans les réponses, précédents celui de cuisinière (six occurrences) et de manutentionnaire (cinq occurrences). Tous les autres postes sont cités par moins de cinq personnes. L'univers de travail que tracent les énoncés de poste n'est pas simple à synthétiser. Il révèle globalement des « petits emplois ». Mais ceux-ci peuvent être de nature différente et donner accès à des secteurs de l'économie plus ou moins institutionnalisés, c'est-à-dire offrant une sécurité d'emploi supérieur et des avantages sociaux. Ainsi, à l'extrémité la moins institutionnalisée, l'on retrouve des fonctions comme « travail général dans un dépanneur (une épicerie à heures prolongées d'ouverture) », « femme de ménage » ou « laveur d'autos ». À l'autre extrémité, celle caractérisée par des emplois plus spécialisés et plus institutionnalisés, l'on retrouve des fonctions comme « soudeur monteur », « documentaliste », « comptable » ou « aide-infirmière ». Entre ces deux extrêmes, il est possible de placer une série de fonctions qui ouvrent potentiellement les portes d'un milieu de travail plus institutionnalisé, comme le milieu de la santé et des services sociaux ou du système scolaire, mais dont le contenu renvoie à un travail pénible et à des fonctions subalternes, comme « préposé aux bénéficiaires », « gardienne d'enfants », « surveillant » ou « chauffeur d'autobus scolaire ».

Malheureusement, il est difficile d'aller plus loin que cette interprétation générale et qualitative des réponses fournies. En effet, il est difficile de composer un indice synthétique ou de réaliser une analyse plus complexe permettant de classer les individus en fonction de différentes variables qualifiant leur emploi. Pour que ces analyses soient faisables, il faudrait disposer d'un échantillon plus étendu de personnes en emploi. Si cette façon de qualifier l'emploi des personnes vivant en HLM ne nous est pas accessible par ce biais, elle l'est toutefois à travers un ensemble de questions qui portent précisément sur cette dimension de l'emploi.

Nous avons en effet demandé aux personnes en emploi de nous préciser une série de choses au sujet de celui-ci, par exemple, si la personne était soumise à des horaires de travail fixes ou variables, si elle était amenée à travailler les fins de semaine ou les jours fériés, si elle bénéficiait d'avantages sociaux liés à son emploi. Les réponses à ces questions permettent de mieux saisir la qualité des emplois détenus par les personnes vivant en HLM.

À la première question, celle portant sur les horaires de travail, 64 % des répondants détenant un emploi au moment de l'enquête déclarent avoir un horaire de travail fixe, toutefois 52 % de ces mêmes répondants reconnaît aussi devoir travailler la fin de semaine ou les jours fériés. Quant aux avantages sociaux, 32 % des répondants détenant un emploi bénéficient d'au moins un avantage social relié à leur emploi, le plus fréquemment cité étant une assurance-maladie complémentaire (28 % des répondants détenant un emploi), assez loin devant la pension complémentaire (13 %) et l'assurance-vie (11 %).

De manière générale, la qualité des emplois auxquels les personnes interrogées ont accès est relativement faible. Elle renvoie aux positions les plus fragiles et les moins valorisées de la division sociale du travail, et offre peu d'avantages complémentaires. L'univers de travail ainsi décrit est donc peu institutionnalisé, entendu dans le sens que nous donnons plus haut à ce terme.

8.4 Non-emploi et recherche d'emploi des répondants

Comme nous l'avons vu dans les points précédents, le nombre de répondants sans emploi au moment de l'enquête est assez élevé, puisqu'ils en représentent environ les trois quarts. Ce groupe constitue donc une part importante de la population des ménages familles vivant en HLM. Il convient dès lors de le décrire avec une certaine attention.

Lors de l'enquête, nous avons ainsi posé une série de questions aux répondants déclarant ne pas occuper un emploi à la date de l'entretien. Ces questions visaient à définir leur rapport au marché du travail, c'est-à-dire la plus ou moins grande distance qu'ils entretiennent avec lui. Ce rapport se mesure par des attitudes et des conduites qu'ils affichent quant à la recherche d'un éventuel emploi, ainsi que par la durée qui s'est écoulée entre leur dernier emploi et le moment de l'enquête et par la volonté qu'ils affichent quant à une recherche future d'emploi. Selon cette logique, au plus une personne produit des efforts pour trouver un emploi et au moins le temps écoulé entre son dernier emploi et le moment de l'entretien s'allonge, au plus cette personne pourra être considérée comme proche du marché du travail. Cette vision relativement individuelle du rapport au travail ne saurait toutefois faire abstraction des éléments structurels qui peuvent limiter les

individus dans leur accès à l'emploi. Il s'agit de rester prudent lorsque l'on interprète de telles données. Le découragement d'une personne par rapport au marché du travail peut avoir pour origine autant la situation conjoncturelle ou structurelle qui prévaut sur ce marché que les motivations d'un individu à y accéder. C'est pourquoi, dans cette enquête, nous nous limitons à des attitudes générales et à des conduites précises pour caractériser le rapport au marché du travail des répondants.

Une des premières questions que nous posions aux répondants sans emploi était de savoir s'ils avaient déjà, oui ou non, occupé un emploi par le passé. Une réponse négative à cette question peut en effet traduire un rapport très distant au marché du travail, en l'absence d'une forme de socialisation, même minimale, à ce que comporte une relation de travail rémunéré. À cette question, 15 % des répondants (soit 42 répondants) déclarent n'avoir jamais occupé un emploi rémunéré à la date de l'entretien. Ce chiffre semble relativement élevé, alors que les répondants à l'enquête constituent une population adulte en âge de travailler.

La date du dernier emploi est une autre donnée intéressante. En effet, des répondants sont actuellement sans emploi, mais cet état peut être exceptionnel et transitoire ou, au contraire, perdurer depuis plusieurs années. En reprenant les informations disponibles dans la fiche synoptique sur les trajectoires professionnelle, familiale et résidentielle, nous avons pu composer une variable qui fournit l'année durant laquelle la personne a occupé son dernier emploi rémunéré. Le tableau 8.5 ci-dessous présente les résultats que nous obtenons pour cette variable. Notons que, en raison des limites évoquées dans la présentation de l'enquête au début de ce rapport, la proportion de données manquantes est relativement importante. La variable permet alors surtout de saisir la durée qui sépare le moment de l'enquête du dernier emploi dans les cas où la fin de la relation de travail est nette et précise. Les données manquantes illustrent, quant à elles, les nombreuses hésitations des répondants lorsque les enquêteurs leur posaient des questions sur l'évolution de leur situation d'emploi dans le temps. Ce constat méthodologique devrait être repris dans de futures enquêtes de ce type sur des populations dont la situation de travail est marquée par la précarité.

Tableau 8. 5
Dates de la fin du dernier emploi du répondant

Dates du dernier emploi	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
1970-1974	1	,4	,6	,6
1975-1979	7	2,5	4,3	4,9
1980-1984	6	2,1	3,7	8,6
1985-1989	9	3,2	5,5	14,1
1990-1994	25	8,9	15,3	29,4
1995-1999	35	12,4	21,5	50,9
2000-2004	44	15,6	27,0	77,9
Depuis 2005 et après	35	12,4	21,5	99,4
Total (valide)	163	57,8	100,0	
Données manquantes	119	42,2		
Total	282	100,0		

Comme l'indique le tableau précédent, les données manquantes correspondent à 42 % de notre échantillon. Parmi les répondants pour lesquels nous avons les données, 14 % déclarent avoir occupé leur dernier emploi avant ou à la fin des années 1980, 37 % déclarent l'avoir occupé durant les années 1990, et 48 % entre 2000 et le moment de l'enquête. Si l'on tient compte du fait que les données manquantes traduisent souvent un rapport peu structuré à l'emploi ainsi que de la distribution précédente, il est possible de conclure, à nouveau, sur la grande précarité du rapport à l'emploi des répondants.

Un troisième aspect important à prendre en compte lorsque l'on essaie de décrire le rapport au travail d'une population est de connaître les raisons qui ont poussé ses membres à quitter leur emploi ou qui ont conduit à sa perte. Lors de l'entrevue, nous demandions ainsi à chaque répondant de nous fournir la raison qu'il identifiait comme à l'origine de la fin de sa dernière relation de travail. Tout comme les périodes d'inactivité des répondants peuvent être de durée variable, les raisons qui ont mis un terme à leur dernière relation d'emploi sont diversifiées. Encore une fois, les données manquantes sont nombreuses, mais n'empêchent pas que nous tentions de tirer quelques informations des données de l'enquête – voir tableau 8.6 ci-dessous. Il apparaît ainsi que la raison la plus souvent avancée comme ayant mis fin au dernier emploi est le fait d'avoir à s'occuper d'un ou de plusieurs enfants. Le fait que ce soit cette raison qui est le plus souvent mentionnée par les répondants est à mettre en relation avec la forte proportion de familles monoparentales au sein de la population. Rappelons que les familles monoparentales représentent 60 % des ménages interrogés. Il est alors possible d'avancer l'hypothèse que la garde des enfants n'est qu'un obstacle partiel à la poursuite d'une activité professionnelle – la qualité du travail est un autre facteur à prendre en compte ici, puisque les emplois auxquels les personnes enquêtées ont accès impliquent souvent de prêter des heures durant les fins de semaine ou en soirée, ce qui s'accommode peu au rythme de la vie de famille, surtout lorsqu'il n'y a qu'un seul adulte au sein du ménage. La deuxième raison citée par près de

20 % des répondants est le manque de travail de l'entreprise ou de l'organisation où ils exerçaient leurs activités professionnelles. La troisième raison avancée est celle de la santé (13 %), précédant le choix de quitter l'emploi de sa propre initiative parce que le salaire en était jugé trop faible ou les conditions de travail trop pénibles. De cette hiérarchie des raisons, il ressort que la fin du dernier emploi des répondants ne peut être attribué uniquement à des raisons personnelles et familiales (le fait de devoir s'occuper d'un ou de plusieurs enfants ou pour des raisons de santé), mais relève aussi de facteurs liés aux conditions en vigueur sur le marché du travail (faiblesse de la conjoncture économique ou pénibilité relative des postes).

Tableau 8. 6
Raisons liées à la perte ou à la fin du dernier emploi

Raisons de la fin du dernier emploi	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
De sa propre initiative	22	7,8	13,5
Pour s'occuper des enfants	47	16,7	28,8
Pour des raisons de santé	25	8,9	15,3
Manque de travail	32	11,3	19,6
Victime de harcèlement ou en conflit	6	2,1	3,7
Fin d'un contrat temporaire	9	3,2	5,5
Autres raisons	19	6,7	11,7
Total (valide)	163	57,8	100,0
Données manquantes	119	42,2	
Total	282	100,0	

Enfin, une dernière manière d'estimer le rapport au travail est d'identifier quelles sont les conduites que les personnes adoptent durant une période d'inactivité. Une première interrogation est de savoir si les personnes recherchent ou pas un nouvel emploi lorsqu'elles sont sans travail. Ainsi, 73 répondants (ce qui représente 26 % du total des répondants ou 45 % des répondants sans emploi) ont déclaré être à la recherche d'un nouvel emploi durant leur dernière période de chômage (c'est-à-dire au moment de l'enquête). Si on les additionne aux personnes qui travaillent au moment de l'enquête, on obtient ce que l'on désigne communément par le vocable de population active : les personnes en emploi ou qui sont activement à la recherche d'un emploi au sein d'une population totale à un moment donné. Ce qui représente, au total, environ 140 répondants, soit un peu moins de la moitié d'entre eux. Au même moment, 91 répondants ont déclaré ne pas rechercher un nouvel emploi, ce qui correspond à 32 % du total. Le reste n'a pas su se prononcer de manière certaine (soit environ 20 % de l'échantillon pour lesquels les données sont manquantes). Ce résultat traduit une certaine désaffection par rapport au marché du travail pour une proportion significative des répondants.

Il importait alors de comprendre la source de cette désaffection. C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs raisons qui expliqueraient leur retrait par rapport à la recherche d'emploi aux répondants nous ayant déclaré ne pas avoir cherché à en obtenir un nouveau. Parmi celles proposées, c'est la garde des enfants qui vient en première position (43 répondants, 15 % du total et 47 % de ceux qui ont renoncé à chercher un nouvel emploi), devant les raisons de santé (31 répondants, respectivement 11 % et 34 %), pour d'autres raisons, comme le fait d'avoir un enfant handicapé, la fatigue d'enchaîner des petits boulots, des problèmes de langue ou le désir de retourner aux études pour se former avant d'entamer une nouvelle recherche (16 répondants, 6 % et 18 % respectivement), et enfin par découragement par rapport au monde du travail (7 répondants, 2 % et 6 %). La distribution de ces raisons présente plusieurs similitudes avec celle décrivant les raisons qui ont poussé les personnes à quitter leur emploi ou qui les ont amenées à perdre leur dernier emploi. Les contraintes familiales semblent bel et bien un obstacle à l'insertion professionnelle des répondants. Il en va de même pour différents problèmes de santé. Par contre, la figure du retrait volontaire est peu présente dans les réponses que nous obtenons. (Lesquels peuvent évidemment être entachés par un biais lié aux attentes sociales que le chercheur suscite sur le terrain d'enquête, les répondants pouvant avouer difficilement une conduite qui les éloigne des normes standards. En même temps, le nombre relativement élevé qui nous a déclaré ne pas avoir cherché un emploi et les comptes rendus produits par les enquêteurs sur la relation avec les enquêtés, semblent plaider en la faveur d'un biais contrôlé quant à cet aspect, inévitable, des enquêtes par sondage.)

Au regard des résultats précédents, il est possible de conclure sur un rapport au travail relativement distendu pour une partie des répondants à notre enquête. Il ne faut pas oublier, cependant, que la moitié de ceux-ci composent une population active en emploi ou à la recherche d'un nouvel emploi. Il ne faut pas oublier, non plus, que les contraintes qui pèsent sur cette population semblent multiples : composition familiale atypique, faiblesse du niveau d'instruction, problème de santé, faiblesse des revenus. Il ne faut pas oublier, enfin, l'importance des données manquantes, lesquelles peuvent renvoyer à des réalités individuelles différenciées. (Il faudrait sans doute explorer plus à fond ce dernier point, pour voir si ces données renvoient à un profil spécifique de répondants ou pour extrapoler à partir des informations connues les informations qui nous permettraient de combler le manque introduit par ces données. Cet exercice dépasse toutefois le cadre du présent rapport.)

9. TRAJECTOIRE RÉSIDENTIELLE ET LOGEMENT PRÉCÉDENT L'ENTRÉE DANS LE PARC DE LOGEMENT HLM

Jusqu'à présent, nous avons surtout abordé quelques grandes caractéristiques individuelles des ménages et des personnes qui en font partie, telles que l'âge, la composition familiale, le pays de naissance, la langue maternelle ou le statut d'occupation. Nous avons encore peu parlé de la trajectoire résidentielle ou des conditions de logement des ménages familiaux vivant en HLM. C'est à ce point que nous voudrions consacrer cette partie ainsi que la suivante.

Cet aspect de notre enquête est bien évidemment essentiel. Il ne peut cependant pleinement être compris qu'au regard de ce qui précède. C'est pourquoi nous avons choisi d'aborder les différentes dimensions qui forment l'expérience résidentielle des ménages familiaux vivant en HLM après en avoir détaillé certaines caractéristiques. L'expérience résidentielle de ces ménages sera saisie à partir de leur trajectoire résidentielle, de leur entrée dans le parc HLM, de leur éventuelle mobilité au sein de celui-ci et, enfin, en faisant référence aux relations sociales qui s'y déploient. Ce dernier point est important, puisque l'expérience résidentielle et le bien-être qui peut en découler ou non, sont non seulement liés à des conditions objectives, telles que la qualité du logement, sa taille, son confort, mais aussi à des caractéristiques du milieu dans lequel il s'insère, telles que la qualité des services ou la dynamique sociale locale (voir par exemple : Bratt, 2002; Forrest et Kearns, 2001; van Kamp, *et al.*, 2003).

Ces différents points devraient nous permettre de mieux comprendre la place qu'occupe le logement social public dans la dynamique du marché du logement montréalais. Pour atteindre cet objectif, les analyses produites s'inspirent principalement des méthodes et des outils issus de la sociodémographie de l'habitat, développée par plusieurs chercheurs pour mieux comprendre les relations entre certaines caractéristiques individuelles, les dynamiques des contextes urbains et les parcours résidentiels qu'y tracent les ménages (voir par exemple : Authier, 1998; Authier, *et al.*, 2001; Grafmeyer, 1991, 1992; Grafmeyer et Dansereau, 1998). Nous reprenons, à notre tour, ce projet en l'appliquant à un objet particulier, et avec comme objectif de mieux saisir le rôle que remplit le logement social public à Montréal.

9.1 Logements précédents l'entrée dans le logement social

Les données récoltées à l'aide de la fiche synoptique permettent de retracer partiellement la trajectoire résidentielle antérieure du répondant. La solution retenue au moment d'élaborer le questionnaire a été de poser des questions sur les trois derniers logements occupés par le répondant avant son entrée en HLM. Si le choix de s'en tenir aux trois derniers logements contient une part d'arbitraire, il s'explique aussi par le fait que la période ainsi couverte pouvait être relativement longue, étant donné la durée de résidence dans le logement social de certains ménages. De surcroît, lors de la phase de prétest, nous avons tenté de poser des questions en remontant aux cinq derniers logements occupés par le répondant. Il s'est avéré difficile d'obtenir des informations fiables tout en maintenant la durée de l'entretien dans des limites acceptables. Nous nous en sommes donc tenu aux trois derniers logements occupés avant l'entrée en HLM. Pour les désigner, nous les appellerons logement de rang -1, logement de rang -2 et logement de rang -3, le dernier étant le plus éloigné dans le temps de l'entrée en HLM.

Une première manière de décrire la trajectoire résidentielle est de s'intéresser au type de logement et au mode d'occupation des ménages au fil du temps et des déménagements. C'est ce que permettent de faire les deux figures 9.1 et 9.2 ci-dessous.

Figure 9. 1
Type de logement occupé par les répondants avant d'entrer en HLM

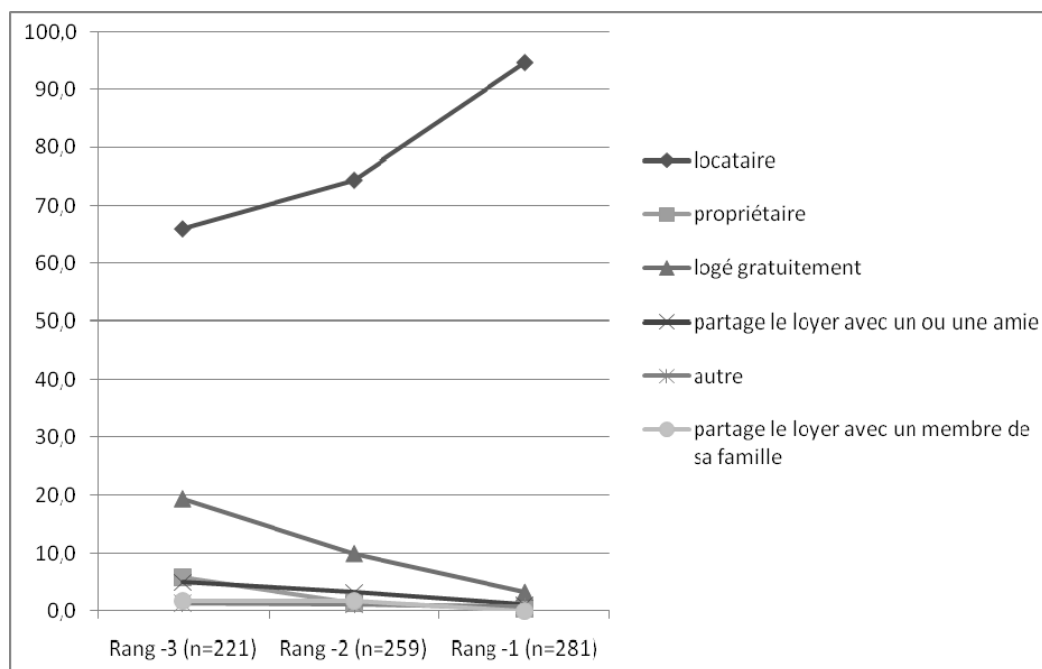
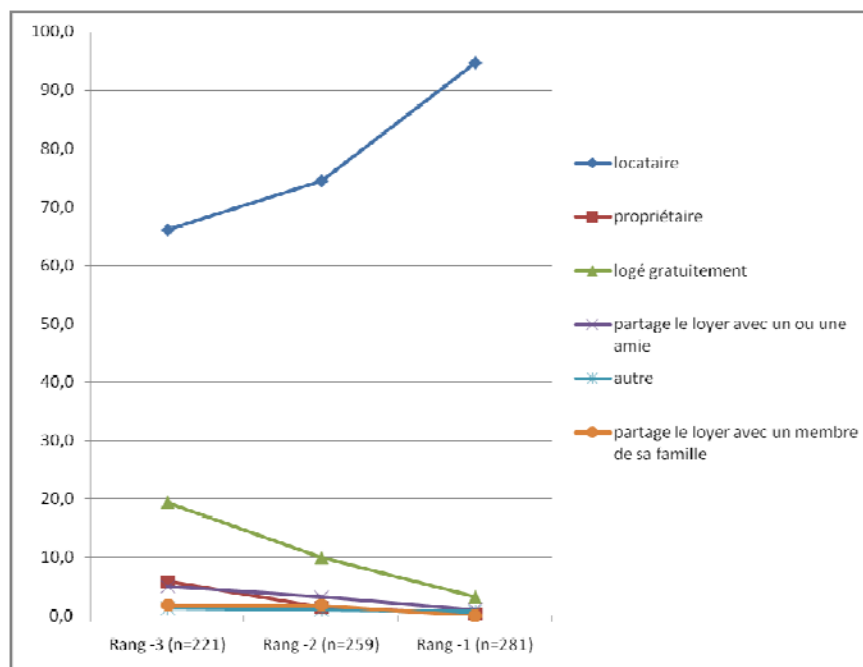


Figure 9. 2
Mode d'occupation précédent l'entrée en HLM



Comme l'indiquent les deux graphiques précédents, les ménages interrogés ont tendance à occuper de plus en plus souvent un appartement au fil du temps plutôt qu'une maison (les maisons de chambres constituant un type de logement très marginal pour cette population). De même, la part des locataires a aussi tendance à augmenter au sein de cette population au fil des déménagements. Toutefois, il est bon de noter que les propriétaires sont peu nombreux. En revanche, un nombre relativement important de ménages ont été hébergés gratuitement, à l'un ou l'autre moment de leur trajectoire résidentielle. Les autres modes d'occupation d'un logement sont, quant à eux, relativement peu fréquents au sein de la population enquêtée. Une explication possible à cette forte proportion de ménages logés gratuitement pourrait être le fait qu'il y a un nombre relativement élevé d'immigrants parmi ceux-ci. Le résultat que nous obtenons ici serait alors en accord avec des observations produites à partir d'autres bases de données, et qui indiquent que les immigrants récents trouvent souvent à se loger auprès de proches et d'amis, de manière gratuite, lors de leurs premières semaines d'installation (Zhu et Leloup, 2007). Cette hypothèse ne semble cependant pas se vérifier ici, puisque pour les différents rangs que nous observons, il n'y a pas de relation statistiquement significative entre le mode d'occupation et le fait d'avoir immigré. Autrement dit, s'il est possible que les immigrants trouvent à se loger gratuitement lorsqu'ils arrivent à Montréal, et ce, en plus grand nombre que le reste de la population, ce phénomène ne concerne pas les trois derniers logements

occupés sur le marché privé (avant l'entrée dans le secteur public). Bref, pour les logements observés, les immigrants ne sont pas plus ou moins logés gratuitement que les autres répondants.

Lors de l'entretien, nous demandions aussi quel était le mode d'occupation du logement, c'est-à-dire si la personne occupait un logement autonome ou résidait auprès de parents ou de proches. Ainsi, pour le logement de rang -3 (n=222), 70 % des personnes déclarent qu'elles occupaient leur propre logement, 24 % vivaient auprès d'un membre de leur famille (leurs propres parents dans la majorité des cas, leurs beaux-parents ou un autre membre de la famille), enfin, le reste des répondants se répartissaient entre différents modes d'occupation peu fréquents (habiter auprès d'un proche, être hébergé en foyer d'accueil ou occuper un logement en colocation). Pour le logement de rang -2 (n=261), le taux des personnes qui occupaient un logement autonome grimpe à 81 %, les personnes qui résidaient auprès d'un membre de leur famille représentent 14 % des répondants, les formes peu fréquentes de logement regroupent seulement 4 % des répondants. Pour le logement de rang -1 (n=280), la proportion des personnes qui vivent dans leur propre logement progresse encore pour se fixer à 94 %, contre 5 % des répondants qui étaient hébergés par un parent, les autres formes de logement étant quasiment absentes. Les évolutions observées pour le statut d'occupation et en particulier, en ce qui a trait aux personnes logées gratuitement, se comprennent dès lors comme le résultat combiné d'un processus de décohabitation pour une partie des répondants et d'un mouvement migratoire international pour les autres. Lorsque l'on croise le mode d'occupation des logements avec l'âge des répondants, il apparaît que ce sont les répondants les plus jeunes qui déclarent avoir occupé leurs logements précédents avec d'autres membres de leur famille. Pour les répondants plus âgés, le mode d'occupation dominant est clairement un logement autonome. La mobilité résidentielle est donc associée, pour une partie de la population (la portion la plus jeune de celle-ci), à la trajectoire familiale, la mise en couple ou l'arrivée d'un premier enfant incitant les jeunes adultes à décohabiter.

Il n'est pas non plus tellement surprenant de retrouver les appartements comme type majoritaire de logement occupé par les répondants au cours de leurs trajectoires résidentielles. Ce type est en effet fortement associé au statut de locataire, et vu le profil socioéconomique des personnes rencontrées, peu d'entre elles ont été en mesure d'accéder à la propriété par le passé. Par ailleurs, les appartements occupés par les personnes l'ont souvent été dans des immeubles de plus de cinq logements. Ainsi, pour le logement de rang -3, 61 % des personnes qui vivaient en appartement le faisant dans un immeuble comptant plus de cinq logements, pour le logement de rang -2, 71 %, et pour le logement de rang -1, 73 %. Cette distinction, qui peut paraître à première vue arbitraire, n'est pas

neutre à Montréal, où une large partie du stock résidentiel est réparti dans de nombreux immeubles de petite dimension (les plex). À l'inverse, les conciergeries de grande dimension, c'est-à-dire des immeubles d'appartements pouvant compter plusieurs dizaines d'unités organisées autour d'une ou de plusieurs entrées communes, représentent une part moins importante du parc. C'est dans cette partie du parc que se retrouve cependant une proportion non négligeable de logements en moins bon état, voire insalubre, comme l'indiquent les inspections menées par la Ville de Montréal (en collaboration avec des Comités logement ou d'autres organismes de défense des droits des locataires), et les actions prises, parfois sur une base contraignante, afin d'amener des propriétaires à entreprendre des rénovations majeures.

Sans pouvoir généraliser – il existe indubitablement des conciergeries très bien entretenues, voire de luxe, à Montréal –, il est probable que les personnes rencontrées ont occupé des logements dont la qualité est probablement médiocre. En ce sens, la trajectoire résidentielle ainsi décrite les orientent vers des segments moins attractifs du marché du logement – dont une proportion significative de grandes conciergeries –, dont d'autres études ont montré qu'ils se situent dans l'ancienne banlieue proche de Montréal – ces quartiers de la première couronne, qui correspond à l'extension urbaine ayant suivi la Deuxième Guerre mondiale, comme Côte-des-Neiges ou Parc-Extension –, mais aussi en centre-ville – par exemple, à proximité de l'Université Concordia ou de l'Université McGill, ou encore le long de la rue Sherbrooke entre la rue St-Denis et le boulevard St-Laurent¹¹. De ce fait, lorsque nous demandions pour quelles raisons les personnes avaient souhaité quitter les logements de rang -3 et -2, celle qu'elles évoquaient le plus souvent était le manque de moyen financier pour rester dans le logement (environ 70 % des répondants pour chacun des deux déménagements), précédant les différentes réponses liées à la qualité du logement (environ 40 % des répondants pour chacun des deux répondants, signalons que les répondants pouvaient donner plusieurs raisons par déménagement). Si les personnes déménagent, c'est à la fois parce qu'elles s'y sont contraintes – par le manque de ressources financières – et parce qu'elles le souhaitent – l'espoir de trouver un logement plus grand ou en meilleur état. Au total, elles passent plutôt d'un segment peu valorisé du marché du logement à un autre, sans vraiment réussir à améliorer leur situation résidentielle, d'où la persistance dans le temps de la qualité médiocre des logements comme raison donnée aux déménagements.

¹¹ Cette analyse repose sur des observations diverses faites au cours de différentes recherches, reposant tant sur des analyses statistiques des données du recensement que d'enquêtes de terrain en cours sur le logement des familles à Montréal (Leloup, 2005; Leloup et Ferreira, 2006). Elle s'appuie aussi sur plusieurs articles parus dans les quotidiens locaux, *La Presse* et *The Gazette*, sur les opérations que la Ville de Montréal mène afin d'éradiquer les logements insalubres sur son territoire. Dans la plupart des cas, les immeubles visés par ces mesures sont de grande dimension et ont été construits il y a 30 ou 40 ans.

9.2 Logement précédent l'entrée dans le logement social

Nous avons posé une série de questions sur le dernier logement occupé par les personnes avant leur accès à un logement social public. Cette partie du questionnaire nous permet de mieux saisir quelle était la situation de logement des personnes avant d'accéder à un HLM.

En ce qui concerne le type de logement occupé par les ménages familiaux vivant en HLM, le tableau 9.1 ci-dessous confirme les résultats que nous avons obtenus par l'entremise de la fiche synoptique. La très grande majorité des ménages occupaient un appartement avant d'accéder au logement social public. La question permet cependant de préciser que ces ménages résidaient surtout dans des conciergeries et, de surcroît, de grandes dimensions, dont les logements sont plus susceptibles d'être dans un état d'entretien médiocre.

Tableau 9. 1
Type du dernier logement occupé avant l'entrée en HLM

	Effectif	Pourcentage
Une maison unifamiliale (détachée, de ville ou jumelée)	14	5,0
Un appartement de type duplex (avec un accès autonome à la rue)	36	12,8
Un appartement dans un immeuble de moins de 5 logements (appartement sans accès autonome à la rue)	38	13,5
Un appartement dans un immeuble de plus de 5 logements (appartement sans accès autonome à la rue)	189	67,0
D'un autre type	3	1,1
Total	280	99,3
Données manquantes	2	,7
Total	282	100,0

Outre le type de logement occupé, la façon dont un ménage trouve un logement peut aussi avoir une certaine importance. En effet, les relations sociales constituent souvent une ressource au moment de la recherche d'un nouveau logement, en favorisant la circulation de l'information sur des logements disponibles ou en permettant l'accès à des logements hors marché (ceux pour lesquels les propriétaires ne publicisent pas la disponibilité, par voie de petites annonces par exemple, et choisissent de rejoindre de futurs locataires par l'entremise de la famille ou des amis). De nombreux travaux ont ainsi indiqué les effets positifs de la famille et de la sociabilité sur l'accès à un logement de qualité, et ce, pour différents types de ménage et dans différentes circonstances (par exemple, pour les ménages immigrants, pour les ménages qui cherchent à accéder à la propriété, etc.) (Bonvalet, 1991; Grafmeyer, 1996). En un mot, la trajectoire résidentielle des ménages est liée positivement à la qualité et au volume de leurs relations familiales et sociales, du moins dans la grande majorité des cas. C'est pourquoi nous avons demandé aux personnes interrogées de nous préciser par quel moyen elles avaient trouvé leur dernier logement

avant d'accéder au logement social. Toujours pour préciser le contexte dans lequel s'est déroulée cette recherche d'un nouveau logement, nous leur posons également la question de savoir s'il leur était arrivé de se faire refuser un logement parce que le propriétaire ne voulait pas le leur louer.

Le tableau 9.2 ci-dessous présente les résultats pour la première question. À la lecture du tableau, on note que la majorité (58 %) des répondants ont déclaré avoir eu recours aux petites annonces pour se trouver un logement, alors que seulement 18 ont affirmé avoir eu recours aux amis et 7 % à leur famille, les autres modes d'accès étant peu fréquents – à l'exception de la catégorie « autre moyen ».

Tableau 9. 2
Mode d'accès au dernier logement occupé avant l'entrée en HLM

	Effectif	Pourcentage
Par l'entremise des petites annonces (presse, commerce)	164	58,2
Par l'entremise d'un membre de votre famille	20	7,1
Par l'entremise d'un ami ou d'une amie	51	18,1
Par l'entremise d'un voisin ou d'une voisine	1	,4
Par l'entremise d'un organisme communautaire ou d'un autre groupe d'aide	9	3,2
Par l'entremise du conjoint (mise en couple)	10	3,5
Par un autre moyen	24	8,5
<i>Total</i>	280	99,3
Données manquantes	2	,7
Total	282	100,0

Le tableau 9.3 ci-dessous fournit les réponses données à la deuxième question. Lors de la recherche du dernier logement précédent leur accès au HLM, 28 % des répondants ont déclaré s'être vu refuser l'accès à un logement qu'ils souhaitaient louer. Dans le même ordre d'idée, nous demandions aux répondants qui répondaient oui à cette question, si c'était quelque chose qui leur était déjà arrivé auparavant : 72 % du sous-groupe de répondants ont déclaré que oui. Toutefois, ces réponses restent difficiles à interpréter. D'un côté, elles révèlent une discrimination possible des répondants sur le marché du logement. De l'autre, lorsqu'elles sont croisées avec le lieu de naissance (au Québec ou non), la région d'origine ou la composition familiale, les résultats que nous obtenons indiquent l'absence d'une relation statistiquement significative. Il est dès lors délicat de conclure de manière définitive sur la signification attribuable aux refus essuyés par les répondants. Notons que ces refus apparaissent relativement fréquents, et indiquent une certaine précarité des répondants sur le marché du logement.

Tableau 9. 3
Refus essuyé par le répondant lors de la recherche du dernier
logement précédent l'accès au HLM

	Effectif	Pourcentage
oui	80	28,4
non	200	70,6
<i>Total</i>	<i>280</i>	<i>99,3</i>
Données manquantes	2	,7
Total	282	100,0

En vue de préciser le type de logement occupé avant l'entrée dans le logement social public, nous demandions aux répondants de préciser le mode de propriété qui caractérisait ce logement. La très grande majorité des répondants (96 %) étaient sur le marché privé du logement, à titre de propriétaire ou de locataire. Seule une minorité d'entre eux résidaient dans une coopérative d'habitation ou une autre forme de logement subventionné. Cela ne signifie pas que certains d'entre eux ne bénéficiaient pas déjà d'une aide publique pour se loger. En effet, 21 % ont déclaré que, lorsqu'ils occupaient leur dernier logement avant d'accéder à un logement HLM, ils disposaient d'une aide monétaire afin de payer leur loyer (par l'entremise des programmes provinciaux d'Allocation-logement, pour une grande majorité des personnes concernées, et de Supplément au loyer pour les autres).

À la fin de la partie du questionnaire consacrée au dernier logement avant d'entrée en HLM, nous avons posé quelques questions sur l'attachement que la personne pouvait ressentir par rapport à ce logement. Nous demandions ainsi aux répondants s'ils éprouvaient du regret au moment de le quitter, s'ils y pensaient encore avec regret, s'ils avaient conservé des contacts avec leurs anciens voisins, s'ils les voyaient encore, et s'ils se sentaient plus proches qu'aujourd'hui de leurs voisins. Les tableaux 9.4 à 9.8 présentent les résultats pour ces différentes questions.

Tableau 9. 4
Sentiment de regret au moment de quitter le dernier
logement avant d'entrer en HLM

	Effectif	Pourcentage
oui	58	20,6
non	224	79,4
Total	282	100,0

Note : La question était formulée de la manière suivante :
 « Quelles qu'en soient les raisons [liées au déménagement], est-ce que vous avez regretté d'avoir quitté ce logement ? ».

Tableau 9. 5
Sentiment de regret au moment de l'entrevue
à l'égard du dernier logement avant d'entrer en HLM

	Effectif	Pourcentage
oui	59	20,9
non	223	79,1
Total	282	100,0

Note : La question était formulée de la manière suivante : « Et aujourd'hui, est-ce que vous vous sentez encore attaché à cet ancien logement, est-ce qu'il vous arrive d'y penser avec des regrets ? ».

Tableau 9. 6
Contact avec les anciens voisins et voisines
du dernier logement avant d'entrer en HLM

	Effectif	Pourcentage
oui	84	29,8
non	198	70,2
Total	282	100,0

Note : La question était formulée de la manière suivante : « Depuis que vous avez quitté votre ancien logement, est-ce que vous avez conservé des contacts avec des anciens voisins ou voisines ? ».

Tableau 9. 7
Fréquentation des anciens voisins et voisines
du dernier logement avant d'entrer en HLM

	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui	63	22,3	75,0
non	21	7,4	25,0
<i>Total (valide)</i>	<i>84</i>	<i>29,8</i>	<i>100,0</i>
Données manquantes (ne s'applique pas)	198	70,2	
Total	282	100,0	

Note : La question était formulée de la manière suivante : « [si la personne avait répondu oui à la question précédente], est-ce que vous les voyez encore ? ».

Tableau 9. 8
Sentiment de proximité avec les voisins et voisines dans le dernier logement
avant d'entrer en HLM comparé avec celui ressenti dans les HLM

	Effectif	Pourcentage %
oui	77	27,3
non	100	35,5
ni plus ni moins	104	36,9
Données manquantes	1	,4
Total	282	100,0

Note : La question était formulée de la manière suivante : « Lorsque vous habitiez dans cet ancien logement, est-ce que vous vous sentiez plus proche qu'aujourd'hui de vos voisins et voisines ? ».

Les réponses aux deux premières questions sont consistantes. En effet, dans les deux cas, un cinquième des répondants exprime du regret par rapport à leur dernier logement avant d'accéder à un logement social public. Ces réponses indiquent aussi que ce sentiment semble constant dans le temps. Il sera alors opportun de voir quelle relation il peut exister entre l'expression de ces regrets et la satisfaction affichée à l'égard des conditions de logement liées au logement social. L'un et l'autre ne vont pas forcément de pair; il est possible de regretter un ancien logement, sans pour autant déprécier la situation actuelle.

Quant aux contacts avec les anciens voisins, un tiers des répondants déclarent les avoir maintenus après leur déménagement dans les HLM. Parmi ceux qui ont conservé ces contacts, ce sont trois quarts d'entre eux qui continuent à les fréquenter effectivement. Dans le même ordre d'idée, c'est environ un tiers des répondants qui déclarent se sentir plus proches de leurs anciens voisins que de leurs voisins actuels, alors que plus d'un tiers d'entre eux ressentent le contraire ou ne voient pas de différence entre les deux situations.

L'attachement exprimé par les répondants à l'égard du dernier logement quitté avant d'entrer en HLM est relativement modéré. Cet attachement modéré s'explique sans doute par la faible qualité de ces logements et par le peu de vie sociale qui semble s'y développer. Sur ce dernier point, les répondants ne constituent pas un groupe particulier, car, la plupart du temps, les relations sociales et la sociabilité peuvent s'organiser à plusieurs échelles, dont l'immeuble et le quartier ne sont que deux parmi d'autres, et ne sont pas forcément celles où les personnes sont les plus actives (Authier, *et al.*, 2001; Bonvalet, *et al.*, 1993; Héran, 1987). En revanche, c'est à ces échelles que peuvent se déployer certaines relations d'entraide, propres au voisinage, au sein desquelles prennent place une série d'échanges de service, qui impliquent moins une forme de proximité interpersonnelle qu'un certain rapport instrumental. Il sera dès lors intéressant de revenir dans la section suivante sur cette question des relations sociales au sein des HLM.

10. L'ENTRÉE ET LA VIE EN HLM

Cette section est consacrée à la description de l'entrée et de la vie en HLM pour les familles avec enfants. Elle détaillera ainsi différentes variables qui caractérisent le fait de résider en HLM, telles que la durée de résidence en HLM, les raisons qui ont poussé les répondants à introduire une demande auprès de l'OMHM, le nombre de logements qu'ils ont occupés au sein du parc de logement social public et les raisons qui les ont amenés à demander un transfert.

Cependant, comme nous le notions plus haut, lorsque nous parlions de la précarité en termes socioéconomiques, celle-ci ne se résume pas à cette dimension. La précarité socioéconomique est en effet aussi souvent corrélée à d'autres dimensions. L'accès aux services en est une, la dynamique sociale locale en est une autre. D'un côté, plusieurs travaux sur la ségrégation résidentielle ont démontré que l'accès à des services de qualité est lié, en grande partie, au profil socioéconomique moyen des quartiers (Vieillard-Baron, 1991). Au plus ce profil est élevé, au plus les résidents ont de chance d'avoir accès à des services performants. De l'autre, la précarité économique est souvent liée, en particulier si elle est concentrée dans l'espace, à des milieux de vie où la sociabilité, l'organisation collective ou la régulation sociale locale sont plus faibles. C'est du moins une hypothèse qui est souvent reprise dans la littérature, entre autres, lorsque sont mobilisés les concepts de capital social ou de cohésion sociale (Forrest et Kearns, 2001). Il s'agit de rester prudent face à de telles affirmations. D'abord, elles semblent peu généralisables. Ensuite, les définitions sur lesquelles elles reposent sont souvent peu précises et leur extension varie substantiellement d'un auteur à l'autre. Enfin, elles réfèrent parfois à une vision morale ou normative du social, le capital social ou la cohésion sociale étant des notions définies, le plus souvent, d'un point de vue emprunt du regard du dominant ou du majoritaire. Ces commentaires servent de mise en garde lorsque l'on interprète des données portant sur la sociabilité ou les relations de voisinage.

Pour commencer cette section, nous reprenons là, en quelque sorte, où nous avons laissé nos répondants, c'est-à-dire au moment où ils sont entrés dans le logement social public.

10.1 La demande de logement HLM

Rappelons que, pour avoir accès au logement social public, une personne doit introduire une demande auprès d'un office municipal d'habitation. À Montréal, depuis la création de la CMM, il est possible pour un ménage de compléter plusieurs demandes, puisqu'il a le droit de le faire auprès de tous les offices des municipalités qui font partie de la CMM. Ce ménage doit cependant résider au moins depuis un an sur le territoire d'une municipalité

de la CMM et être éligible au programme HLM. Évidemment, un ménage n’obtient pas immédiatement un logement, mais est le plus souvent placé sur une liste d’attente. Une fois placé sur cette liste, un ménage n’accède à un logement qui se libère que si celui-ci correspond à ses besoins et, pour Montréal, s’il est situé dans un des territoires de sélection demandés par le ménage. Depuis la fin des années 1990, cette liste d’attente a eu tendance à croître rapidement à Montréal, en partie en raison de la fusion des offices municipaux d’habitation de l’île, d’un manque d’offre de logements abordables et d’un marché locatif tendu.

Parmi les ménages familiaux interrogés, 57 % (161 répondants) déclarent avoir précisé des territoires de location lors de l’introduction de leur demande. Au-delà de ce chiffre, il est aussi intéressant de connaître les raisons qui ont poussé les répondants à retenir certains territoires de location plutôt que d’autres. C’est pourquoi nous leur posons une question à ce sujet – cette question acceptait les réponses multiples pour permettre aux personnes interrogées d’avancer plusieurs raisons. Le tableau 10.1 ci-dessous reprend les raisons avancées par les 161 répondants qui avaient choisi de retenir plusieurs territoires de location sur leur formulaire de demande.

Tableau 10. 1
Raisons du choix des territoires de location retenus au moment
de l’introduction de la demande pour un logement HLM

Raisons du choix des territoires de location	Pourcentage
Vous habitez le quartier	50,9
Des membres de votre famille habitaient le quartier	13,0
Des amis et amies, des connaissances habitaient le quartier	13,0
Des personnes qui vous ressemblaient habitaient le quartier	3,7
Vous aviez envie de changer de quartier	1,9
Des logements étaient disponibles dans le quartier (des agents de l’OMHM vous l’avaient dit)	19,3
Vous cherchiez un quartier tranquille	21,1
Pour une autre raison	14,3

Le choix des territoires de location exprime plus, lorsque l’on regarde les raisons avancées par les répondants, une volonté de demeurer dans un quartier qu’on connaît, où l’on a tissé un réseau social, ou qui présente des qualités appréciées qu’une volonté de changer de quartier. Cet attachement au quartier explique alors, au moins en partie, le fait que nous retrouvons certaines similitudes entre la population qui réside en HLM et celle de l’ensemble des espaces où ils s’insèrent, comme nous le notions, entre autres, dans la section consacrée aux régions d’origine des répondants. Dans le même temps, n’oublions pas que 43 % des ménages interrogés n’avaient pas jugé utile de spécifier un ou des territoires de location lors de leur demande.

Par ailleurs, quelques répondants (23) ont aussi mentionné une autre raison. Lorsqu'ils étaient appelés à préciser celle-ci, un certain nombre était relié au quartier : la personne a grandi dans le quartier, l'école des enfants s'y trouve, parce que la personne était attachée ou connaissait le quartier. D'autres signalaient des raisons liées à la proximité des services et, en particulier, à la proximité des services de transport (bus et métro). Enfin, un seul répondant mentionnait une raison liée au fait que le logement était proche de l'emploi d'un des deux membres de la famille. En un mot, ce sont différents éléments reliés au quartier qui incitent les personnes à demander certains territoires de location de manière préférentielle. Pour ceux qui n'en demandent pas, l'important est souvent d'avoir un logement rapidement, quel que soit le lieu où il se trouve localisé.

Toujours en lien avec la demande d'un logement HLM, une question portait sur la date d'introduction de la demande, alors qu'une autre portait sur l'accession à un premier logement HLM. Ces deux questions nous ont ainsi permis de calculer la durée qui s'était écoulée entre ces deux événements. Le tableau 10.2 reprend ainsi le nombre d'années écoulées entre la demande et l'accès au premier logement – nous avons retenu cette unité de temps, parce que le premier événement pouvait être assez éloigné dans le temps, limitant la mémoire des participants à la recherche quant au jour et mois auxquels ils ont introduit leur demande.

Tableau 10. 2
Nombre d'années entre l'introduction de la demande et
l'accès au premier logement HLM

Année	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
0	76	27,0	27,9	27,9
1	61	21,6	22,4	50,4
2	35	12,4	12,9	63,2
3	27	9,6	9,9	73,2
4	26	9,2	9,6	82,7
5	21	7,4	7,7	90,4
6	8	2,8	2,9	93,4
7	3	1,1	1,1	94,5
8	6	2,1	2,2	96,7
9	1	,4	,4	97,1
10	4	1,4	1,5	98,5
11	1	,4	,4	98,9
14	1	,4	,4	99,3
15	1	,4	,4	99,6
20	1	,4	,4	100,0
Total (valide)	272	96,5	100,0	
Données manquantes	10	3,5		
Total	282	100,0		

Le tableau précédent est surtout intéressant parce qu'il donne une image de la situation à un moment donné. Il est ainsi possible de constater que 50 % des répondants ont attendu un an ou moins avant de pouvoir accéder à leur premier logement HLM, 63 % deux ans ou moins, et ainsi de suite. Il est cependant délicat de déduire de cette information des conclusions quant à la durée d'attente en fonction d'autres facteurs, comme, par exemple, le moment auquel les personnes ont introduit leur demande. En effet, nous ne disposons pas de données adéquates pour produire cette analyse. En effet, il n'est pas difficile de comprendre qu'une partie des ménages qui ont introduit une demande dans les années 1980 (voire avant dans certains cas) ont quitté le logement social public depuis ou, s'ils ne l'ont pas fait, ont peut-être déménagé à l'intérieur de celui-ci vers d'autres secteurs de location (le secteur réservé aux personnes âgées, par exemple). Pour pouvoir avancer plus loin sur la question de l'allongement ou de la réduction du temps d'attente, il faudrait pouvoir compter sur le suivi de plusieurs cohortes de ménages, depuis leur entrée en HLM jusqu'à leur éventuelle sortie. Ce type d'étude nécessite des moyens importants, hors de notre portée pour le moment. À ce titre, l'allongement de la liste d'attente est un indicateur moins coûteux pour se faire une idée des besoins en logements sociaux et abordables et des chances qu'a un ménage d'y accéder dans un délai raisonnable.

Un autre point intéressant est de connaître le canal par lequel une personne a pris connaissance de l'existence de la formule de logement social offert par les offices municipaux d'habitation. Les canaux par lesquels transite l'information sur les opportunités de logement disponibles sont en effet multiples. De surcroît, l'accès à ces différents canaux peut être inégalement réparti entre les individus et les ménages en fonction de certaines de leurs caractéristiques. Par exemple, les ménages immigrants sont souvent plus isolés socialement ou leur réseau social peut les confiner plus facilement à l'intérieur de leur propre groupe d'origine. Il leur est alors parfois plus difficile d'accéder à des informations leur permettant d'avoir une meilleure connaissance des formules de logement s'offrant à eux. De même, les personnes ayant connu une rupture biographique importante, telle que le décès du conjoint, la maladie grave d'un proche, le conflit avec ses parents ou des membres de la fratrie, sont souvent aussi plus isolées socialement et en particulier, moins en contact régulier avec les autres membres de leur famille. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, les proches et la famille constituent souvent des sources importantes d'information lors de la recherche d'un nouveau logement.

Lors de notre enquête, nous avons dès lors posé une question ouverte sur la manière dont la personne avait pris connaissance de l'existence de la formule de logement sociale de type HLM. Nous avons laissé cette question volontairement ouverte, parce que les réponses reçues lors du pré-test indiquaient une grande diversité de situations. Nous avons toutefois pu regrouper ces réponses en une dizaine de catégories cohérentes. Le tableau 10.3 ci-dessous en donne les résultats.

Tableau 10. 3
Manière par laquelle le répondant a été informé de l'existence
de la formule publique du logement social

	Fréquence	Pourcentage
Membre de la famille	69	24,5
Amis et amies	99	35,1
Voisins et voisines	10	3,5
CLSC (CSSS)	15	5,3
OMHM	18	6,4
Autre service communautaire	24	8,5
Connaissances	19	6,7
Ne sait pas ou plus	6	2,1
Autre	17	6,0
Données manquantes	5	1,8
Total	282	100,0

À la lecture du tableau précédent, on constate que la famille et les amis et amies constituent les sources principales d'information en ce qui a trait à l'existence des HLM pour les personnes interrogées. À elles deux, ces deux catégories représentent 60 % des réponses. Derrière ce portrait général, des différences existent entre différentes catégories de répondants. Lorsque l'on croise les sources d'information reprises au tableau 10.2 avec le fait d'être immigrant ou non et la composition familiale regroupée, il apparaît que la première caractéristique est liée de manière significative avec les canaux par lesquels les répondants ont pris connaissance de l'existence des HLM, alors que la seconde ne fait pas varier le tableau général produit pour l'ensemble des répondants. Le tableau 10.4 ci-dessous présente donc le croisement de la variable sous étude avec la variable indiquant si le répondant est un immigrant ou non.

Tableau 10. 4
Croisement entre les sources d'information sur l'existence des HLM
et le fait d'avoir immigré ou non

			Êtes-vous né (e) au Québec ?		Total
			oui	non	
Manière dont le répondant a été informée	Membre de la famille	Effectif Pourcentage en colonne (%)	33 38,8	36 18,3	69 24,5
	Amis et amies	Effectif Pourcentage en colonne (%)	14 16,5	85 43,1	99 35,1
	Voisins et voisines	Effectif Pourcentage en colonne (%)	6 7,1	4 2,0	10 3,5
	CLSC (CSSS)	Effectif Pourcentage en colonne (%)	3 3,5	12 6,1	15 5,3
	OMHM	Effectif Pourcentage en colonne (%)	3 3,5	15 7,6	18 6,4
	Autre service communautaire	Effectif Pourcentage en colonne (%)	7 8,2	17 8,6	24 8,5
	Connaissance	Effectif Pourcentage en colonne (%)	5 5,9	14 7,1	19 6,7
	Ne sait pas ou plus	Effectif Pourcentage en colonne (%)	4 4,7	2 1,0	6 2,1
	Autre	Effectif Pourcentage en colonne (%)	6 7,1	11 5,6	17 6,0
	Données manquantes	Effectif Pourcentage en colonne (%)	4 4,7	1 ,5	5 1,8
Total		Effectif Pourcentage en colonne (%)	85 100,0	197 100,0	282 100,0

Note : Khi carré = 38,865; dl = 9 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,371; p < 0.01.

Le tableau précédent met en évidence une inversion entre les personnes nées au Québec et celles qui y ont immigré. Les premières ont plus souvent eu connaissance de la formule HLM par l'entremise d'un membre de leur famille (39 %), alors que les secondes l'ont fait grâce à un ami ou une amie. Autre point qui différencie ces deux groupes, le recours à des services sociaux et communautaires (CLSC, OMHM ou autre service communautaire) est plus prononcé pour les ménages immigrants que pour l'ensemble des ménages. Ces résultats montrent clairement que l'information que les personnes immigrantes peuvent recevoir quant à leur trajectoire résidentielle repose très largement sur les amis et amies, sur les différents services sociaux ou acteurs communautaires et, enfin, sur la famille.

Un dernier point important concerne l'entrée en HLM. Il s'agit des raisons qui ont poussé les personnes interrogées à introduire une demande auprès de l'OMHM afin d'obtenir un HLM. L'analyse de ces raisons permet de mieux saisir les motivations des répondants quant à leur accès au logement social public, ainsi que de les comparer avec les objectifs du programme. Pour ce faire, nous posons une question à réponse multiple lors de

l'entrevue. Il était ainsi possible à un répondant de fournir plus d'une raison pour sa demande à bénéficier d'un logement social public. Rappelons qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, le programme HLM a pour objectif de fournir un logement aux personnes ou familles à revenu faible ou modeste. Au regard de la section sur les revenus des ménages interrogés, il est vraisemblable de penser que cet objectif est effectivement atteint, les critères d'attribution se chargeant d'assurer la pérennité de cette adéquation relative entre cet objectif du programme et la sélection effective des locataires. Les raisons avancées par ces derniers lors de notre enquête vont dans le même sens – voir le tableau 10.5 ci-dessous.

Tableau 10. 5
Raisons à leur demande d'un logement HLM déclarées par les répondants

Raisons déclarées par les répondants	Pourcentage
Le prix abordable du logement	91,1
L'état décent du logement	23,0
La taille du logement (adaptée aux besoins du ménage)	41,8
La proximité des membres de la famille, des proches ou des amis	2,8
Une autre raison	7,8

Presque tous les répondants (91 %) s'entendent pour dire que s'ils ont introduit une demande de logement HLM, c'est pour bénéficier d'un loyer abordable. La deuxième raison déclarée est l'accès à un logement dont la taille est adéquate par rapport aux besoins du ménage (42 % des répondants). Enfin, la troisième et dernière raison souvent citée est l'état décent du logement (23 %). En ce sens, les objectifs associés au programme HLM semblent remplis. Les personnes le recherchent avant tout pour bénéficier d'un loyer adapté à leurs revenus, leur permettant ainsi d'alléger les montants associés à cette rubrique de leur budget. Elles aspirent également à un logement social pour des raisons liées à des qualités physiques du logement, en termes de taille et en termes d'entretien. On voit bien alors que le logement social public constitue une solution pour de nombreux ménages familiaux à faible revenu ou revenu modeste, lorsqu'ils recherchent un logement accessible financièrement et de dimension suffisante afin d'y loger de manière appropriée tous ses membres. Il n'est pas alors étonnant de constater que les demandes en logements sociaux se font plus pressantes lorsque le contexte du marché du logement est tendu. En effet, dans cette situation, c'est souvent les logements de grande dimension à un coût abordable et en bon état qui sont les plus rares, comme le confirment les statistiques publiées par la SCHL sur les taux de vacances.

10.2 La durée de résidence et la mobilité résidentielle à l'intérieur du logement social public

Une fois entrés dans le logement social, les ménages familiaux peuvent y rester plus ou moins longtemps. Ils peuvent aussi y être mobiles en introduisant une demande de transfert auprès de l'OMHM. Cette dernière procédure est prévue pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins des familles et les caractéristiques des logements. Les raisons qui motivent un transfert comprennent ainsi les modifications dans la composition des ménages – la taille de celui-ci augmente ou diminue –, mais aussi d'autres motifs : de santé, environnement préjudiciable, etc. Ces différentes raisons sont traitées de manière prioritaire par l'OMHM et la satisfaction des demandes dépend de la mobilité à l'intérieur du parc de logement social.

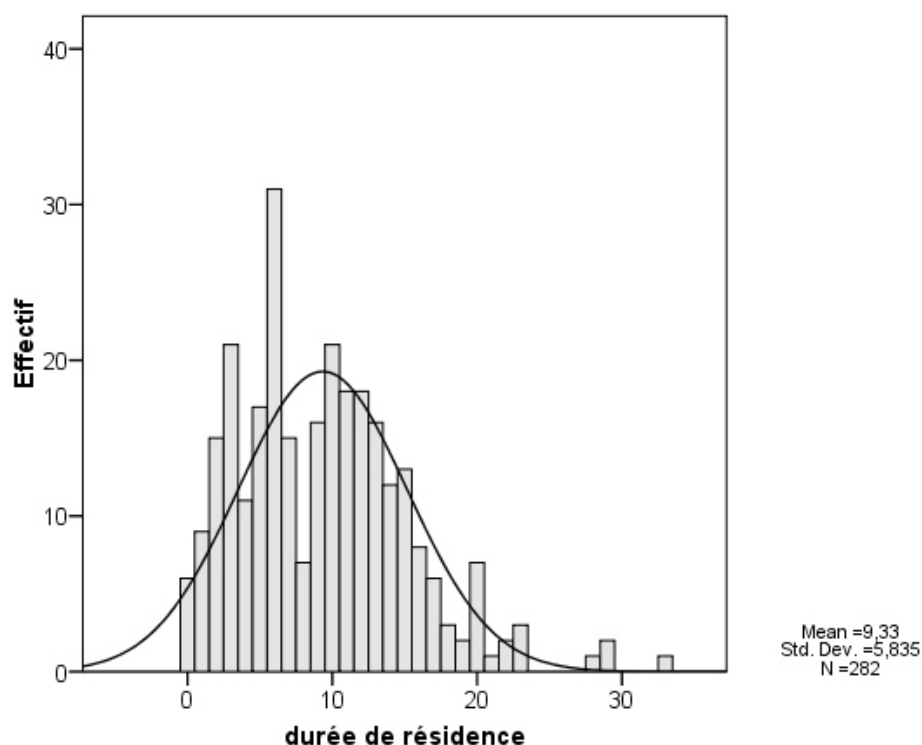
Le tableau 10.6 ci-dessous reprend les statistiques descriptives de base pour la durée de résidence en HLM des répondants au moment de l'enquête.

Tableau 10. 6
Durée de résidence des répondants en HLM : statistiques descriptives

N	Données valides Données manquantes	282 0
Moyenne		9,33
Médiane		9,00
Mode		6
Écart type		5,835
Asymétrie		,806
Écart type de l'asymétrie		,145
Curtose		,979
Écart type de la Curtose		,289
Percentiles	10	2,00
	20	4,00
	30	6,00
	40	7,00
	50	9,00
	60	10,80
	70	12,00
	80	14,00
	90	16,70

La durée moyenne de résidence des ménages familiaux est de neuf années et un tiers, très proche de la médiane, qui se fixe à neuf années, ce qui signifie qu'une moitié des ménages familiaux se situent en dessous de cette durée de résidence et que l'autre moitié se situe au-dessus. Ces chiffres sont proches de ceux que nous avons trouvés lors d'une recherche portant sur l'intervention sociale dans cinq « plans d'ensemble » de l'est de l'île de Montréal (Germain et Leloup, 2006). Les personnes qui vivent en HLM le font en général pour plusieurs années. Il s'agit de voisins de longue date, tels que nous le décrivions dans la recherche que nous venons de citer. Il est aussi opportun de souligner que 40 % des répondants vivent depuis au moins plus de 10 années dans les HLM, 30 % depuis plus de 12 années, 20 % depuis plus de 14 années et, finalement, 10 % depuis plus de 16 années. La population qui réside en HLM est donc peu mobile, surtout si on la compare au reste de la population de Montréal, caractérisée par une mobilité résidentielle assez élevée (cependant en diminution depuis quelques années). Enfin, pour mieux illustrer la distribution des répondants en fonction de la durée de résidence en HLM, la figure 10.1 reprend l'histogramme pour cette variable.

Figure 10. 1
Distribution de la durée de résidence en HLM



Le graphique précédent permet de mieux identifier que le mode de la distribution correspond à une durée de résidence de six années. Il permet également de voir qu'une proportion non négligeable des ménages familiaux résident depuis 10 ans ou plus dans le logement social public. Enfin, un faible nombre de répondants ont des durées de résidence très longues – plus de 20 années de résidence, voire 30 années ou plus.

Ces résultats mettent en évidence que le logement social public ne répond pas seulement à une situation transitoire pour les ménages familiaux. Mais le fait de résider en HLM peut aussi renvoyer, si ce n'est à une situation permanente, à une période assez longue dans la vie des personnes rencontrées. L'idée que le logement social public serait une forme d'aide temporaire pour permettre aux ménages qui en bénéficient d'améliorer leur situation est donc à repenser au regard des durées de résidence observées dans l'enquête.

Il est toutefois difficile de pouvoir comparer nos données avec des enquêtes antérieures. En effet, les profils de population établis par la SHQ, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, ne reprennent pas cette variable – ils indiquent plutôt de manière sommaire le niveau de sortie du logement social public. De même, il est délicat de lier les durées de résidence à d'autres facteurs individuels dans notre enquête. Dans ce type de démarche, il est de fait essentiel de disposer d'une base de comparaison. Par exemple, il serait opportun de pouvoir comparer le profil des personnes qui restent en HLM avec celui des ménages qui les quittent. Autre possibilité, il serait intéressant de conduire une enquête longitudinale sur une cohorte de ménages ayant accédé à un HLM en même temps, pour les suivre ensuite tout au long de leur trajectoire. La première des deux solutions est sans doute la plus praticable et la moins coûteuse. Elle serait une piste intéressante à suivre pour de futurs travaux.

Si les ménages familiaux résident assez longtemps dans le logement social public, ce n'est pas toujours sans y connaître une certaine mobilité. Pour l'évaluer, nous avons posé une série de questions sur les transferts et le nombre de logements occupés par les répondants.

À la question de savoir s'ils avaient occupé plusieurs logements HLM, les répondants ont répondu oui à concurrence de 38 % (107 répondants). Parmi ces répondants, seul un répondant déclare avoir occupé deux logements HLM différents, alors que 80 % (86 répondants) déclarent en avoir occupé trois, les autres ayant occupé quatre logements et plus – le maximum se fixant à six logements. Ces chiffres ne sont pas à négliger. Ils démontrent en effet une certaine mobilité à l'intérieur des HLM.

Nous demandions également aux personnes concernées de nous préciser quelles étaient les raisons des différents transferts qu’elles avaient demandés. Les résultats exploitables sont ceux associés à la dernière mobilité à l’intérieur des HLM – pour les autres mobilités, les données manquantes ou le fait que la personne déclare ne plus se souvenir représentent une proportion trop élevée. Pour le dernier logement HLM occupé, le tableau 10.7 présente les motifs du transfert.

Tableau 10. 7
Motifs du transfert entre l’avant-dernier logement HLM et le logement occupé par le
répondant au moment de l’enquête

	Effectif	Pourcentage
Surpopulation (naissance d'un enfant, mise en couple, augmentation de la taille du ménage)	72	67,9
Sous population (réduction taille du ménage, séparation)	8	7,5
Violence, dégradation, nuisance, quartier peu sécuritaire	8	7,5
Conflit avec le voisinage	3	2,8
Souhait de vivre dans un autre quartier	2	1,9
Autre raison	12	11,3
Données manquantes	1	,9
Total	106	37,6

Les principaux motifs liés aux transferts sont l’augmentation ou la diminution de la taille de la famille et, en particulier, le premier des deux cas qui compte pour près de sept transferts sur dix. Les causes dites « psychosociales » – un terme utilisé pour désigner les situations où une personne est en conflit avec ses voisins, ressent de l’insécurité ou est à l’origine de perturbation dans un immeuble – sont, quant à elles, peu fréquentes.

10.3 Taille et qualité du logement HLM

Si les motifs du transfert sont liés aux variations de la taille et de la composition familiale, il convient de décrire quelles sont les conditions de logement des ménages au moment de l’enquête.

Une première variable importante est la taille du logement. Étant donné la population ciblée par l’enquête, nous devrions toujours avoir des logements d’au moins deux chambres. Cependant, comme l’indique le tableau 10.8 ci-dessous, un très faible nombre de répondants occupent un logement de type trois et demi, comportant donc une seule chambre à coucher. Cette situation s’explique sans doute par une mauvaise adéquation entre la typologie des logements et la situation familiale. Cette inadéquation peut avoir plusieurs sources. Elle peut être la conséquence d’un changement de composition familiale après l’accès au logement social.

Au-delà de ce constat, il apparaît clairement que le logement social public offre des logements de taille différente, de quatre pièces et demie à neuf pièces et demie. Les très grands logements, dont la taille est supérieure à cinq pièces et demie, sont cependant plus rares, comme nous l'indiquons déjà lorsque nous présentons le terrain de l'enquête – voir en particulier la composition du parc de logement HLM à Montréal.

Tableau 10. 8
Taille du logement HLM au moment de l'enquête (la taille comprend les pièces habitables fermées, la salle de bain compte pour ½ et les toilettes sont exclues du nombre)

Taille du logement	Effectif	Pourcentage
3,5	2	,7
4,5	81	28,7
5,5	115	40,8
6,5	57	20,2
7,5	25	8,9
8,5	2	,7
Total	282	100,0

En soi, la taille du logement n'est qu'une manière bien imprécise de décrire et saisir les conditions de logement des ménages. En effet, c'est bien plus le rapport entre le nombre d'occupants d'un logement et l'espace dont ils disposent qui peut se révéler problématique, en particulier lorsque le ménage est de grande taille et que les ressources dont il dispose pour se loger sont limitées. Aussi, nous avons calculé le nombre de personnes par pièce (moyenne, médiane et mode) et le nombre moyen de personnes par chambre à coucher. Remarquons que ces chiffres ont été calculés sur la base de la taille nette du logement, c'est-à-dire sur le nombre de pièces d'habitation en excluant la salle de bain. Le tableau 10.9 ci-dessous reprend les résultats obtenus pour ces différents calculs. Ces statistiques indiquent une relative adéquation entre la taille des ménages et la typologie des logements. D'une part, le nombre moyen de personnes par pièce est inférieur à l'unité et, d'autre part, le nombre moyen de personnes par chambre à coucher est de 1,4. La médiane est relativement proche. Enfin, le mode est égal à un dans les deux cas. Seul le nombre moyen de personnes par chambre à coucher peut paraître plus élevé. Il faut cependant rappeler que parmi les ménages interrogés, il y en a qui sont composés d'un couple, ce dernier partage dès lors la même chambre.

Tous les ménages ne sont pas égaux face à l'espace que leurs membres ont à partager. La taille du ménage au moment de l'enquête et le nombre de personnes par pièce sont ainsi corrélés positivement (coefficient de corrélation = 0,86, significatif au seuil de 1 %). C'est ce que montre le graphique de la figure 10.2 ci-dessous. Il est alors opportun de décrire la distribution du nombre de personnes par pièce et par chambre à coucher. Les tableaux 10.10 et 10.11 présentent ces distributions.

Tableau 10. 9
Nombres de personnes par pièce et par chambre au moment de l'enquête

	Nbre de personnes par pièce	Nbre de personnes par chambre
N	282	282
Moyenne	,82	1,40
Médiane	,80	1,33
Mode	1,00	1,00
Écart type	,26	,47

Figure 10. 2
Relation entre la taille du ménage au moment de l'enquête
et le nombre de personnes par pièce

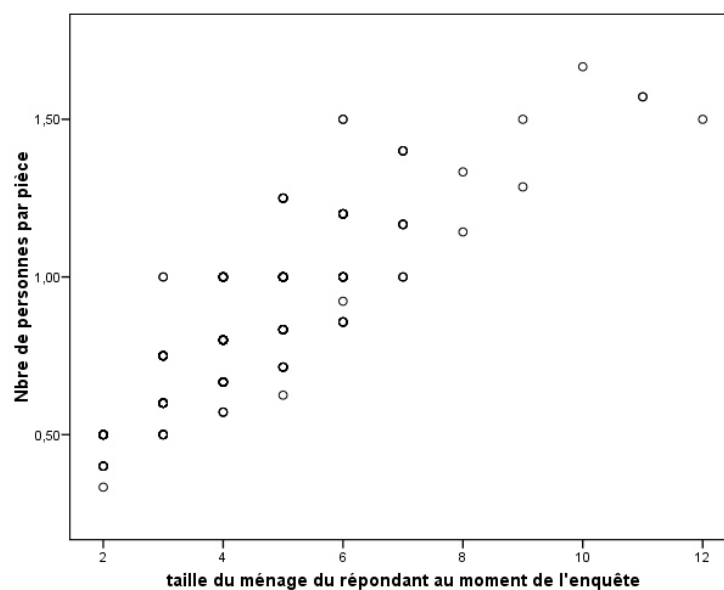


Tableau 10. 10
Distribution des ménages selon le nombre de personnes par pièce

Nombre	Effectif	Pourcentage	Pourcentage cumulé
De 0,30 à 0,75	126	44,7	44,7
De 0,76 à 1,20	137	48,6	93,3
De 1,21 à 1,68	19	6,7	100,0
Total	282	100,0	

Tableau 10. 11
Distribution des ménages selon le nombre de personnes par chambre à coucher

Nombre	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
0,50 à 1,34	124	44,0	49,6	49,6
1,34 à 2,17	108	38,3	43,2	92,8
2,18 à 3,00	18	6,4	7,2	100,0
Total (valide)	250	88,7	100,0	
Données manquantes	32	11,3		
Total	282	100,0		

À la lecture des deux tableaux précédents, il est possible d'avancer qu'environ 7 % des ménages avec enfants vivants dans les HLM montréalais connaissent des conditions de logement moins favorables liées au surpeuplement. En effet, il s'agit de ménages qui doivent partager un logement en comptant en moyenne plus de 1,21 personne par pièce et plus de 2,18 personnes par chambre. Dans ce dernier cas, même si le code du logement canadien autorise l'occupation d'une chambre à coucher par des enfants de même sexe, il n'en reste pas moins que les conditions de logement de ces ménages peuvent être plus difficiles. L'entassement de plusieurs enfants dans une même chambre peut avoir des effets négatifs sur leur développement ainsi que sur certaines performances en termes d'apprentissage (Bratt, 2002; Meyfroofs, 2000). Ces facteurs sont aussi à prendre en considération lorsque l'on réfléchit aux politiques du logement en tant que politiques sociales. Les impacts sur les trajectoires de ces jeunes et de leurs familles peuvent de fait être significatifs, et les opportunités de réalisation personnelle auxquelles ils ont accès peuvent en être également affectées.

À nouveau, tous les ménages ne sont pas égaux face au surpeuplement, comme le montre le tableau 10.12 ci-dessous, qui croise la composition familiale et le nombre de personnes par pièce. Ce tableau indique que ce sont les familles monoparentales de trois enfants et plus et les couples de deux enfants et plus qui y sont le plus exposés. En d'autres mots, ce sont bien les grandes familles qui éprouvent le plus de difficultés à trouver un logement adéquat, d'autant plus qu'elles sont à faible revenu. De même, le logement social public n'offre qu'une aide partielle dans ce domaine, lui-même étant confronté aux coûts plus élevés liés à la construction de logements de grande dimension.

Tableau 10. 12
Croisement entre la composition familiale et le nombre de personnes par pièce

			Nombre de personnes par pièce			Total
			De 0,30 à 0,75	De 0,76 à 1,20	De 1,21 à 1,68	0,30 à 0,75
Composition familiale	Famille monoparentale 1 enfant	Effectif Pourcentage en ligne (%)	40 100,0	0 ,0	0 ,0	40 100,0
	Famille monoparentale 2 enfants	Effectif Pourcentage en ligne (%)	54 98,2	1 1,8	0 ,0	55 100,0
	Famille monoparentale 3 enfants	Effectif Pourcentage en ligne (%)	14 32,6	29 67,4	0 ,0	43 100,0
	Famille monoparentale 4 enfants	Effectif Pourcentage en ligne (%)	7 36,8	12 63,2	0 ,0	19 100,0
	Famille monoparentale 5 enfants et plus	Effectif Pourcentage en ligne (%)	0 ,0	12 92,3	1 7,7	13 100,0
	Couple 1 enfant	Effectif Pourcentage en ligne (%)	4 80,0	1 20,0	0 ,0	5 100,0
	Couple 2 enfants	Effectif Pourcentage en ligne (%)	1 4,3	22 95,7	0 ,0	23 100,0
	Couple 3 enfants	Effectif Pourcentage en ligne (%)	1 3,1	25 78,1	6 18,8	32 100,0
	Couple 4 enfants	Effectif Pourcentage en ligne (%)	0 ,0	19 95,0	1 5,0	20 100,0
	Couple 5 enfants et plus	Effectif Pourcentage en ligne (%)	0 ,0	7 38,9	11 61,1	18 100,0
	Multifamilial	Effectif Pourcentage en ligne (%)	5 35,7	9 64,3	0 ,0	14 100,0
Total		Effectif Pourcentage en ligne (%)	126 44,7	137 48,6	19 6,7	282 100,0

Note : Khi carré = 289,130 ; dl = 20 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,716 ; p < 0.01.

Une autre variable importante liée aux conditions de logement est l'état général de celui-ci au niveau de l'entretien de ses éléments constitutifs, qu'ils soient mécaniques (plomberie, aération, chauffage, etc.) ou structurels (état des murs, planchers, etc.). Lors de l'enquête par questionnaire, nous avons posé une série de questions à ce sujet. Il est néanmoins difficile pour un individu d'évaluer de manière absolue l'état général d'un logement. L'appréciation dans ce domaine dépend en grande partie de la condition dans laquelle étaient les logements antérieurement occupés. Pour cette raison, nous demandions aux personnes interrogées de nous dire si le logement HLM était en meilleur état que le logement précédent qu'elles occupaient sur une série de cinq items : les portes et fenêtres, la plomberie et les sanitaires, les planchers et les murs, les prises et le réseau électrique et, enfin, le système de chauffage. Pour chaque item, la personne devait dire si le logement actuellement occupé étant en moins bon état, d'état équivalent ou en meilleur état que le logement précédent. Afin de synthétiser ces questions, nous avons construit ensuite un

indice d'amélioration des conditions de logement, dont le tableau 10.14 ci-dessous reprend les résultats. La construction de l'indice est simple. Si la personne déclarait avoir amélioré sa situation résidentielle sur un item particulier, cette réponse s'est vue attribuer une valeur de 1, si la situation était équivalente, le poids attribué était de 0, et, enfin, si la situation s'était dégradée du point de vue de la personne, le poids était de -1. Pour obtenir l'indice, nous avons additionné les poids pour chaque répondant. Cet exercice met aussi en évidence une certaine corrélation entre les réponses obtenues, les scores extrêmes (-5 et +5) et médians (0) concentrant une large proportion des répondants. Il est dès lors possible de voir un certain biais contextuel, une réponse positive entraînant une autre, et l'inverse, pour les réponses négatives. En outre, si les répondants sont plutôt positifs quant à l'amélioration de leurs conditions de logement, il ne faut pas perdre de vue que les conditions dans lesquelles ils étaient avant d'entrer dans le logement HLM pouvaient être particulièrement mauvaises. Au total, il s'agit donc d'être prudent face aux résultats obtenus par notre enquête.

Tableau 10. 13
Indice d'amélioration des conditions de logement entre le logement
de rang - 1 et le logement HLM

Indice d'amélioration	Effectif	Pourcentage	Pourcentage cumulé
-5	39	13,8	13,8
-4	9	3,2	17,0
-3	13	4,6	21,6
-2	9	3,2	24,8
-1	20	7,1	31,9
0	49	17,4	49,3
1	13	4,6	53,9
2	11	3,9	57,8
3	12	4,3	62,1
4	5	1,8	63,8
5	102	36,2	100,0
Total	282	100,0	

10.4 Le logement HLM comme milieu de vie

Comme nous l'avons précisé plus haut, la précarité recouvre de multiples dimensions. Les travaux qui s'y intéressent distinguent ainsi souvent la précarité socioéconomique de la précarité sociale. Nous avons couvert la première de ces deux dimensions dans les sections consacrées au revenu et au statut professionnel. Il reste dès lors à explorer la seconde.

De manière générale, les travaux en sociologie, en études urbaines ou en science politique, posent souvent comme hypothèse que le fait de résider dans un milieu où se concentre la défavorisation entraîne le plus souvent une forme de déstructuration ou de désorganisation des liens sociaux et de voisinage. Autrement dit, au plus des individus défavorisés se retrouvent concentrés dans le même milieu résidentiel, au plus ce milieu risque d'être peu organisé collectivement. Les conséquences de cette tendance seraient l'absence de relations de voisinage, la faible participation à des activités collectives et l'observation d'une conflictualité plus intense. Nous avons toutefois déjà mis en garde contre une généralisation trop hâtive de ce constat. Après tout, les relations de voisinage constituent une dimension complexe de la vie sociale. Elles ne vont pas toujours de pair avec un statut socioéconomique élevé du voisinage ou le partage de caractéristiques communes entre voisins. En réalité, même si des travaux existent, il manque encore une synthèse d'ensemble sur cette question. De plus, les travaux comparant des groupes se distinguant sur l'axe de la hiérarchie sociale ou d'autres caractéristiques, mais vivant des situations résidentielles relativement semblables – le fait de vivre par exemple dans des espaces résidentiels denses et rassemblant de nombreux logements –, sont encore peu connus, voire inexistant. En un mot, dans un tel contexte, c'est encore souvent les préjugés ou les attentes normatives qui orientent l'interprétation du chercheur.

Pour pallier ce manque, et pour éviter de nous laisser emporter par des préjugés, nous choisissons ici de présenter une série de résultats que nous avons obtenus à partir de notre enquête, laquelle comportait un ensemble de questions sur la sociabilité des répondants à l'échelle du voisinage, leur participation à des activités ou des réunions ayant pour cadre le logement HLM, ainsi que sur les conflits qu'ils ont pu vivre dans le voisinage dans le courant de l'année précédant l'entretien.

Questionner sur les sociabilités et les relations sociales n'est pas aisé. Le chercheur se heurte en effet à plusieurs difficultés. D'abord, les personnes marquent parfois de la réticence à parler de ce sujet très personnel et qui implique d'autres personnes. Ensuite, les approches de la sociabilité sont très nombreuses et sophistiquées. Il n'est pas alors possible d'en couvrir toutes les dimensions. Et le parti-pris de notre enquête est de s'être concentré sur l'échelle du voisinage. Enfin, les points de comparaison entre les résultats obtenus par différentes enquêtes sont peu praticables, en raison des différences d'approches et de méthodes qu'elles présentent souvent. L'interprétation des résultats n'en est évidemment pas facilitée, lorsque vient le moment de savoir s'il y a plus ou moins de sociabilité dans tel ou tel contexte.

En premier lieu, nous demandions aux interviewés s'ils fréquentaient ou non leurs voisines et voisins au moment de l'enquête. Comme l'indique le tableau 10.14 ci-dessous, 43 % d'entre eux ont répondu positivement à cette question.

Tableau 10. 14
Fréquentation des voisines et voisins au moment de l'enquête

Fréquentation	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui	122	43,3	43,7
non	157	55,7	56,3
<i>Total (valide)</i>	279	98,9	100,0
Données manquantes	3	1,1	
Total	282	100,0	

Toujours en suivant la logique nous incitant à vouloir décrire quelles sont les relations qui se tissent à l'échelle du voisinage, nous demandions aux répondants qui nous avaient fourni une réponse positive à la question précédente quel était le nombre des voisines et voisins fréquentés. Dans le questionnaire, cette question prenait la forme d'un tableau pour lequel il était demandé aux personnes de nous donner le prénom, le sexe et le lieu de résidence – selon une échelle en trois niveaux – des personnes qu'elles fréquentaient le plus régulièrement. Toutefois, plusieurs personnes ont refusé de nous donner des prénoms, pour des raisons d'anonymat, et ce, même si nous leur proposons d'utiliser des prénoms fictifs. De même, la question sur le sexe des personnes fréquentées suscitait plus de refus que celle sur le lieu de résidence.

Les tableaux 10.15 et 10.16 reprennent l'ensemble des résultats disponibles. Le nombre maximum de voisins fréquentés est de cinq, le mode se situant à un et deux voisins. Les personnes fréquentées sont surtout des femmes, 83 % des personnes fréquentées pour lesquelles nous disposons de l'information. La grande majorité des personnes fréquentées dans le voisinage le sont aux échelles de l'immeuble ou du projet HLM, décrivant ainsi une sociabilité de proximité plutôt qu'une inscription relationnelle se tissant à l'échelle du quartier. Ces résultats corroborent ceux que nous avons trouvés lors de notre recherche sur quatre ressources communautaires implantées dans des HLM de l'est de Montréal. Les résidents des HLM sont surtout en contact les uns avec les autres et entretiennent peu de relations avec des personnes résidant dans le quartier. Nous avons aussi constaté la difficulté qu'avaient les intervenants à mélanger des publics provenant des HLM avec d'autres provenant de l'extérieur de ce milieu résidentiel (Germain et Leloup, 2006).

Nous avons aussi demandé aux personnes qui déclaraient avoir des contacts avec des voisines et voisins si parmi celles-ci et ceux-ci il y en avait qu'elles considéraient comme proches, c'est-à-dire des personnes vers lesquelles elles se tournent pour discuter de choses importantes ou demander conseil. C'est le cas pour 61 des personnes ayant des contacts dans le voisinage, ce qui n'est pas négligeable – voir tableau 10.17 ci-dessous.

Tableau 10. 15
Nombre de voisines et voisins fréquentés
par le répondant au moment de l'enquête

Nombre	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
1,00	27	9,6	27,3
2,00	27	9,6	27,3
3,00	13	4,6	13,1
4,00	11	3,9	11,1
5,00	21	7,4	21,2
<i>Total (valide)</i>	99	35,1	100,0
Ne s'applique pas	183	64,9	
Total	282	100,0	

Tableau 10. 16
Sexe et localisation des personnes fréquentées dans le voisinage

Relation	Sexe		Localisation		
	Homme	Femme	Immeuble	HLM proche	Quartier
1	11	69	60	37	16
2	10	46	33	40	13
3	6	27	15	30	14
4	4	21	12	21	12
5	5	9	6	16	11
Effectif total	36	172	126	144	66
Pourcentage	17	83	38	43	20
	Total des sexes = 208		Total des localisations = 336		

Tableau 10. 17
Présence de personnes considérées comme des proches
parmi les voisines et voisins fréquentés

Présence	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui	76	27,0	61,3
non	45	16,0	36,3
Données manquantes	3	1,1	2,4
<i>Total (valide)</i>	124	44,0	100,0
Ne s'applique pas	158	56,0	
Total	282	100,0	

Pour bien évaluer le niveau de sociabilité dans le milieu HLM, il s'agissait aussi de mesurer la réciprocité aux relations, c'est-à-dire l'absence de relation. Plus précisément, nous avons demandé aux personnes qui nous déclaraient ne pas avoir de relations avec leurs voisines et voisins si elles souhaitaient en avoir. Donc, est-ce que l'absence de relation est voulue ou subie? Le tableau 10.18 ci-dessous indique que cette situation est plutôt voulue. Seulement 10 % des personnes sans relations dans le voisinage ont déclaré souhaiter en avoir. Les motifs avancés à ce refus ou ce retrait par rapport au voisinage sont exposés dans le tableau 10.19. La raison la plus souvent invoquée est la crainte de voir son espace privé envahi, précédant le fait d'avoir une relation active en dehors du milieu que constitue le voisinage et, enfin, la faiblesse des attentes par rapport aux voisines et voisins. La préférence à rester chez soi et les autres motifs exprimés étaient moins souvent cités.

Tableau 10. 18
Souhait d'avoir des relations avec les voisines et voisins
pour les personnes qui n'en avaient pas au moment de l'enquête

Souhait	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui, vous souhaitez avoir des relations	16	5,7	10,1
non, la situation actuelle vous convient	143	50,7	89,9
<i>Total (valide)</i>	<i>159</i>	<i>56,4</i>	<i>100,0</i>
Ne s'applique pas	123	43,6	
Total	282	100,0	

Tableau 10. 19
Motifs pour ne pas avoir de relations avec les voisines et voisins

Motifs	Pourcentage parmi les personnes n'ayant pas de contact avec les voisins
Parce qu'une fois chez vous, vous préférez vous reposer et rester seul	25,9
Parce que vous n'attendez pas grand-chose d'elle et d'eux	30,1
Parce que vous avez peur qu'elles et qu'ils envahissent votre vie privée	39,2
Parce que vous avez une vie sociale active en dehors de votre voisinage	35,0
Autres motifs	12,6

La sociabilité ne constitue pas la seule modalité selon laquelle les individus entretiennent des relations entre eux. Les relations font aussi intervenir des modes plus ponctuels et moins engageants en ce qui concerne les règles de réciprocité ou d'hospitalité. C'est pourquoi nous interrogeons les répondants sur le recours aux voisines et voisins, et ce, dans deux circonstances : lorsqu'ils avaient besoin d'une aide ponctuelle (petits travaux, gardez une clé, etc.) ou lorsqu'ils devaient faire garder leurs enfants en cas d'absence. Ces deux questions sont souvent posées dans les enquêtes sur la sociabilité et les relations de voisinage. Elles marquent une gradation implicite dans l'engagement dans les relations de voisinage, la deuxième situation évoquée impliquant une confiance en autrui plus élevée. Parmi nos répondants, 42 % ont déclaré faire appel à leurs voisins lorsqu'ils avaient besoin d'une aide ponctuelle, contre 28 % lorsqu'il s'agit de faire garder les enfants – voir

tableaux 10.20 et 10.21. Ces résultats ne sont pas différents de ceux enregistrés par d'autres études sur le même thème. On constate en effet une diminution constante dans les contacts au fur et à mesure que le contenu des relations devient de plus en plus personnel ou engage les individus dans des relations de confiance.

Au vu des résultats précédents, il est aussi intéressant de se poser la question de la relation qui peut exister entre le fait de fréquenter ses voisins et le fait de leur demander de l'aide. Pour y répondre, nous avons croisé les résultats obtenus pour la question sur la fréquentation des voisins et celles sur les différentes demandes d'aide. Les tableaux 10.22 et 10.23 fournissent les croisements pour ces différentes variables. En premier lieu, il importe de noter que les relations sont statistiquement significatives. Il y a bien une relation (positive) entre le fait de fréquenter ses voisins et celui de les solliciter pour recevoir de l'aide. En deuxième lieu, il est aussi bon de remarquer que cette relation n'est pas parfaite. Ce n'est pas parce que les répondants fréquentent leurs voisins qu'ils leur demandent de l'aide, et inversement. En troisième lieu, les résultats que nous obtenons sont en accord avec l'hypothèse, fréquemment avancée et confirmée, qu'il existe une logique cumulative aux relations sociales : les personnes qui voisent beaucoup sont aussi celles qui vont avoir plus de relations à l'extérieur du voisinage et qui vont s'engager dans des relations d'aide où s'échangent des services. Il sera bon de voir si cette logique se confirme dans notre cas avec une autre dimension des relations sociales locales, la participation à des réunions portant sur les enjeux entourant la gestion de l'immeuble dans lequel résident les répondants ou les activités sociales et de loisir qui sont mises sur pied par différents organismes.

Tableau 10. 20
Appel aux voisines et voisins pour recevoir une petite aide
(petits travaux, garder une clé, ramasser le courrier durant une absence, etc.)

Appel	Effectif	Pourcentage
oui	119	42,2
non	163	57,8
Total	282	100,0

Tableau 10. 21
Appel aux voisines et voisins pour garder ses enfants en cas d'absence

Appel	Effectif	Pourcentage
oui	80	28,4
non	202	71,6
Total	282	100,0

Tableau 10. 22
Croisement entre la demande d'aide aux voisins et leur fréquentation

			Fréquentation des voisins		Total
			oui	non	oui
Demande d'aide aux voisins pour des petits services	oui	Effectif Pourcentage en colonne (%)	74 60,7	45 28,7	119 42,7
	non	Effectif Pourcentage en colonne (%)	48 39,3	112 71,3	160 57,3
Total		Effectif Pourcentage en colonne (%)	122 100,0	157 100,0	279 100,0

Note : Khi carré = 28,729 ; dl = 1 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,321 ; p < 0.01.

Tableau 10. 23
Croisement entre la demande de garde d'enfants et la fréquentation des voisins

			Fréquentation des voisins		Total
			oui	non	oui
Demande d'aide aux voisins pour garder les enfants en cas d'absence	oui	Effectif Pourcentage en colonne (%)	55 45,1	25 15,9	80 28,7
	non	Effectif Pourcentage en colonne (%)	67 54,9	132 84,1	199 71,3
Total		Effectif Pourcentage en colonne (%)	122 100,0	157 100,0	279 100,0

Note : Khi carré = 28,540 ; dl = 1 ; p < 0.01 V de Cramer = 0,320 ; p < 0.01.

Pour mesurer la participation, nous demandions aux personnes interrogées de répondre à trois questions – voir tableaux 10.24 à 10.26 ci-dessous. Ces questions renvoyaient à des niveaux d'implication différents : plus faible quant il s'agit de participer à des activités festives ou de loisir ou de participer à des rencontres organisées autour du thème du logement, plus élevé lorsqu'il s'agit d'être bénévole dans un organisme communautaire ou une association. Notons cependant que l'item sur la participation à des réunions liées à la gestion du logement social public dépend en partie de l'organisation d'une telle réunion à l'échelle de l'immeuble ou du projet HLM dans lequel résident les répondants. Il peut dépendre aussi de la présence ou non d'une association de locataires active. C'est pour cette raison que nous demandions aussi à la personne de nous préciser si elle avait déjà adressé des demandes ou réclamations sur une base individuelle – voir tableau 10.27 ci-dessous.

Les réponses que nous avons obtenues lors de l'enquête indiquent un niveau modéré de participation. En effet, 40 % des répondants déclarent avoir déjà pris part à une fête de quartier ou une autre activité de loisir, 33 % disent être actifs au sein d'un organisme communautaire ou d'une association à titre de bénévole et, enfin, 22 % ont assisté à une réunion concernant des questions de logement ou de vie au sein des HLM. Autre point utile à mentionner, lorsque l'on croise ces trois dimensions de la participation, il apparaît

qu'elles se chevauchent très imparfaitement, puisque seul le croisement entre le fait de prendre part à des activités festives et de loisir et celui d'assister à des réunions liées aux questions de logement et de vie en HLM est significatif. Autrement dit, les autres dimensions de la participation semblent indépendantes les unes des autres.

Tableau 10. 24
Participation à des fêtes de quartier, des activités de loisir ou des sorties
organisées par une association de locataire ou un autre organisme communautaire

Participation	Effectif	Pourcentage
oui	113	40,1
non	169	59,9
Total	282	100,0

Tableau 10. 25
Participation aux activités d'un organisme
ou d'une association à titre de bénévole

Participation	Effectif	Pourcentage
oui	94	33,3
non	188	66,7
Total	282	100,0

Tableau 10. 26
Participation à des réunions ou activités où l'on discute des questions
liées à votre logement ou à la vie dans votre HLM

Participation	Effectif	Pourcentage
oui	61	21,6
non	221	78,4
Total	282	100,0

Tableau 10. 27
Demande adressée à l'OMHM concernant le logement
ou la vie dans le projet HLM

Demande	Effectif	Pourcentage
oui	244	86,5
non	38	13,5
Total	282	100,0

Enfin, dernier point concernant les relations sociales autour du logement, les relations de voisinage comportent souvent leur lot de tensions et de conflits. En ce sens, le voisinage peut être, comme beaucoup d'autres relations, la meilleure ou la pire des choses. Il l'est d'autant plus dans le cas des espaces résidentiels collectifs qui concentrent une population qui vit de fortes pressions, socioéconomiques et personnelles, et dont le logement qu'elle occupe n'est pas toujours le premier choix.

Ainsi, c'est près de 39 % des répondants ou quatre ménages sur dix qui affirment avoir été en conflit avec des voisines ou voisins durant la dernière année précédant l'enquête – voir tableaux 10.28 et 10.29. Ce résultat indique un niveau de conflictualité assez élevé au sein des logements HLM pour familles. Il s'explique, en partie, par la présence de nombreux enfants, 51 % des répondants ayant été en conflit durant l'année précédant l'enquête signale cette raison au conflit. Il s'explique aussi sans doute par la densité du cadre bâti, le bruit étant une autre raison souvent citée (43 % des répondants ayant été en conflit), de même que les nuisances reliées au voisinage (36). Enfin, la propreté des espaces communs ou d'autres motifs sont moins souvent identifiés par les répondants comme les causes possibles à ces conflits.

Tableau 10. 28
Conflit avec les voisines et voisins durant la dernière année

Conflit	Effectif	Pourcentage
oui	109	38,7
non	173	61,3
Total	282	100,0

Tableau 10. 29
Motifs des conflits avec les voisines et voisins durant la dernière année

Motifs des conflits	Pourcentage parmi les personnes ayant été en conflit durant la dernière année
Le bruit (dans les appartements ou les espaces communs)	43,1
Les enfants ou les jeunes (bruit, flânerie, usage des espaces communs, etc.)	51,4
La propreté des espaces communs	17,4
Les nuisances de voisinage (odeurs, rythme de vie, etc.)	35,8
Autres motifs	14,7

Les résultats que nous obtenons quant à la description des HLM familles en tant que milieu de vie apparaissent quelque peu ambigus. D'un côté, les indicateurs portant sur la sociabilité et la participation sont loin de faire des HLM un milieu de vie anémique, où aucune relation sociale ne serait possible. De l'autre, le niveau de conflictualité, mesurée sur une base annuelle, n'est pas à minimiser. Ces résultats contradictoires mettent en exergue le fait, observé par ailleurs lors de notre enquête sur l'intervention dans quatre HLM familles de l'est de Montréal, que nous sommes en face d'un milieu social particulier, dont les individus vivent une proximité pas toujours souhaitée, et dont les histoires personnelles sont fortement intriquées en raison d'une faible mobilité résidentielle (Germain et Leloup, 2006). Ces constats restent cependant encore au stade d'hypothèses à ce stade. Il serait par exemple opportun de voir quelles relations il peut exister entre différents attributs de la trajectoire résidentielle, dont la durée de résidence dans les HLM, et différentes dimensions des relations sociales qui se développent autour du logement, comme la sociabilité, la participation ou le conflit. Nous reviendrons sur ce

point dans la dernière partie du rapport, celle consacrée à l'espace social constitutif des logements familles en HLM.

10.5 Satisfaction et futur résidentiel

Pour clore cette section sur les HLM en tant que milieu de vie, nous voudrions aborder la satisfaction des répondants quant à leur lieu de résidence actuel, celle-ci peut être tenue pour une marque d'appartenance par rapport à celui-ci. Nous voudrions aussi aborder leur futur résidentiel, c'est-à-dire les aspirations qu'ils nourrissent quant à leur situation de logement.

La mesure de la satisfaction n'est pas une chose simple à réaliser. Le contexte d'enquête peut en effet avoir un impact sur les réponses des individus. Dans notre cas, les personnes interrogées pouvaient hésiter à formuler des réponses paraissant trop critiques à l'égard de l'OMHM. Pour éviter ce possible biais, nous avons choisi de mesurer leur satisfaction par rapport à leur logement actuel de manière indirecte, en leur demandant si elles conseilleraient à une personne qui se cherche un logement d'introduire une demande auprès de l'OMHM ou de choisir le quartier dans lequel elles résident.

Les tableaux 10.30 et 10.31 fournissent les réponses à ces deux questions. À la lecture de ceux-ci, il est possible de dire que les personnes rencontrées sont plutôt satisfaites de la formule de logement proposée par les HLM, puisque 70 % d'entre elles conseilleraient à quelqu'un qui se cherche un logement d'appliquer pour un HLM, et ce, sans hésitation. En revanche, l'attachement au quartier semble plus incertain, puisque seulement 53 % des répondants conseilleraient sans hésitation leur quartier à une personne qui cherche un nouveau logement.

Tableau 10. 30
Conseil sur le fait d'introduire une demande pour un logement HLM à Montréal

Conseil	Effectif	Pourcentage	Pourcentage cumulé
oui, sans hésitation	198	70,2	70,2
peut-être, avec certaines réserves	41	14,5	84,8
non, je le déconseillerais	35	12,4	97,2
n'a pas d'opinion	8	2,8	100,0
Total	282	100,0	

Note : La question était formulée de la manière suivante : « dans l'ensemble, est-ce que vous conseillerez à quelqu'un qui se cherche un logement à Montréal de demander un logement HLM ? ».

Tableau 10. 31
Conseil sur le fait de choisir le quartier comme lieu de résidence

Conseil	Effectif	Pourcentage	Pourcentage cumulé
oui, sans hésitation	152	53,9	53,9
peut-être, avec certaines réserves	48	17,0	70,9
non, je le déconseillerais	64	22,7	93,6
n'a pas d'opinion	18	6,4	100,0
Total	282	100,0	

Note : La question était formulée de la manière suivante : « dans l'ensemble, est-ce que vous conseillerez à quelqu'un qui se cherche un logement de s'installer dans ce quartier ? ».

Le futur résidentiel d'une personne dépend d'un grand nombre de facteurs sociaux, démographiques et psychologiques. Il varie aussi en fonction de la capacité dont elle dispose pour poser un choix quant à son lieu de résidence. En effet, les contraintes qui pèsent sur toute mobilité résidentielle sont nombreuses – économiques, sociales ou personnelles –, et entre ce que la personne souhaite et ce qu'elle accomplit effectivement, la marge peut être grande.

Dans notre enquête, nous avons choisi de poser une série de questions générales sur l'avenir résidentiel ainsi qu'une question rétrospective sur le caractère temporaire ou non associé au logement HLM au moment d'y accéder. Les tableaux 10.32 à 10.36 ci-dessous présentent les distributions des réponses obtenues à ces différentes questions.

Tableau 10. 32
Pensez-vous quitter le logement actuel dans le futur?

Quitter	Effectif	Pourcentage
oui	132	46,8
non	89	31,6
ne sait pas encore	61	21,6
Total	282	100,0

Tableau 10. 33
Si vous déménagez, est-ce que vous souhaitez changer de quartier

Changer de quartier	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui	58	20,6	43,9
non	26	9,2	19,7
ne sait pas	48	17,0	36,4
Total (valide)	132	46,8	100,0
Ne s'applique pas	150	53,2	
Total	282	100,0	

Tableau 10. 34
Si vous déménager, est-ce que vous souhaitez quitter le logement HLM

Quitter le logement HLM	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui	62	22,0	47,0
non	23	8,2	17,4
ne sait pas	47	16,7	35,6
Total	132	46,8	100,0
Ne s'applique pas	150	53,2	
Total	282	100,0	

Tableau 10. 35
Si vous déménagez hors de votre quartier, est-ce que vous le regretterez

Regret du quartier	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
oui	30	10,6	22,7
non	46	16,3	34,8
ne sait pas encore	56	19,9	42,4
Total	132	46,8	100,0
Ne s'applique pas	150	53,2	
Total	282	100,0	

Tableau 10. 36
Lorsque vous avez fait votre demande pour un logement HLM, vous pensiez que ce logement serait temporaire ou permanent

Perception du logement HLM	Effectif	Pourcentage
temporaire	105	37,2
permanent	101	35,8
ne peut pas se prononcer	76	27,0
Total	282	100,0

Les réponses à la première question nous informent que 132 répondants (47 %) souhaitent quitter, à l'avenir, le logement qu'ils occupent actuellement, contre 89 (32 %) qui souhaitent y rester et 61 (22 %) qui sont incapables de se prononcer. Parmi les 132 qui expriment le souhait de quitter leur logement actuel, respectivement 44 % et 47 % désirent quitter le quartier dans lequel ils résident actuellement et le logement social public. De même, peu d'entre eux seront portés à regretter leur quartier. Enfin, l'ensemble des répondants se partage de manière relativement égale en ce qui a trait à la perception qu'ils avaient de leur installation dans le logement social.

Ces différents résultats doivent être nuancés. Lors des entrevues, nous posions en effet des questions plus précises sur l'horizon temporel dans lequel s'inscrirait un futur déménagement. Sur ce point, les personnes éprouvaient presque systématiquement des difficultés à fournir une réponse claire. Il en allait de même pour les raisons et les moyens qu'elles entrevoyaient pour expliquer et rendre concret tout projet de déménagement futur.

Autrement dit, le futur résidentiel reste largement illisible pour les personnes rencontrées, et les modalités autour desquelles il va s'organiser le sont encore plus. Les réponses précédentes traduisent dès lors plus un certain inconfort par rapport à la situation résidentielle actuelle, soit parce qu'elle est difficile, soit parce qu'elle reste indéterminée, qu'une description réaliste de l'avenir résidentiel projeté.

11. L'ESPACE SOCIAL DU LOGEMENT HLM DESTINÉ AUX FAMILLES AVEC ENFANTS

En guise de conclusion, nous voudrions revenir sur ce que nous avons désigné par le terme d'espace social du logement public, c'est-à-dire les caractéristiques qui définissent la population qui réside en HLM et la structure sous-jacente à laquelle elle renvoie. En d'autres termes, l'espace social renvoie à la question de savoir si la population qui réside en HLM est homogène ou est formée d'un ensemble de groupes qui se différencie les uns des autres en ce qui a trait à leurs caractéristiques démographiques ou selon la manière dont leurs membres s'insèrent dans le milieu de vie que compose les HLM.

Cette dernière partie sera aussi l'occasion de revenir brièvement sur les effets de la politique d'attribution appliquée par le gouvernement du Québec dans le secteur du logement social public et sur le rôle qui est ainsi dévolu à ce secteur de l'habitation. C'est par ce point que nous commencerons.

11.1 Le dilemme du logement social public : entre valeur sociale et secteur résiduel

Comme nous l'avons mentionné, les politiques du logement font partie des politiques sociales qu'un État met en place pour assurer à tous ses membres un niveau de vie et de bien-être lui permettant de s'épanouir et de participer activement à la vie sociale. Cette logique du rôle social de l'État ne s'est cependant pas traduite en un modèle unique de protection sociale. Au contraire, d'un pays à l'autre, des variations importantes ont vu le jour. De plus, à l'intérieur d'un même modèle, des évolutions historiques ont pu en modifier les principes fondamentaux et les contenus en termes de droits et de population ciblée.

Le rappel fait sur l'évolution des politiques du logement et des règles d'attribution indique ainsi que le secteur public du logement social s'est vu progressivement attribuer un rôle particulier dans le système de l'habitation canadien. Il est appelé à fournir un logement de qualité à un prix modique aux ménages à revenu faible ou modeste. En ce sens, le rôle qu'il remplit comporte une valeur sociale particulière, en évitant à des ménages d'être privés d'un toit et en leur permettant d'accéder à un espace résidentiel à un coût abordable. Les orientations définies par le gouvernement fédéral au milieu des années 1980 et les règles de location et d'attribution successivement adoptées par le gouvernement du Québec vont indéniablement dans cette direction.

Les résultats de notre enquête mettent ainsi en évidence les effets d'une politique particulière sur un secteur de l'habitation. Tout au long de leur présentation, nous avons été attentifs à établir, quand cela était possible, la comparaison entre les données que nous obtenions et celles extraites du recensement. Nous avons souvent montré les différences importantes qui existent entre les ménages avec enfants vivants en HLM et l'ensemble des ménages familiaux de l'île de Montréal. Les contours d'une population particulière se dessinaient alors progressivement sous nos yeux, les ménages sondés présentant un profil différent du reste de la population.

Il est par conséquent aussi vraisemblable de penser que le logement social public remplit un rôle spécifique dans le système de l'habitation montréalais, et ce, même s'il le partage potentiellement avec d'autres segments du marché du logement ou avec d'autres secteurs du logement social entendu au sens large du terme. Quelques points méritent ici d'être soulignés. Le premier concerne la composition sociale des HLM, lesquelles concentrent en nombre élevé des ménages à faible revenu. En soi, ce constat n'a rien de surprenant, il devient beaucoup plus pertinent lorsqu'il est associé au fait qu'un nombre élevé de ces ménages déclare avoir des difficultés financières, alors même qu'ils bénéficient d'une aide au logement. Cette constatation est particulièrement préoccupante si l'on se rappelle quel est l'objectif principal de toute politique sociale : assurer le bien-être des individus et des ménages. Elle l'est d'autant plus lorsque les ménages bénéficient déjà d'une, voire de plusieurs aides de l'État. Elle renvoie alors peut-être à une dégradation plus profonde des conditions d'accès au marché du travail et au marché du logement pour un ensemble de personnes laissées, plus ou moins, en marge des circuits traditionnels de l'insertion sociale. Les politiques du logement ne sont plus ici seules en cause et supposent une articulation accrue avec d'autres secteurs de l'action publique.

Le deuxième point sur lequel nous voudrions revenir renvoie à la composition ethnoculturelle du logement social public. Rappelons simplement que, dans notre échantillon, les personnes nées à l'étranger comptent pour 70 % du total des répondants, et que cette proportion est plus élevée parmi les conjoints de ceux-ci (80 %) – cette proportion est en revanche plus faible parmi leurs enfants (16 %). Autrement dit, une majorité des adultes qui résident dans les HLM réservés aux familles avec enfants sont des immigrants provenant de différents pays et ayant immigré vers le Canada à des moments proches ou éloignés dans le temps. De surcroît, les enfants qui résident en HLM sont, pour l'essentiel, issus de cette primo-immigration – 60 % des enfants qui vivent en HLM ont le statut de deuxième génération. Ce profil de population est très différent de celui que l'on retrouve sur l'ensemble de l'île de Montréal, où la population immigrante compte pour moins de 20 % de la population totale. Il convient aussi de s'interroger à quel type de

trajectoires migratoires et d'insertion ce profil correspond. C'est ce que nous avons défini sous le vocable de contexte d'immigration, en précisant le statut d'immigration des personnes rencontrées ou leur langue maternelle et d'usage. Ces aspects de notre étude mériteraient d'être approfondis. À ce stade, l'enquête que nous avons menée indique, avec suffisamment de précision, que des difficultés liées à l'insertion en emploi peuvent conduire à des situations de précarité économique profondes et peuvent durer dans le temps au sein de plusieurs populations issues d'une immigration ancienne ou récente.

Le troisième point sur lequel il convient de revenir se rapporte à la démographie du logement social public destiné aux familles avec enfants. D'une part, la composition des ménages y est différente. Elle présente en effet une surreprésentation marquée des familles monoparentales et une taille moyenne des ménages plus élevée. D'autre part, et c'est lié aux caractéristiques précédentes, les enfants représentent une proportion significative de la population totale résidant dans ce secteur du logement social. Au total, le ratio entre enfants et adultes est élevé. À nouveau, ces différents résultats étaient attendus. On connaît depuis longtemps le lien qui existe entre la pauvreté et la monoparentalité. On s'attend aussi, dans ce cas, à trouver plus d'enfants que d'adultes dans un milieu qui concentre ce type de ménage. Les conséquences sur la dynamique sociale de ces milieux peuvent aussi être multiples : intensification des conflits de voisinage, propension plus forte au désordre et aux incivilités, niveau plus élevé de dégradation et d'usure des logements et des équipements, etc. Il ne faut toutefois pas faire de la dernière relation, certes souvent observée, une généralité. Il y a aussi des milieux où les enfants et les jeunes sont présents en grand nombre et où ces phénomènes n'apparaissent pas. En revanche, il s'agit aussi de s'interroger sur la capacité d'inclusion que peut encore avoir le logement social public pour ces jeunes et ces enfants. Comme nous l'avions déjà montré dans notre enquête sur l'intervention en milieu HLM (Germain et Leloup, 2006), les politiques du logement ne sont pas seules en question, mais font partie d'un ensemble plus large d'actions et de programmes à prendre en considération pour faire des HLM et de l'espace urbain dans lequel il s'insère un milieu inclusif pour toutes et tous.

Se dessine ainsi le dilemme du logement social public, conçu d'un côté pour loger les ménages précaires, mais qui, de l'autre, les concentre aussi dans l'espace, avec des conséquences parfois négatives. La durée de résidence en HLM est un élément auquel il serait bon d'apporter une attention plus soutenue. En effet, quel est encore le sens d'un programme qui se voulait une aide ponctuelle ou transitoire, du moins dans l'esprit de nombreux gestionnaires qui ont eu à le mettre en œuvre, lorsque la durée médiane de résidence y atteint près de 10 ans. La concentration de certains groupes d'immigrants est un autre élément qui, à terme, peut déboucher sur une forme de stigmatisation, fondée à la

fois sur des dimensions sociales et ethnoculturelles. La faiblesse des revenus et la distanciation du rapport au marché du travail sont d'autres indicateurs d'une potentielle précarisation des familles qui résident actuellement dans le logement social public. Ces différents éléments pèsent aussi sur les dynamiques sociales qui s'instaurent à l'intérieur du logement HLM et à l'échelle du voisinage et du quartier dans lequel il s'insère. Il peut alors peser sur les dynamiques sociales locales en accentuant les réactions négatives et de mise à distance souvent perçue à son égard, lorsqu'il s'agit par exemple d'en construire, ou rendre plus complexe la régulation sociale locale indispensable à ce que se développe une dynamique territoriale socialement et économiquement positive et inclusive. Ces tensions sont à prendre en compte dans les politiques à venir dans le secteur du logement, et ce, y compris lorsque les acteurs concernés prennent des décisions sur les politiques et règles d'attribution.

11.2 L'espace social du point de vue des facteurs sociodémographiques

Le dilemme du logement social public, qui oscille entre une valeur, celle de fournir un toit de qualité aux plus précaires, et une place dans le système de l'habitation, celle de devenir par la force des choses un espace résidentiel résiduel, trouve un écho dans l'espace social qu'il représente. Il s'agit toutefois de préciser que cet écho se manifeste surtout lorsque l'on s'intéresse aux caractéristiques sociodémographiques des ménages qui y résident. Les règles d'attribution constituent, à ce titre, un filtre puissant et efficace. Le résultat auquel elles aboutissent est la sélection d'une population dont les caractéristiques la distinguent de manière significative de la population en général.

Cette population est-elle pour autant homogène? Ne présente-t-elle pas elle-même une certaine diversité interne? Répondre à cette question n'est pas simple. La réponse dépend en partie des caractéristiques et attributs retenus. Une manière de tester cette hypothèse sur la relative homogénéité de la population résidant en HLM familles, est de passer par une analyse factorielle des correspondances. Sans entrer dans le détail, il est bon de rappeler que ce type d'analyse permet d'identifier s'il existe, au sein d'un ensemble de données, que celles-ci décrivent une population, des attitudes ou des conduites important peu, des dimensions sous-jacentes. En d'autres mots, ce type d'analyse produit une réduction des données disponibles en un ensemble de facteurs ou dimensions qui les condensent, ces facteurs ou dimensions devenant de nouvelles variables, auxquelles il est possible d'attribuer une signification (sociologique, démographique, psychologique, etc.) et à partir desquelles il est possible de conduire de nouvelles analyses.

Plus concrètement, ce que nous avons cherché à faire en utilisant ce type de méthode, est de voir s'il nous était possible de réduire des caractéristiques sociodémographiques de la population résidante en HLM familles en un ensemble réduit de dimensions, le croisement de celles-ci permettant de voir s'il se dégage des données de notre enquête des correspondances entre différents attributs observés (comme le sexe, la composition familiale, le niveau de revenu, l'emploi, etc.).

Nous avons ainsi produit plusieurs tentatives afin d'arriver à réduire les données de notre enquête. Les plus complexes d'entre elles reprenaient, d'une part, un nombre élevé de variables sociodémographiques de base : le sexe du répondant, la composition familiale regroupée, le revenu (regroupé en classes), la région d'origine du répondant, le nombre d'enfants du ménage, le nombre de personnes du ménage, la durée de résidence (regroupée en classes), le travail salarié ou autonome, et d'autre part, des variables plus directement liées à la situation sociale des personnes : le fait d'avoir rencontré des difficultés à payer ses factures, la date du dernier emploi occupé, les démarches entreprises pour la recherche d'emploi, les indicateurs de qualité d'emploi, le fait d'avoir été en conflit avec le voisinage. L'idée qui guidait ce type d'analyse était de voir s'il y avait une association entre certains attributs sociodémographiques et certaines conduites ou attitudes observées. Les résultats de cette première tentative ne se sont pas avérés concluants d'un point de vue statistique (le modèle ne parvenait pas à extraire des facteurs de la masse des données soumises à analyse).

L'absence de résultats n'est pas à prendre comme un échec. Elle indique au contraire qu'il n'y a pas de structure sous-jacente qui se dégage aisément des données disponibles. Elle incite aussi à réduire le nombre de variables introduites dans l'analyse. C'est cette dernière option qui a été retenue ici. Le résultat auquel nous aboutissons est une analyse factorielle reprenant 14 variables sociodémographiques de base (les autres ont été écartées au fur et mesure que nous produisions des analyses successives, celles retenues sont celles qui contribuaient le plus à l'extraction des facteurs). Il s'agit d'un ensemble de cinq régions d'origine (chacune est exprimée par une variable dichotomique oui/non), du sexe du répondant (la variable sexe féminin a été introduite dans le modèle), de la composition familiale (deux variables introduites : famille monoparentale et famille formée d'un couple), d'un niveau de revenu (le plus faible : moins de 15 000 dollars), du nombre d'enfants (la catégorie la plus élevée : quatre enfants et plus), de la durée de résidence en HLM (la plus longue : 20 ans et plus) et, enfin, des variables liées au travail (le fait que deux adultes du ménage travaillent et le fait que le répondant occupe un emploi ou exerce une activité à titre de travailleur autonome).

Sans entrer dans le détail des résultats, il importe de souligner, en premier lieu, que le modèle apparaît adéquat (le test de Kaiser-Meyer-Olkin produit une statistique de 0,629 – on considère que si cette statistique est supérieure à 0,5 le modèle est adéquat – le test de sphéricité de Bartlett est aussi concluant). En deuxième lieu, il est utile de préciser le nombre de facteurs extraits par l'analyse. Au total, il s'élève à 14 facteurs, dont six ont une valeur propre supérieure à un, ce sont ces facteurs qui nous intéressent ici. À eux six, ces facteurs expliquent 61 % de la variance totale observée au sein de l'échantillon (ce qui veut dire, en contrepartie, que 40 % de la variance reste inexpliquée). Le nombre élevé de facteurs est à interpréter comme un indicateur d'une diversité au sein des données qui ne réduit pas aisément à quelques dimensions fondamentales. Il signifie aussi que les correspondances ou associations entre les différentes variables introduites dans le modèle sont d'une intensité modérée. Autrement dit, la population étudiée est traversée par de nombreuses dimensions sous-jacentes qui laissent penser qu'elle est moins homogène qu'il n'y paraît de prime abord. Cela dit, et c'est un troisième point important, s'il y a des facteurs qui ont été extraits, c'est qu'il y a bien aussi des correspondances (des affinités) qui apparaissent entre différentes variables. Pour rendre compte de celle-ci, la manière la plus simple est de reprendre les graphes produits par l'analyse factorielle, lesquels illustrent dans un plan à deux dimensions comment les facteurs se croisent et quelles sont les positions des différentes variables par rapport à ceux-ci. Pour les lire, il convient dès lors d'identifier les variables qui sont proches les unes des autres dans l'espace à deux dimensions ainsi délimité. Les figures 11.1 à 11.3 reprennent le croisement obtenu pour les trois premiers facteurs. Si nous ne retenons que ces trois premiers, c'est parce qu'ils contribuent le plus à l'explication de la variance, les trois suivants (les facteurs 4 à 6) n'apportant qu'un degré d'explication supplémentaire très marginal.

Figure 11. 1
Croisement des facteurs 1 et 2

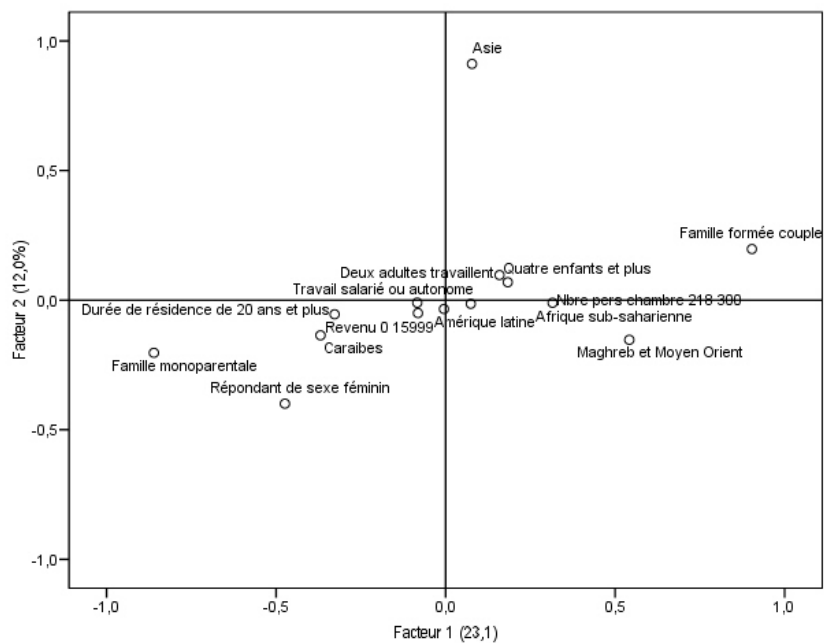


Figure 11. 2
Croisement des facteurs 1 et 3

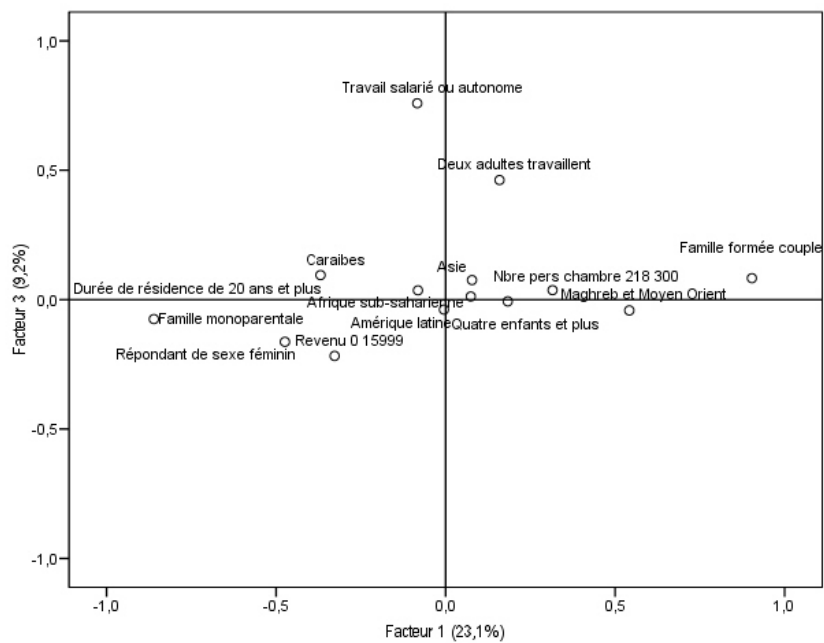
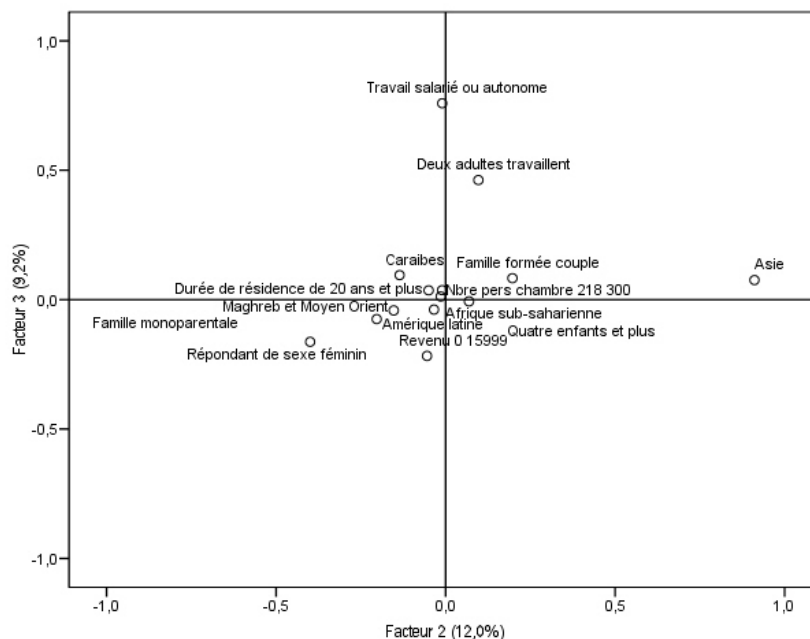


Figure 11.3
Croisement des facteurs 2 et 3



À la lecture des graphes précédents, il apparaît que le premier facteur oppose, d'un côté (les valeurs négatives de l'axe horizontal), les répondants de sexe féminin associés à la monoparentalité et à l'origine Caraïbes et, de l'autre (les valeurs positives de l'axe horizontal), les personnes originaires du Maghreb et du Moyen-Orient associées au fait de vivre en couple et d'avoir un nombre élevé de personnes par pièce. Ce premier axe exprime donc une différence dans les structures familiales, qu'il associe à des caractéristiques ethnoculturelles des répondants et à un indicateur de surpeuplement. Le deuxième facteur est plus difficile à interpréter. Il oppose en effet les personnes originaires d'Asie, qu'ils associent au fait de former un couple, aux répondants féminins, associées à monoparentalité. Il semble alors que les deux premiers axes servent surtout à décrire les variations déjà observées lorsque nous croisons la composition familiale et la région d'origine des répondants. La monoparentalité n'est pas distribuée de la même manière d'une population à l'autre. Le troisième facteur est plus lisible puisqu'il est constitué autour d'une dimension clairement identifiable au travail avec, d'un côté, le fait que le répondant travaille lui-même et qu'il appartienne à un ménage où deux adultes travaillent et, de l'autre, la catégorie qui saisit les ménages qui ont les revenus les plus faibles.

En combinant ces différents facteurs, des profils différents apparaissent peu à peu. Si l'on prend par exemple les femmes qui ont répondu à notre enquête, on voit qu'elles vivent plus souvent au sein d'un ménage monoparental, qu'elles sont plus souvent d'origine caraïbe (ou canadienne), qu'elles résident depuis relativement longtemps dans les HLM et qu'elles ont des revenus plus faibles. À l'opposé, on trouve des familles formées d'un couple, qui connaissent une situation de surpeuplement et dont les répondants sont originaires du Maghreb et du Moyen-Orient ou d'Asie, mais qui ne sont pas forcément très associées à une insertion réussie sur le marché du travail. En effet, rappelons que le fait de travailler et que les ménages au sein desquels deux adultes travaillent s'opposent surtout à la faiblesse des revenus, ces variables étant en faible correspondance avec les autres.

Il se dessine ainsi une relative hétérogénéité des familles vivant en HLM, surtout caractérisée par une combinaison entre leur origine ethnoculturelle et leur composition familiale. Cette hétérogénéité relative s'inscrit aussi dans des formes de précarité différenciées, mais qui semblent toutes plus ou moins marquées par un accès difficile au marché du travail. D'un côté, on retrouve des femmes qui élèvent seules leurs enfants et de l'autre, des couples qui font face à des problèmes de surpeuplement. De part et d'autre, l'insertion en emploi semble difficile, avec un désavantage marqué pour les femmes soutiens principaux de famille.

11.3 L'espace social du point de vue des facteurs relationnels

Une autre manière d'approcher la question de l'espace social est de s'intéresser à ses dimensions relationnelles. C'est la dynamique du voisinage qui est ici visée. Comme nous l'avons mentionné, dans le courant de l'enquête et lors du traitement des données, nous avons veillé à recueillir quelques indicateurs de base à ce sujet. Ces indicateurs servent de base à une analyse factorielle dont l'objectif est de voir s'il est possible de mettre au jour une structure sous-jacente relative aux relations sociales qui se tissent au sein de logement social familial.

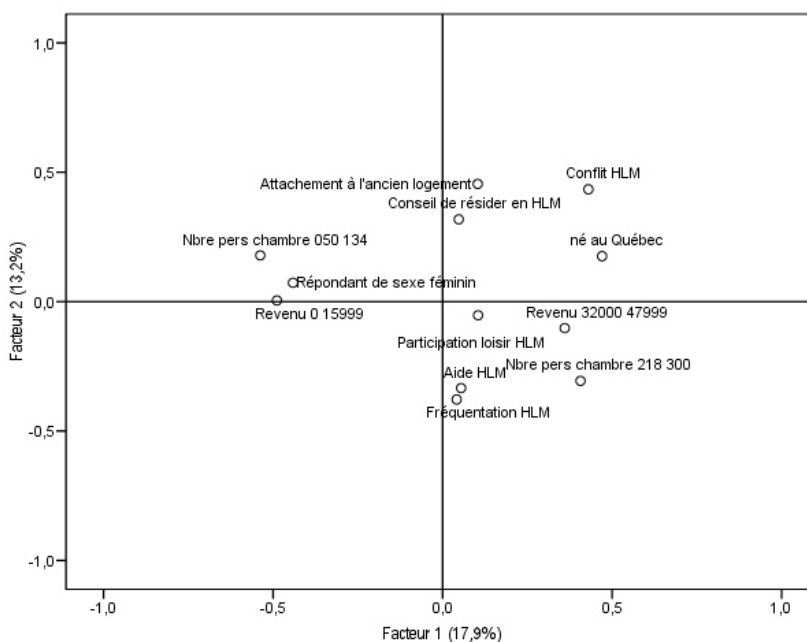
L'analyse factorielle incorpore une série de 12 variables, pour partie des caractéristiques sociodémographiques (le fait d'être immigrant et le sexe du répondant), pour partie des descripteurs sociaux (la catégorie la plus basse et la plus élevée de revenus ainsi que la catégorie la plus faible et la plus élevée du nombre de personnes par chambre), et pour partie des indicateurs des relations sociales autour du logement (l'attachement à l'ancien logement, le fait de fréquenter ses voisins, le conflit avec les voisins, l'aide demandée aux voisins, la participation au loisir et aux activités organisées pour les locataires, le fait de conseiller de résider en HLM que ce soit avec ou sans émettre de réserves). Le modèle produit à partir de ces variables est adéquat pour décrire les données (le test de Kaiser-

Meyer-Oklin et le test de Bartlett sont congruents). La solution comporte l'extraction de quatre facteurs qui expliquent 51 % de la variance totale. Parmi ces quatre facteurs, les deux premiers constituent les facteurs d'intérêt pour notre étude, les deux suivants ajoutant fort peu à l'explication de la variance totale.

Au niveau des résultats, comme dans le point précédent, nous allons surtout les exposer à travers une analyse graphique – le graphe 11.4 ci-dessous reprenant les deux premiers facteurs.

Le premier des deux facteurs associe, d'un côté, le fait d'être né au Québec, le fait d'avoir été au moins une fois en conflit avec ces voisins durant la dernière année et le fait de vivre un surpeuplement au niveau de l'occupation des chambres et, de l'autre, les répondants de sexe féminin, la faible densité d'occupation des chambres et un revenu faible. Le deuxième trace une distance entre l'attachement à l'ancien logement et le conflit en HLM d'une part, et la fréquentation des voisins en HLM et la demande d'aide de l'autre. Il est possible de concevoir le premier axe comme celui de la densité d'occupation, celle-ci étant associée au fait d'être né au Québec et d'être entré en conflit avec ses voisins, à laquelle s'oppose une faible occupation du logement, les répondants de sexe féminin (marquer par la monoparentalité, rappelons-le) et de faibles revenus. Le deuxième renvoie à une dimension plus symbolique de l'attachement aux HLM, les personnes déclarant être restées attachées à leur ancien logement se disant aussi plus souvent en conflit avec leurs voisins des HLM, alors que les autres se retrouvent plus souvent dans une fréquentation de leur voisinage et n'hésitent pas à demander de l'aide à celui-ci.

Figure 11. 4
Croisement des facteurs 1 et 2



Il est toutefois difficile d'associer des profils différents de participation ou de retrait par rapport au milieu HLM à des caractéristiques sociodémographiques des résidents. Même si l'on voit que le conflit est plus proche des personnes nées au Québec, des ménages dont le taux d'occupation des chambres est élevé et des personnes qui bénéficient d'un revenu plus élevé, faisant de ces individus des personnes potentiellement plus revendicatives et aussi plus déçues par leur situation résidentielle actuelle, mais qu'elles ne parviennent pas à quitter en raison de la taille élevée de leur ménage et de la faiblesse relative de leur revenu. Alors qu'à l'opposé, l'on retrouve des individus plus souvent de sexe féminin dont les revenus sont faibles, mais qui connaissent un taux d'occupation du logement plus faible. Il pourrait s'agir alors d'une participation par défaut ou par nécessité, qui n'est pas exempte d'aspects positifs, en palliant par exemple le manque relatif de revenu par de l'aide interpersonnelle. Mais il convient de rester prudent, les essais réalisés pour introduire d'autres variables pour affiner ce portrait se sont avérés peu concluants. On retrouve alors aussi une observation souvent faite par d'autres études, la participation et la sociabilité à l'échelle du voisinage semblent échapper aux relations et explications les reliant directement à des caractéristiques individuelles spécifiques. Comme l'ont constaté d'autres chercheurs (Authier, *et al.*, 2001), c'est comme s'il y avait, à l'échelle du voisinage, des actifs et des inactifs, sans qu'il soit possible d'en tracer un portrait précis.

Cette étude a permis, nous l'espérons, d'apporter un éclairage original sur les politiques du logement et d'attribution ainsi que sur leurs effets dans le secteur du logement social public destiné aux familles avec enfants. Le dilemme qu'elle met en évidence se doit d'être adressé rapidement par les décideurs et les acteurs concernés par ce secteur de l'habitation. Il n'est en effet pas infondé de penser que les politiques mis en place ont largement contribué à réduire la mixité sociale au sein des HLM et en ont fait des espaces sociaux, certes diversifiés, comme l'indiquent ce profil et les dernières analyses, mais aussi largement caractérisés par la précarité, voire la pauvreté des ménages qui y résident. Des efforts supplémentaires et importants sont donc encore à faire pour rendre à ces espaces résidentiels la vocation de levier et d'aide à l'insertion sociale et à l'inclusion urbaine qu'ils ont su véhiculer au moment de leur création.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Authier, J.-Y. 1998. « Mobilités et processus de gentrification dans un quartier réhabilité du centre historique de Lyon », dans Grafmeyer, Y. et F. Dansereau (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 335-352.
- Authier, J.-Y., B. Bensoussan, Y., Lévy J.-P. et C. Vroelant. 2001. *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos.
- Bélanger, J. et C. Thuderoz. 1998. « La recodification de la relation d'emploi », *Revue française de sociologie*, vol. XXXIX, no 3, p. 469-494.
- Bonvalet, C. 1991. « La famille et le marché du logement: une logique cachée », dans Segalen, M. (dir.), *Jeux de familles*, Paris, CNRS, p. 57-77.
- Bonvalet, C., Maison, D., Le Bras H. et L. Charles. 1993. « Proches et parents », *Population*, vol. no 1, p. 83-110.
- Bourgois, P. 2001. *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Le Seuil.
- Bratt, R. G. 2002. « Housing and Family Well-being », *Housing Studies*, vol. 17, no 1, p. 13-26.
- Bunting, T., R. Alan Walks et P. Filion. 2004. « The Uneven Geography of Housing Affordability Stress in Canadian Metropolitan Areas », *Housing Studies*, vol. 19, no 3, p. 361-393.
- Carter, T. 1997. « Current Practices for Procuring Affordable Housing: The Canadian Context », *Housing Policy Debate*, vol. 8, no 3, p. 593-631.
- Castel, R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Chamboredon, J.-C. et M. Lemaire. 1970. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. XI, no 1, p. 3-33.
- Cingolani, P. 2006. *La précarité*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Dansereau, F., L. Aubrée, G. Divay, D. Rose, A.-M. Séguin et G. Sénécal. 2005. *Politiques et interventions en habitation. Analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*, Québec, Presses de l'université Laval/Société d'habitation du Québec.
- Dansereau, F. et A.-M. Séguin. 1995. *La cohabitation interethnique dans l'habitat social au Québec*, Montréal, INRS-Urbanisation, Société d'Habitation du Québec.
- Edin, K. et L. Lein. 1997. *Making Ends Meet. How Single Mothers Survive Welfare and Low-Wage Work*, New York, Russell Sage Foundation.
- Engeland, J., R. Lewis, S. Ehrlich et J. Che. 2005. *Évolution des conditions de logement dans les régions métropolitaines de recensement au Canada, 1991-2001*, Ottawa, Statistique Canada.
- Esping-Andersen, G. 1999. *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Ewald, F. 1996. *Histoire de l'État-providence. Les origines de la solidarité*, Paris, Grasset/Fasquelle.
- Forrest, R. et A. Kearns. 2001. *Social Cohesion, Social Capital and the Neighbourhood*, *Urban Studies*, vol. 38, no 12, p. 2125-2143.
- Germain, A. et X. Leloup. 2006. *Il était une fois dans un HLM... Portrait de l'intervention communautaire dans quatre HLM de type "plan d'ensemble" de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*, Montréal, INRS-UCS.
- Godin, J.-F. 2004. *L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996*, Québec, ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration.

- Grafmeyer, Y. 1991. *Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville*, Paris/Lyon/Villeurbanne, CNRS/Presses Universitaires de Lyon/Programme pluriannuel en sciences sociales.
- Grafmeyer, Y. 1992. *Quand le tout-Lyon se compte. Lignées, alliances, territoires*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Grafmeyer, Y. 1996. « Le rôle de l'entourage dans les mobilités résidentielles », *Courrier du CNRS*, vol. no°82,
- Grafmeyer, Y. et F. Dansereau. 1998. *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Héran, F. 1987. « Comment les Français voisinent? », *Economie et statistique*, vol. no°195, p. 43-59.
- Hulchanski, D. 2002. *Housing Policy for Tomorrow's Cities*, Ottawa, Canadian Policy Research Networks/Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Discussion Paper F27 Family Network.
- Juteau, D. et M. Mc Andrew. 1992. « Projet national, immigration et intégration dans le Québec souverain », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIV, no°2, p. 161-180.
- Kaufmann, J.-C. 1995. *Sociologie du couple*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Leloup, X. 2005. *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec. Une réalité contrastée*, Québec, Société d'habitation du Québec.
- Leloup, X. 2007. « Vers la ville pluraliste? Distribution et localisation des minorités visibles à Montréal, Toronto et Vancouver en 2001 », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXX, no°2, p. 263-292.
- Leloup, X. et V. Ferreira. 2006. *Conditions de logement des ménages immigrants. Géographie du logement, accession à la propriété et accessibilité financière dans la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, Publication Nr. 27, Immigration et Métropoles.
- Lugo, M. A. 2007. *Employment: A proposal for internationally comparable indicators*, Oxford (UK), Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), University of Oxford.
- Maruani, M. et E. Reynaud. 1993. *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte.
- Miron, J. R. 1988. *Housing in Postwar Canada. Demographic Change, Household Formation, and Housing Demand*, Kingston/Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Moore, E. et A. Skaburskis. 2004. « Canada's Increasing Housing Affordability Burdens », *Housing Studies*, vol. 19, no°3, p. 395-413.
- Morin, R., F. Dansereau et D. Nadeau. 1990. *L'habitation sociale. Synthèse de la littérature*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- Murdie, R.. A. 2004. « Housing Affordability: Immigrant and Refugee Experiences », dans Hulchanski, D. et M. Shapcott (dir.), *Finding Room: Options for a Canadian Rental Housing Strategy*, Toronto, CUCS Press, Center for Urban and Community Studies, University of Toronto, p. 147-158.
- Nicole-Drancourt, C. 1991. *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, La Documentation française.
- Piché, V. 2003. « Un siècle d'immigration au Québec: de la peur à l'ouverture », dans Piché, V. et C. Le Bourdais (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 225-263.
- Picot, G. et A. Sweetman. 2005. *Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles : Mise à jour 2005*, Ottawa, Statistique Canada.
- Picot, G. et F. Hou. 2003. *La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.

-
- Renaud, J., V. Piché et L. Gingras. 1996. Immigration et intégration économique à Montréal: le rôle de l'origine nationale, Groupe de recherche ethnicité et société (working paper).
- Renaud, J., V. Piché et J.-F. Godin. 2003. « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, no°1, p. 165-184.
- Rosanvallon, P. 1981. *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Le Seuil.
- Rose, A. 1980. *Canadian Housing Policies (1935-1980)*, Toronto, Butterworths.
- Sassen, S.(1993. *The Global City* (New York, London, Tokyo), Princeton NJ, Princeton University Press.
- SCHL/CMHC. 1991. *Les besoins impérieux de logement au Canada*, Ottawa, SCHL/CMHC.
- Sousa, J. et J. Quarter. 2003. « The Convergence of Nonequity Housing Models in Canada: Changes to Housing Policy Since 1990 », *Housing Policy Debate*, vol. 14, no°4, p. 591-620.
- van Kamp, I., K. Leidelmeijer, Gooitske M. et A. de Hollander. 2003. « Urban environmental quality and human well-being. Towards a conceptual framework and demarcation of concepts; a literature study », *Landscape and Urban Planning*, vol. 65, p. 5-18.
- Vieillard-Baron, H. 1991. « Le risque du ghetto », *Esprit*, vol. no°169, p. 14-22.
- Wilson, W. J. 1994. *Les oubliés de l'Amérique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Wilson, W. J. 1997. *When Work Disappears. The World of the New Urban Poor*, New York, Vintage Books.
- Wolfe, J. M. 1998. « Canadian Housing Policy in the Nineties », *Housing Studies*, vol. 13, no°2, p. 121-133.
- Zhu, N. et X. Leloup. 2007. « Les trajectoires résidentielles des nouveaux immigrants à Montréal : Une analyse longitudinale et conjoncturelle », *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne d'études urbaines*, vol. 16, no°2, p. 263-292.

SOURCES DOCUMENTAIRES CONSULTÉES

Rapports

Rapport, Groupe de travail sur l'échelle de loyers dans les logements municipaux subventionnés, Président : Léopold Rogers, novembre 1969.

Les associés de recherche Ekos inc., *Rapport final sur le sondage des locataires quittant des logements publics*, SCHL, 1991.

Profil des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) du secteur public en 1989, SHQ, 1992.

Profil des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) du secteur public en 1991, SHQ, 1993.

Programme changements de logements psychosociaux, OMHM, 1996.

Ad hoc recherche, *Étude sur les perceptions à l'égard des logements à loyer modique (HLM) montréalais*, OMHM et Ville de Montréal, 1998.

Rapport, Groupe de travail sur la réglementation des logements à loyer modique, 1998

Mandat d'initiative sur le logement social et abordable – Document de consultation, Assemblée nationale – Québec, Commission de l'aménagement du territoire, 2002.

Les locataires, au cœur de nos actions – Rapport annuel 2004, OMHM, 2005.

Répertoire des habitations de l'Office municipal d'habitation de Montréal, OMHM, 2005.

Agir avec cohésion – Rapport annuel 2006, OMHM, 2007.

Sources légales

Règlement sur les normes d'occupation d'un logement à loyer modique, Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8, a. 86, par. o).

Décret 159-90, 14 février 1990, Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), Location des logements à loyer modique.

Décret 1243-90, 29 août 1990, Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), Attribution des logements à loyer modique.

Décret 506-93, 7 avril 1993, Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), Attribution des logements à loyer modique – Modifications.

Notes internes et fascicules

Habitation de l'Église, Brochure publicitaire à l'attention des clientèles, OMHM, non datée.

PV Conseil d'administration, Extraits, OMHM, janvier 1971.

PV Conseil d'administration, Extraits, OMHM, janvier 1990.

Gestion de la liste d'attente et sélection des locataires, Note interne, OMHM, 1990.

Guide d'application et d'interprétation du service à la clientèle – Locataire, OMHM, non daté.

Sources statistiques

Profil socio-économique, Ville de Montréal. Ville de Montréal, 2004.

Les logements sociaux et communautaires à Montréal, en date du 31 décembre 2004, Tableau, Ville de Montréal, 2005.

Besoins impérieux en logement, RMR de Montréal en 2001, Tableau, SCHL.